



PROTOCOLE DE REPORTING RSE

Version du 31 décembre 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. Le reporting RSE chez Icade	3
1.1. Les objectifs du reporting RSE.....	3
1.2. Contexte réglementaire et référentiels de reporting	3
1.2.1. Contexte réglementaire	3
1.2.2. Référentiels de reporting	5
2. La stratégie et les engagements RSE d'Icade	5
3. Gouvernance et management de la RSE et de l'innovation.....	6
4. Le protocole de reporting RSE.....	7
4.1. Les objectifs du protocole de reporting	7
4.2. Mise à jour du protocole	8
5. Cadre général de la campagne de reporting RSE	8
5.1. Correspondants et relais de campagne : logigramme de reporting global.....	8
5.1.1. Reporting des données environnementales et sociétales du pôle Foncière Tertiaire .	10
5.1.2. Reporting des données environnementales et sociétales du pôle Promotion.....	12
5.1.3. Reporting des données sociales.....	13
5.2. Calendrier et périodicité du reporting	14
5.3. Définitions et évolutions des périmètres.....	15
5.3.1. Périmètre des données environnementales et sociétales.....	15
5.3.2. Périmètre des données sociales.....	19
5.3.3. Variation de périmètre.....	19
5.4. Les outils de reporting et de collecte	19
5.4.1. L'outil de reporting RSE Groupe (Reporting 21).....	19
5.4.2. Altaix.....	19
5.4.3. Deepki	20
5.4.4. Primpromo	20
5.4.5. KAIRNIAL.....	20
5.4.6. Outil d'ACV	20
5.4.7. Les SIRH	21
5.5. Précisions méthodologiques liées aux indicateurs environnementaux.....	22
5.5.1. Foncière Tertiaire : périmètre courant et périmètre constant	22
5.5.2. Foncière Tertiaire : estimations, extrapolations et correction climatique	22
5.5.3. Foncière Tertiaire : calcul des émissions de GES des actifs en exploitation	27
5.5.3.1. Amont & Pertes en ligne	27
5.5.3.2. Méthodologies « market based » et « location based ».....	27
5.5.4. Foncière Tertiaire : spécificités déchets.....	30
5.5.5. Foncière Tertiaire : calcul des intensités énergie, carbone, eau et déchet	30
5.5.6. Pôle promotion : surfaces des opérations	30
5.5.7. Energie primaire.....	31
5.5.8. Emissions de GES des constructions neuves et des rénovations.....	31
Cahier technique de reporting : Fiches indicateurs détaillées.....	32

1. Le reporting RSE chez Icade

1.1. Les objectifs du reporting RSE

Le reporting RSE d'Icade a pour objectif de répondre à des enjeux multiples :

- Obligations réglementaires de reporting RSE, dit « extra-financier », et l'application de référentiels de reporting RSE ;
- Suivi de performance, pilotage des engagements RSE et analyse des leviers d'actions et de progrès ;
- Attentes des parties prenantes internes et externes : Investisseurs Socialement Responsables (ISR), agences de notation extra-financière, direction générale et collaborateurs, grand public, clients, partenaires, etc.

Dans le cadre de cette démarche, des indicateurs extra-financiers sont produits avec pour objectif de :

- Donner une meilleure visibilité de la performance globale de l'entreprise et de la performance de chaque pôle d'activité. Outre les indicateurs économiques, les indicateurs extra-financiers permettent d'identifier les forces, les axes d'améliorations ainsi que les risques et les opportunités de l'activité.
- Mesurer et communiquer la performance RSE et les progrès réalisés au vu des objectifs fixés.

1.2. Contexte réglementaire et référentiels de reporting

1.2.1. Contexte réglementaire

Avec l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, la France transpose la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières.

Juridiquement, cette transposition a pour objet principal de modifier les articles L. 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-2 du Code de commerce institués initialement par l'article 225 de la loi Grenelle 2 de 2010 et son décret d'application de 2012. Ainsi, le dispositif « Grenelle 2 » est remplacé, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} septembre 2017, par celui consistant à présenter une « Déclaration de Performance Extra-Financière » (DPEF).

Conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, elle doit également être rendue publique sur le site Internet d'Icade dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et rester disponible sur le site pendant une durée de cinq ans.

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) publiée doit intégrer :

- Le modèle d'affaires qui expose les activités, marchés et clients d'Icade, son modèle économique et ses ressources ainsi que les perspectives et la stratégie d'entreprise.
- Les principaux risques sur de grandes thématiques non financières : risques sociaux, environnementaux et sociétaux (droits de l'Homme, lutte contre la corruption et la lutte contre l'évasion fiscale pour les entités cotées ou assimilées) ;
- Les politiques appliquées incluant les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques ;
- Les indicateurs clés de performance permettant de suivre le déploiement des politiques et diligences et d'apprécier la pertinence des plans d'action mis en œuvre. À la différence des indicateurs de suivi, les indicateurs de performance doivent donc permettre de porter une appréciation sur les résultats des politiques et sur l'atteinte des engagements et objectifs pris par l'entreprise.

La déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité, aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, aux engagements sociétaux de l'entreprise en faveur de l'économie circulaire, à ses engagements sociétaux en faveur de développement durable, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption, à la lutte contre l'évasion fiscale, aux conséquences sociales de l'activité, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations à promouvoir les diversités, aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

De par ses activités et de par son modèle d'affaires, Icade considère ne pas avoir d'impact matériel sur les enjeux liés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable. Ces enjeux ne représentent pas non plus de risques ou d'opportunités matériels pour Icade. Aucune information n'est publiée sur ces sujets dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Concernant les actions en faveur du sport et des activités physiques, ce sujet est traité au travers de la politique « satisfaction client » pour le pôle Foncière Tertiaire et « qualité de vie au travail » pour les salariés d'Icade dans le §3 de la DPEF.

Les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves sont présentées dans le § 4 de la DPEF.

Suite à la publication du règlement européen sur la taxonomie au journal officiel du 22 juin 2020 et aux actes délégués associés Icade a intégré les indicateurs prévus dans sa DPEF. Pour plus de précisions, veuillez-vous référer à la note méthodologique de la DPEF d'Icade.

1.2.2. Référentiels de reporting

Icade s'appuie pour son reporting sur les référentiels et les recommandations des standards suivants :

- Standards Universels 2021 de la Global Reporting Initiative, les compléments de 2018 concernant « l'eau et les effluents » et « la santé et la sécurité au travail », à celui de 2019 concernant « la fiscalité », et à celui de 2020 concernant « les déchets », le supplément sectoriel immobilier de la GRI version 4 (GRI-G4) et les Standards GRI de 2016 ;
- EPRA Sustainability Best Practices Recommendations Guidelines, septembre 2017 ;
- Greenhouse Gas Protocol ;
- Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

2. La stratégie et les engagements RSE d'Icade

Le reporting permet de décrire la politique RSE d'Icade et de suivre sa performance par rapport au niveau d'ambition fixé. Cette politique s'articule autour de trois axes :

- Changement climatique et préservation de l'environnement ;
- Engagement sociétal et relations partenariales ;
- Développement des compétences, bien-être au travail et diversité.

Icade a procédé en 2018 à une analyse de matérialité pour identifier et prioriser les enjeux RSE les plus pertinents au regard de son activité, de sa stratégie globale et des attentes de ses parties prenantes. Elle s'est appuyée sur plusieurs études approfondies et sur une démarche collaborative associant les salariés à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que les parties prenantes externes.

En 2023, Icade a défini sa feuille de route RSE dans le cadre du nouveau plan stratégique et revu la priorisation de ses enjeux RSE. L'ensemble des engagements est disponible sur le site internet d'Icade.

3. Gouvernance et management de la RSE et de l'innovation

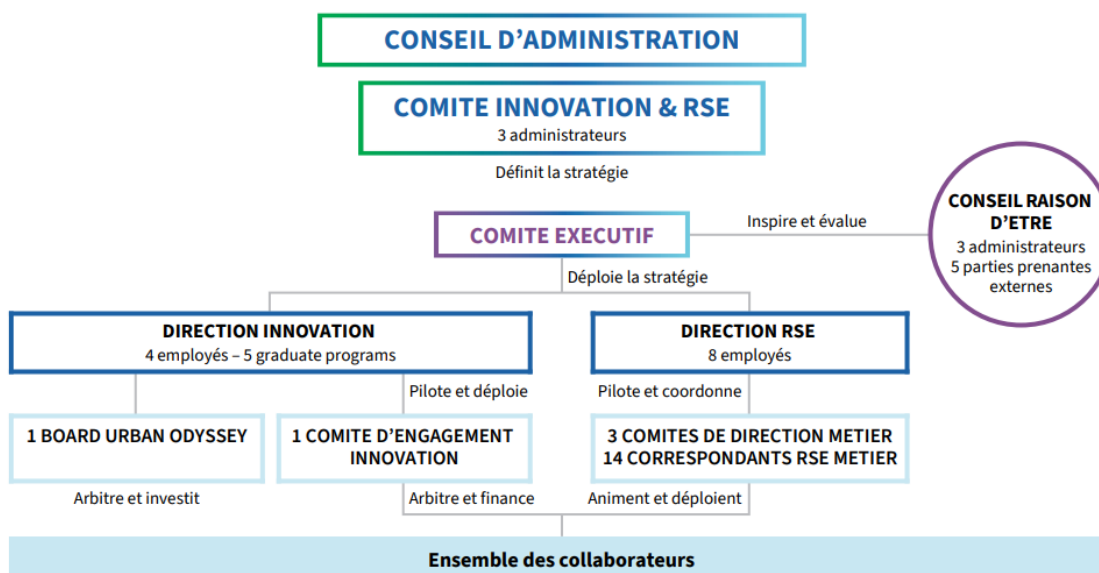
La directrice RSE et innovation, membre du comité exécutif, est en charge de proposer et d'exécuter la stratégie RSE d'Icade. Elle assure également la cohérence entre les objectifs RSE d'Icade et la démarche d'innovation. Elle s'appuie pour cela sur trois instances et une direction dédiée :

- le comité innovation et RSE, rattaché au conseil d'administration : composé de trois administrateurs¹ dont deux indépendants, ce comité du conseil d'administration a pour mission de prioriser les domaines d'action en matière d'innovation et de RSE en cohérence avec la stratégie de développement d'Icade ;
- le conseil Raison d'être : créé en 2022, il est composé des membres du comité innovation et RSE et de cinq experts RSE externes : Brice Teinturier, directeur général délégué d'Ipsos et expert en transition sociétale, Gilles Bœuf, biologiste et professeur à Sorbonne Université, Jean Jouzel, climatologue, Marylène Vicari, fondatrice du Liberté Living-Lab, et Anne Lalou, présidente de l'Innovation Factory et directrice de la Web School Factory. Ce conseil a pour mission d'examiner la pertinence des indicateurs de performance et d'évaluer l'efficacité des actions définies dans la feuille de route de la Raison d'être d'Icade. Le cas échéant, il émet des recommandations et propose des axes de progrès ;
- le comité exécutif : composé de neuf membres¹, dont la directrice RSE et innovation, il met en œuvre la stratégie RSE et innovation et réalise un suivi hebdomadaire des actions menées.

La direction RSE pilote les engagements et coordonne les plans d'action pour mettre en œuvre la stratégie RSE d'Icade. Elle collabore en étroite relation avec les comités de direction métier et les correspondants RSE métier, qui déploient les actions auprès de l'ensemble des collaborateurs. Intégrés à la stratégie globale de l'entreprise, les engagements RSE sont diffusés auprès de l'ensemble de la chaîne managériale et sont assortis d'objectifs chiffrés à échéances précises.

Par ailleurs, la direction innovation est au service d'Icade pour faire émerger et déployer des solutions innovantes en réponse aux enjeux stratégiques identifiés, à la fois en accompagnant ses métiers dans leurs démarches d'innovation et en créant de nouveaux business via UrbanOdyssey, son start-up studio.

¹ à la date du dépôt du document d'enregistrement universel 2023.



4. Le protocole de reporting RSE

4.1. Les objectifs du protocole de reporting

Dans le cadre de sa stratégie RSE, Icade a défini des engagements externes mesurables associés à des indicateurs clés de performance ayant des échéances précises. Afin de clarifier les méthodes de suivi de ces indicateurs extra-financiers, Icade a rédigé le présent document qui permet de :

- Décrire le processus de reporting extra-financier d'Icade et constituer une documentation de référence pour tous ses acteurs impliqués dans la procédure de reporting RSE ;
- Définir une méthodologie de collecte, consolidation et de vérification claire, précise et homogène pour tous les contributeurs du reporting ;
- Apporter plus de transparence et une meilleure traçabilité auprès des parties prenantes externes (notamment pour l'Organisme Tiers Indépendant, les analystes ESG et les investisseurs ISR).

Ce protocole de reporting est diffusé et appliqué à tous les acteurs impliqués dans le processus et l'élaboration du reporting RSE d'Icade.

4.2. Mise à jour du protocole

Ce protocole est mis à jour annuellement. Cette mise à jour est réalisée par la Direction RSE en collaboration avec les correspondants RSE et intègre les modifications conformément :

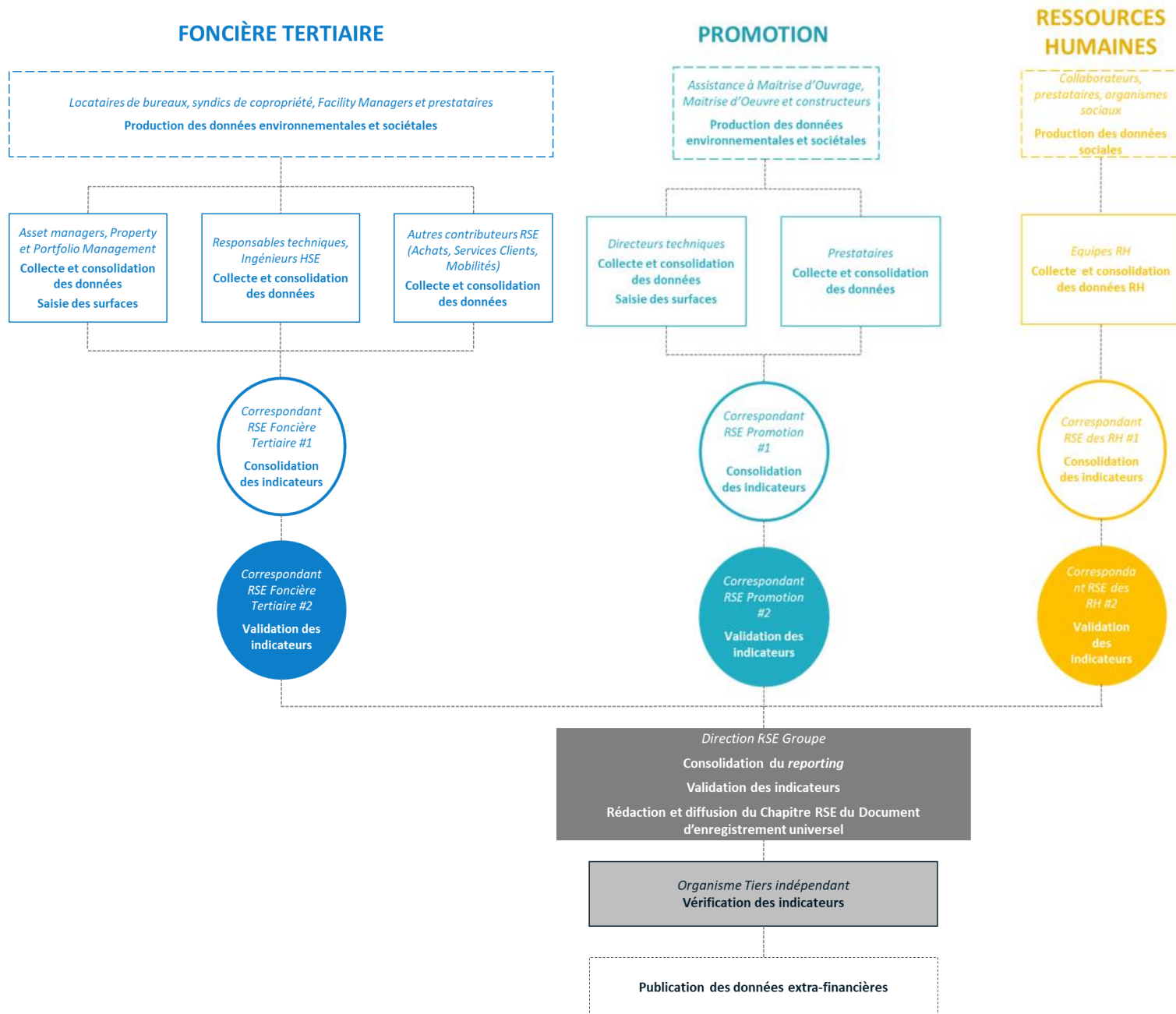
- À l'évolution de la politique RSE d'Icade, du périmètre et des méthodologies de calcul ;
- Aux évolutions du cadre réglementaire et des référentiels de reporting ;
- Aux exigences de publications du Document d'Enregistrement Universel d'Icade.

5. Cadre général de la campagne de reporting RSE

5.1. Correspondants et relais de campagne : logigramme de reporting global

Différents profils sont impliqués dans la mise en œuvre du processus de reporting au sein des trois « métiers » que sont la Foncière Tertiaire, la Promotion et les Ressources Humaines. La direction RSE veille à la bonne consolidation et fiabilité des données de reporting extra-financier qui sont vérifiées in fine par un Organisme Tiers Indépendant (OTI).

- Les contributeurs sont les collaborateurs chargés de collecter, saisir et consolider les données produites par le réseau d'interlocuteurs utiles au reporting dans les outils métiers et RSE dédiés à cet effet. Ils sont responsables de la fiabilité des données qu'ils saisissent ; ils doivent fournir les commentaires et pièces justificatives nécessaires à la compréhension des données et s'assurer qu'aucune erreur de saisie n'a été commise avant de soumettre leurs données à la validation.
- Les valideurs sont des collaborateurs disposant d'une responsabilité suffisante pour juger de la validité des données saisies par les contributeurs. La direction RSE a le rôle de valideur de deuxième rang pour l'ensemble des indicateurs.
- L'Organisme Tiers Indépendant (OTI) est chargé de la vérification de la conformité et de la sincérité des données extra-financières. Ce protocole lui sert également de référentiel. Il a accès aux tableaux de suivi, pièces justificatives et commentaires des contributeurs et valideurs sur les outils RSE ou en sollicitant directement les contributeurs.



5.1.1. Reporting des données environnementales et sociétales du pôle Foncière Tertiaire

i. Pôle Foncière Tertiaire

Les locataires, les syndicats de copropriété et les Facility Managers détiennent les données sources à l'échelle du bâtiment utilisées pour le calcul de certains indicateurs.

En dehors de certaines données environnementales collectées directement par le prestataire Deepki (voir section « ii. Interlocuteurs et processus spécifiques aux indicateurs énergie, carbone, eau et déchets ») auprès des fournisseurs et de la Direction Property Management et de celles collectées et saisies par les Assets Managers dans Altaix et fournies par le Portfolio Management, les autres contributeurs RSE - le responsable certifications et labels, l'ingénieur HSE (Hygiène Sécurité Environnement), les responsables techniques, les responsables Achats, le responsable Services Clients, le responsable Mobilités - sont en charge de collecter les données brutes et les saisissent dans l'outil RSE.

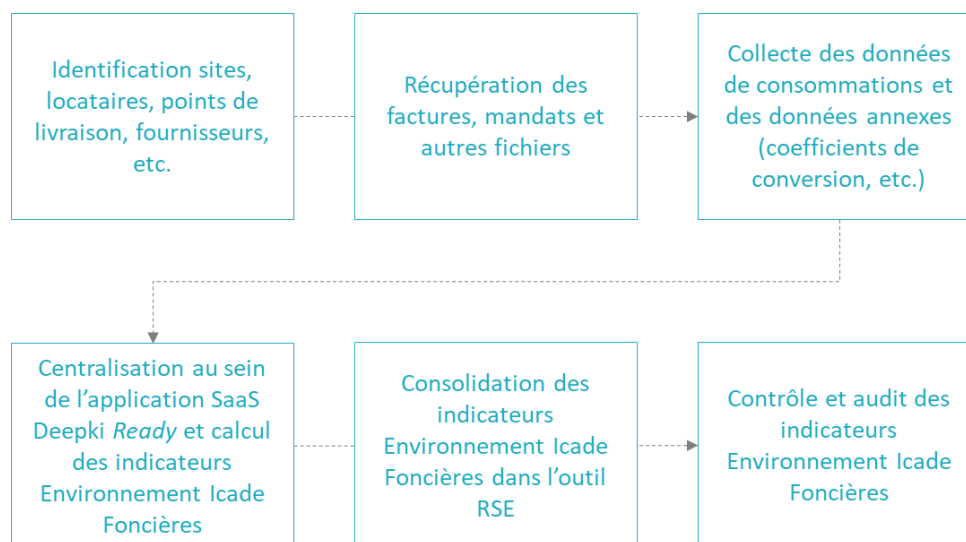
Certaines données sont consolidées par des prestataires spécialisés (CDC Biodiversité pour la Biodiversité par exemple).

La consolidation du reporting RSE pour le pôle est réalisée par les correspondants RSE de la Foncière Tertiaire. Ils suivent, collectent et consolident certains indicateurs spécifiques (nombre de comités environnementaux, énergies renouvelables, etc.) et l'ensemble des données sources auprès des autres contributeurs.

Les informations de périmètre d'Altaix sont déversées dans Deepki puis dans l'outil RSE. Deux correspondants RSE de la Foncière Tertiaire réalisent de manière distincte la consolidation des indicateurs sur l'ensemble du périmètre du pôle et leur validation annuelle (et semestrielle pour certains indicateurs définis) avant validation de deuxième rang par la Direction RSE Groupe puis vérification par l'OTI.

ii. Interlocuteurs et processus spécifiques aux indicateurs énergie, carbone, eau et déchets de la foncière Tertiaire

Le processus de reporting associé à Deepki se présente comme suit :



Identification des sites, locataires, points de livraison, fournisseurs...

Pour reporter sur les consommations de fluides des actifs, il est nécessaire de :

- Lister les actifs et leurs contrats fluides et références (compteurs, points de livraison – PDLs), ainsi que les fournisseurs associés, pour les parties communes ;
- Lister les locataires des actifs et leurs contrats fluides et références (compteurs, points de livraison - PDLs), ainsi que les fournisseurs associés, pour les parties privatives.

Pour le pôle Foncière Tertiaire, l'équipe de gestion locative gère la donnée et les exports via Altaix. Cela permet d'obtenir les informations patrimoniales des sites, la liste des locataires, les contrats de fluides (énergies, eau, déchets), la liste des fournisseurs, les PDLs et les ventilations associées.

L'équipe technique met en place, revoit et valide le plan de comptage sur les parties communes. Pour les déchets, l'entreprise Urbyn a identifié l'ensemble des parties prenantes liées à la production et gestion des déchets de l'exploitation des actifs du périmètre RSE.

Collecte des données de consommations et données annexes

Une fois les documents (PDF, xlsx...) récupérés, les données (kWh, m³, etc.) qu'ils contiennent en sont extraites puis intégrées dans l'application Deepki Ready. Si pour un même mois, un même contrat, et un même fluide, plusieurs sources de données existent, alors une seule est retenue, selon la priorisation prédéfinie suivante :

1. Distributeurs (ex. Enedis pour l'électricité, GrDF pour le gaz) et courbes de charge (ex. Points 10 minutes en électricité, Points jour en gaz)
2. Fournisseurs (ex. EDF, ENGIE, Direct énergie, Antargaz...)
3. Intégration Excel (ex. données déchets fournies par l'entreprise Urbyn)
4. Relevés mainteneurs périodiques (ex. prélèvements d'eau entrées directement dans l'application)

5.1.2. Reporting des données environnementales et sociétales du pôle Promotion

Les constructeurs, Assistants à la Maîtrise d’Ouvrage (AMO) et les Maîtres d’Œuvre (MOE) produisent les données sources du pôle Promotion.

Plusieurs prestataires externes fournissent des données aux équipes de la promotion :

- Énergie, carbone et modes constructifs : les bureaux d’étude techniques produisent les Analyses de Cycle de Vie (ACV) qu’ils transmettent dans un format lisible par les machines, le Récapitulatif Standardisé des Etudes Energétiques et Environnementales (RSEE) ;
- Certifications et labels : les niveaux « Énergie – Carbone » du label E+C- sont évalués grâce aux études thermiques et ACV réalisées. Les organismes certificateurs (Cerqual et Certivea) valident les labels obtenus et leurs niveaux et fournissent les différents certificats liés aux nouveaux projets (HQE, BREEAM², etc.) ;
- La biodiversité : les bureaux d’étude, architectes ou paysagistes produisent les données au travers de différents livrables (diagnostic biodiversité, devis, etc.) ;
- La satisfaction client/Net Promoter Score (NPS) est produite par la chargée d’étude qualité et satisfaction client qui remonte l’information aux correspondants RSE de la promotion ;

Dès qu’une opération passe le stade OS (ordre de service) un espace spécifique est ouvert dans une plateforme collaborative dans laquelle :

- Les documents de preuves sont déversés selon une architecture identique à toutes les opérations ;
- Des questionnaires sont créés à la maille « bâtiment » pour récolter les données sources nécessaire au calcul des indicateur de performance RSE.

Sur la base des RSEE, la Direction Technique Nationale complète une partie des informations demandées dans les questionnaires. Le reste des données est saisies par les Directeurs Technique et les Directeurs de Programme locaux. La plateforme collaborative permet aux équipes locales de s’appuyer sur des tiers externes (architectes, bureaux d’études, etc.) pour saisir des données ou transmettre des pièces justificatives (analyses de cycle de vie - ACV, diagnostics biodiversité, etc.).

Les données collectées dans les questionnaires mis en place dans la plateforme collaborative une fois validés par la Direction Technique Nationale sont importées en masse dans l’outil de reporting RSE. Certaines données sont directement saisies manuellement par les correspondants RSE de la promotion dans l’outil RSE.

La vérification de toutes les données est effectuée par l’un des correspondants RSE du pôle Promotion dans l’outil RSE.

Une deuxième validation des indicateurs est réalisée par la direction RSE Groupe avant vérification par l’OTI.

² HQE : Haute Qualité Environnementale, BREEAM : Building Research Establishment Environmental Assessment Method.

5.1.3. Reporting des données sociales

L'équipe des Ressources Humaines produit, collecte et consolide les données sociales.

Le service contrôle de gestion sociale et le service rémunération sont chargés de collecter et saisir les données d'effectifs (taux d'absentéisme, de rémunération, d'intéressement et participation et certaines données de mobilité telles que le nombre de postes pourvus en interne). D'autres contributeurs RH sont en charge de collecter les données relatives à leurs sujets respectifs : formations, mobilité et entretiens professionnels, diversité (égalité H-F, handicap, intergénérationnel), dialogue social, qualité de vie au travail (enquêtes salariés).

Les différents outils utilisés pour la collecte et la consolidation des données sociales sont décrits en « 4.f. SIRH ».

La consolidation et la vérification des indicateurs sont réalisées par les correspondants RSE de la direction RH et ensuite par la direction RSE Groupe avant vérification par l'OTI.

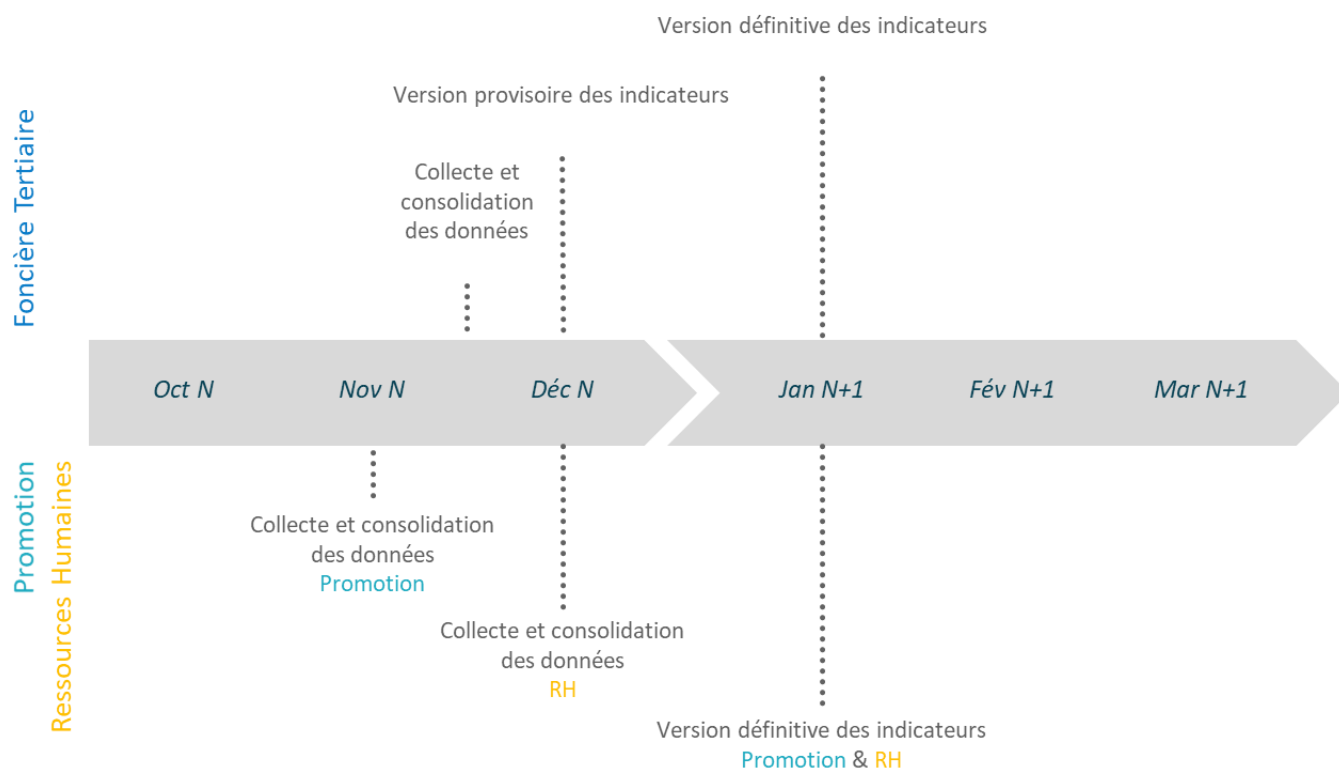
5.2. Calendrier et périodicité du reporting

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Pour la Foncière Tertiaire le processus de collecte nécessite de mobiliser les contributeurs de novembre à janvier. Pour ce pôle, une version provisoire des indicateurs est prévue mi-décembre et une version finalisée mi-janvier.

Pour le pôle Promotion, le processus de collecte et de consolidation des données nécessite d'impliquer les contributeurs courant novembre pour une version finale des indicateurs prévue mi-janvier.

Pour les données sociales, les contributeurs sont mobilisés courant décembre pour une version finalisée mi-janvier.



Pour les trois métiers, une campagne semestrielle est réalisée sur certains indicateurs définis.

5.3. Définitions et évolutions des périmètres

Le périmètre couvert par le processus de reporting varie selon les métiers d'Icade et les indicateurs. La couverture visée ou atteinte est de 100% sur les différents pôles. Certaines exclusions sont effectuées pour des raisons de pertinence en termes de représentativité et de comparabilité.

5.3.1. Périmètre des données environnementales et sociétales

Pôle Foncière Tertiaire

Patrimoine de la Foncière Tertiaire :

Le périmètre de reporting environnemental et sociétal du Pôle Foncière Tertiaire est basé sur le périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion. Les actifs consolidés en « intégration globale » sont considérés à 100% dans le reporting RSE et les actifs consolidés par « mise en équivalence » sont considérés au prorata de leurs surface.

Selon les indicateurs de performance environnementale ou sociétale, le pôle Foncière Tertiaire considère plusieurs périmètres de reporting :

- **le périmètre de reporting financier** : le patrimoine du pôle Foncière Tertiaire de l'année N inclut tous les actifs détenus au 31 décembre de l'année N, définis en surfaces totales, intégrant les surfaces louables (en exploitation) et non louables (en rénovation ou prochainement rénovés). Ce périmètre n'intègre ni les actifs cédés en cours d'année ni les actifs en cours de développement.

Les indicateurs portant sur le périmètre de reporting financier sont notamment : les ICPE et les actions à impact. Certains indicateurs sont exclusivement dédiés aux Parcs d'Affaires tels que les indicateurs de mesure de la renaturation, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, malvoyantes et malentendantes ;

- **Le périmètre de reporting RSE** : correspond au périmètre de reporting financier dont on exclut les actifs dont le pôle Foncière Tertiaire n'a pas la gestion locative et/ou pour lesquels Icade est minoritaire au sein de la copropriété.

Les indicateurs portant sur le périmètre RSE sont notamment : l'empreinte carbone annuelle (en absolu), l'intensité carbone, la consommation d'énergie (en absolu et en intensité), les diagnostics de performance énergétique (DPE), la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, l'évaluation des risques liés au changement climatique, la distance du patrimoine aux transports en commun, les émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) liées au transport des locataires, les annexes environnementales, les baux engagés climat et les comités environnementaux, le « Net Promoter Score » clients.

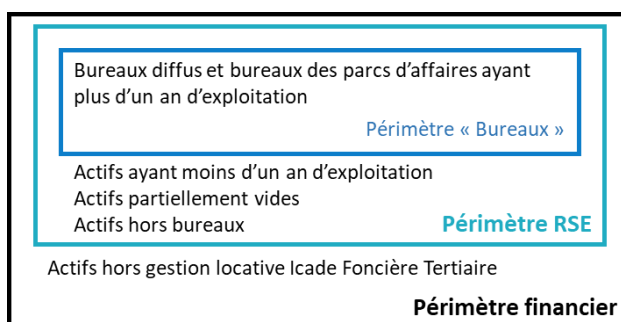
- **le périmètre de reporting bureaux** : correspond au périmètre de reporting RSE dont on exclut :
 - les actifs hors bureaux (hôtels, entrepôts, data centers, studios de télévision/photo, locaux d'activité, etc.),
 - les actifs à usage mixte dont l'usage majoritaire n'est pas du bureau (moins de 50% des surfaces louées sont à usage de bureau),
 - les actifs occupés très partiellement : dont la surface louable représente moins de 20% de la surface totale de l'actif **ou** dont le taux d'occupation³ est inférieur à 20%,
 - les actifs ayant moins d'un an d'exploitation sur une année civile complète (acquis depuis moins d'un an ou en travaux pendant l'exercice).

Les actifs du périmètre bureaux sont situés au sein des Parcs d'Affaires ou en dehors des parcs d'affaires. Dans ce dernier cas, ils sont qualifiés de « bureaux diffus ».

Les indicateurs portant sur le périmètre de reporting bureaux sont notamment : les prélèvements d'eau, la production de déchets et leurs modes de traitement, les émissions de GES liées au transport des locataires, les certifications et labels environnementaux et les mesures de santé et sécurité sur les actifs. L'indicateur portant sur les démarches de réemploi est suivi sur le périmètre des chantiers supérieurs à 1 000 m².

Certains indicateurs sont calculés uniquement sur le périmètre des surfaces contrôlées. Les actifs dits « contrôlés » sont les immeubles dont Icade contrôle totalement ou partiellement l'exploitation. Les actifs dits « non contrôlés » sont les immeubles détenus par Icade mais dont le locataire dispose du contrôle total de l'exploitation (immeubles monolocataires). Les indicateurs portant sur la mise en œuvre de solutions de soutien à la nature sont suivis pour les actifs contrôlés du périmètre RSE. Les indicateurs portant sur le déploiement de services de mobilité durable renforcé sont suivis sur le périmètre des bureaux et hôtels contrôlés. Les indicateurs portant sur les analyses et solutions relatives à la qualité de l'air intérieur sont quant à eux suivis sur le périmètre des bureaux contrôlés.

Les surfaces dites « maîtrisées » sont les surfaces au sein des immeubles multilocataires dont Icade contrôle l'exploitation (parties communes des immeubles contrôlés). Les surfaces non-maîtrisées correspondent aux parties privatives des bâtiments contrôlés ou aux bâtiments non-contrôlés.



Nouvelles opérations de la Foncière Tertiaire :

L'empreinte carbone des nouvelles opérations (développement et rénovations lourdes) de la Foncière Tertiaire est calculée pour les opérations dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice (stade OS) selon la méthodologie appliquée par Icade Promotion.

³ Le taux d'occupation est considéré au 31.12 de l'année de reporting. Il correspond à la part des surfaces louables d'un actif qui sont effectivement louées.

Pôle Promotion

Pour définir le périmètre de reporting utilisés dans le cadre de sa déclaration de performance extra-financière, Icade s'appuie sur le périmètre de reporting financier consolidé tel que défini dans le rapport de gestion. Le périmètre retenu est celui des opérations dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice (l'ordre de service a été validé : « stade OS »).

Au 31.12.2023, ce périmètre inclut notamment les sociétés suivantes :

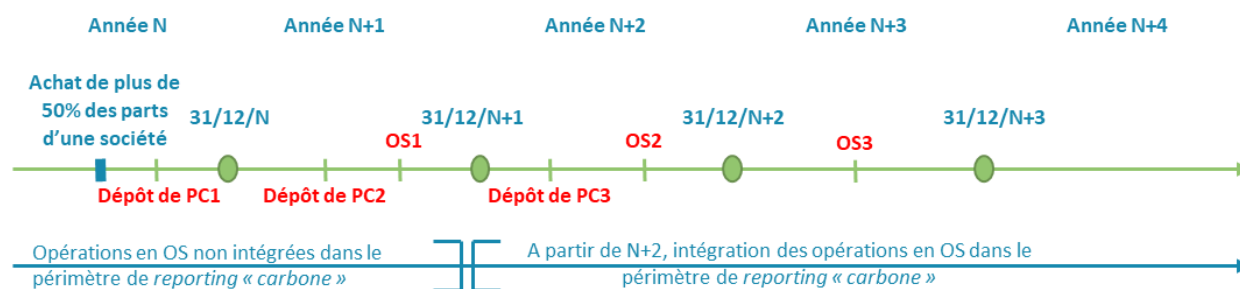
- SARVILEP SAS – acquise le 04.02.2020 ;
- Béatrice Mortier Immobilier (BMI) SARL et Ad Vitam SAS – acquises le 31.12.2020 ;
- Urbain des Bois SNC – créée le 26.02.2021 ;
- RB Group SAS (qui détient la marque M&A Promotion) – acquise le 29.04.2022 ;
- Arkadea SAS – Acquis le 31.12.2022.

En cas d'acquisition de sociétés tierces, des plannings d'intégration spécifiques ont été définis pour chaque périmètre de reporting. Ils sont précisés ci-après.

- **Périmètre de reporting carbone** : il correspond aux opérations dont les mises en chantier ont été lancées au cours de l'exercice (l'ordre de service a été validé : « stade OS »).

Les indicateurs suivis sur ce périmètre de reporting sont : l'empreinte carbone en absolu pour la phase construction, dans le cadre du calcul de l'empreinte carbone annuelle d'Icade et l'intensité carbone en analyse de cycle de vie sur 50 ans.

Sur ce périmètre, l'intégration des projets portés par les sociétés acquises par Icade Promotion se fait selon le planning suivant : en cas d'acquisition d'une société tierce, les opérations passant le stade OS avant le 31 décembre de l'année du rachat de la société et celles passant le stade OS l'année suivant l'année de rachat de la société sont exclues des reportings RSE et carbone. A partir du 1^{er} janvier de la deuxième année suivant l'année de rachat, les opérations gérées par l'entité rachetée passant le stade OS sont incluses dans le périmètre de reporting carbone.



- **Le périmètre de reporting SBTi** : correspond au périmètre carbone dont sont exclues les sociétés de projets acquises depuis le 1^{er} janvier 2019, conformément à la méthodologie de calcul correspondant aux standards de la SBTi.

Les sociétés exclues sont :

- **RB Group SAS (M&A)** : Promoteur immobilier (résidentiel & aménagement) de Montpellier dont Icade Promotion a réalisé l'acquisition de 50,1% des parts le 29.04.2022.
- **BMI et Ad Vitam** : Promoteur immobilier (résidentiel & bureaux) de Montpellier dont Icade Promotion réalise l'acquisition (à 100%) le 31.12.2020.
- **ARKADEA** : Promoteur immobilier (résidentiel & tertiaire) créé en mars 2017 avec Post Immo (50% des parts chacun).

Les indicateurs suivis sur le périmètre de reporting SBTi sont : les émissions de GES en absolu, en analyse de cycle de vie sur 50 ans (phase construction et exploitation), dans le cadre du suivi de la trajectoire carbone SBTi en absolu.

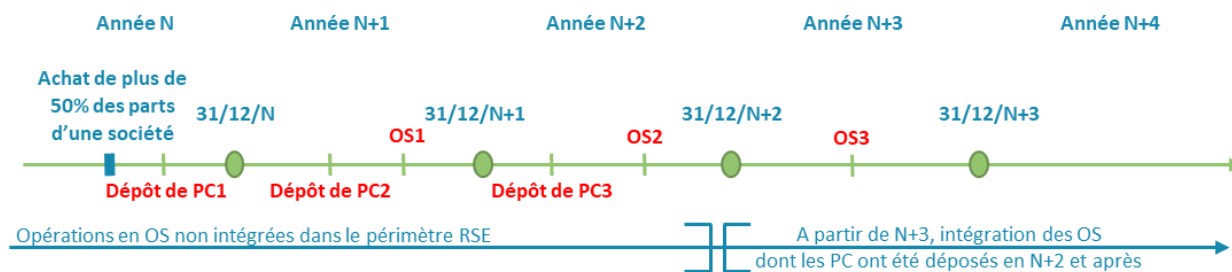
- **Le périmètre de reporting RSE** : ce périmètre de reporting correspond au périmètre de reporting carbone dont sont exclues les opérations de copromotion et de vente en bloc pour lesquelles Icade n'a pas la maîtrise du cahier des charges.

Tous les indicateurs RSE (hors émissions de GES) du pôle Promotion sont suivis sur le périmètre de reporting RSE et définis au stade « Ordre de Service », à l'exception des indicateurs suivants :

- part de logements abordables et inclusifs (périmètre : réservations de l'année),
- Net Promoter Score (Périmètre : enquêtes clients réalisés dans l'année après livraison).

Pour le pôle Promotion, les indicateurs se calculent majoritairement selon la surface SHAB ou SU (Surface Habitable pour les actifs résidentiels ou Surface Utile pour les actifs de bureaux et les autres activités) à l'exception de l'indicateur de renaturation qui se calcule en nombre d'opérations, des indicateurs portant sur les nombres de logements abordables et inclusifs ou ayant accès à un espace extérieur et du NPS qui se calculent sur le nombre de livraisons de l'année.

Sur ce périmètre, l'intégration des projets portés par les sociétés acquises par Icade Promotion se fait selon le planning suivant : en cas d'acquisition d'une société tierce, les opérations passant le stade OS avant le 31 décembre de la deuxième année suivant l'année de rachat de la société sont exclues du périmètre de reporting RSE. A partir du 1^{er} janvier de la troisième année suivant l'année de rachat, les opérations gérées par l'entité rachetée passant le stade OS sont incluses dans le calcul des indicateurs si leur permis de construire a été déposé lors de la deuxième année suivant l'année de rachat.



Corporate

- **le périmètre de reporting dit « Corporate »** couvre les bâtiments occupés par les collaborateurs d'Icade.

Les indicateurs suivis sur ce périmètre sont les émissions de GES, les consommations d'énergie des bâtiments, les prélèvements d'eau des bâtiments, les volumes de déchets produits dans les bâtiments et leur mode de traitement.

L'empreinte carbone annuelle d'Icade inclut également les émissions de GES (trajets domicile-travail et déplacements professionnels), liées aux déplacements des collaborateurs, dans le cadre du suivi de la trajectoire carbone SBTi.

5.3.2. Périmètre des données sociales

Les données sociales sont consolidées pour l'ensemble des métiers et pôles d'activité d'Icade, inclus dans le périmètre de consolidation financière.

5.3.3. Variation de périmètre

Les périmètres couverts pour chaque pôle et les surfaces sont actualisés chaque année et présentés dans la note méthodologique de la DPEF d'Icade.

Les changements de périmètre concernant les données sociales sont également présentés dans la note méthodologique de la DPEF d'Icade.

5.4. Les outils de reporting et de collecte

5.4.1. L'outil de reporting RSE Groupe (Reporting 21)

Un outil de reporting et de pilotage RSE a été mis en place permettant des imports automatisés depuis les différentes solutions des métiers (KAIRNIAL, Altaïx, Primpromo, Deepki, l'outil d'ACV et le SIRH) et des saisies manuelles pour certains indicateurs. Il consolide l'ensemble des données RSE qui seront directement validées dans l'outil par les valideurs internes et par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI).

5.4.2. Altaïx

Le pôle Foncière Tertiaire dispose d'une solution informatique Altaïx, un progiciel de gestion immobilière qui permet la gestion des baux, la comptabilité immobilière et le suivi opérationnel des immeubles. La solution permet de faire des extractions du périmètre financier et RSE en présentant le nombre d'immeubles, leur typologie, les surfaces pour la foncière.

Il permet également de collecter de manière automatisée la plupart des informations relatives à la RSE telles que les certifications HQE et BREEAM et leurs niveaux, les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE), les Diagnostics de Performance Énergétique (DPE), les Contrats de Performance Énergétique (CPE), la distance aux transports en commun, les solutions d'éco-mobilité et les baux verts.

Ce sont les équipes d'assets managers de la Foncière Tertiaire qui saisissent les informations relatives aux immeubles.

5.4.3. Deepki

Le pôle Foncière Tertiaire dispose d'une application logicielle de type SaaS (Software as a Service), dénommée DEEPMI READY, lui permettant de mesurer les consommations d'énergie et d'eau la production de déchets et leurs modes de traitements et de calculer les émissions de GES. L'application permet ensuite plusieurs exports au format Excel vers l'Outil RSE qui réalise la consolidation finale de ces données.

Les données collectées par Deepki sont :

- Les données collectées auprès des distributeurs d'électricité (Enedis) et de gaz (GrDF), auprès des autres fournisseurs de « fluides » (i.e. énergies/eau) et des prestataires de traitements de déchets retraités par le prestataire Urbyn, ainsi qu'auprès des consommateurs (Icade et/ou locataires occupants) ;
- L'ensemble des données d'Altaix utiles au reporting RSE transitent par Deepki à la maille immeuble, bail et point de livraison. Deepki génère ensuite une extraction globale de ces données, transmise à l'Outil RSE qui les consolide.

5.4.4. Primpromo

Primpromo est une solution dédiée à la promotion immobilière. Chez Icade, il existe une solution Primpromo dédiée au pôle Promotion et une autre spécifique aux opérations dont le Pôle Promotion est maître d'ouvrage délégué pour le compte de la Foncière.

Pour le pôle Promotion, l'outil permet d'avoir les données relatives aux opérations en phase OS sur la période de reporting, notamment la typologie d'opérations, la zone géographique et les surfaces. Ce sont les développeurs, les directeurs et responsables de programme qui sont chargés d'actualiser la base de données Primpromo.

5.4.5. KAIRNIAL

KAIRNIAL est l'outil de pilotage technique du pôle promotion. Pour chaque opération, les équipes programme et techniques remplissent différents formulaires définis pour répondre aux besoins de reporting à chaque étape de la vie de l'opération (en lien avec la comitologie prévue par les procédures internes).

Au stade « OS » les questionnaires à remplir sont la « Revue de Conception actualisée » et le questionnaire « Taxonomie ». Lorsque ces formulaires ont été remplis et validés par la Direction Technique Nationale, les informations sont importées au sein de l'outil de reporting RSE Groupe pour contrôle par la Direction RSE et publication dans la DPEF. Reporting21 permet ainsi de conserver l'historique des données publiées.

5.4.6. Outil d'ACV

Icade dispose d'un outil Excel développé en collaboration avec des experts externes pour le calcul du bilan carbone des opérations de construction et de rénovation réalisées par le pôle Promotion et la Foncière Tertiaire. Cet outil permet d'obtenir :

- les émissions de GES de l'ensemble des opérations en France ;
- l'impact carbone des différents paramètres ou lots techniques par bâtiment au sein d'une opération et par directions et agences régionales et au niveau du pôle Promotion.

Icade calcule les émissions de GES émises lors :

- de la phase de construction de ses projets en développement ;
- de leur exploitation sur 50 ans.

Pour la phase construction, le calculateur utilise les empreintes « carbone » médianes (ou par défaut les plus conservatrices en cas d'indisponibilité de la donnée) de chaque type de solution, à partir d'une analyse statistique de la base INIES⁴.

Pour la phase exploitation, le calculateur applique aux consommations projetées sur 50 ans des équipements installés les facteurs d'émission de la base ADEME.

Le résultat de ce calculateur est conforme au référentiel du label E+C-.

Un tableau de passage défini en collaboration avec des experts externes pour chaque typologie d'actifs (résidentiel, bureaux, autres) permet de convertir, lot par lot, ces émissions carbone pour obtenir un résultat conforme au référentiel de la RE2020.

L'impact carbone des opérations de rénovation est calculé en utilisant l'outil carbone puis le tableau de passage et en neutralisant le poids carbone des lots conservés intacts (superstructures, etc.).

5.4.7. Les SIRH

Les SIRH sont les Systèmes d'Information de gestion des Ressources Humaines.

L'ensemble des données RH sont saisies manuellement dans l'outil RSE.

- Les données sociales sont issues en majeure partie de l'outil Zadig⁵ de l'éditeur ADP. À partir de cet outil, les RH récupèrent des extractions de leurs données, y appliquent des retraitements et les consolident avant d'intégrer l'ensemble des données utiles au reporting RSE dans l'outil dédié.
- Le logiciel de gestion des talents Talent Soft permet le suivi d'indicateurs tels que la mobilité, la formation et le recrutement. Les données collectées via cet outil, sont ensuite rentrées manuellement dans l'outil RSE à date.
- Un nombre restreint d'indicateurs est calculé sur la base de données non incluses dans le SIRH :
 - Handicap, dialogue social, intergénérationnel/retraite, intéressement et participation ;
 - Résultats des enquêtes auprès des salariés, issus de l'outil Wittyfit.

L'Outil de reporting RSE Groupe ne contient aucune donnée personnelle mais seulement des indicateurs consolidés.

⁴ INIES est la base de référence sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits, équipements et services des bâtiments vendus en France. Elle met à disposition des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) de produits de construction, des Profils Environnementaux Produits (PEP) d'Équipements, des données de services (énergie, eau...) et des inventaires de cycle de vie des matériaux conformes aux exigences réglementaires françaises.

⁵ Logiciel de paie et administration

5.5. Précisions méthodologiques liées aux indicateurs environnementaux

5.5.1. Foncière Tertiaire : périmètre courant et périmètre constant

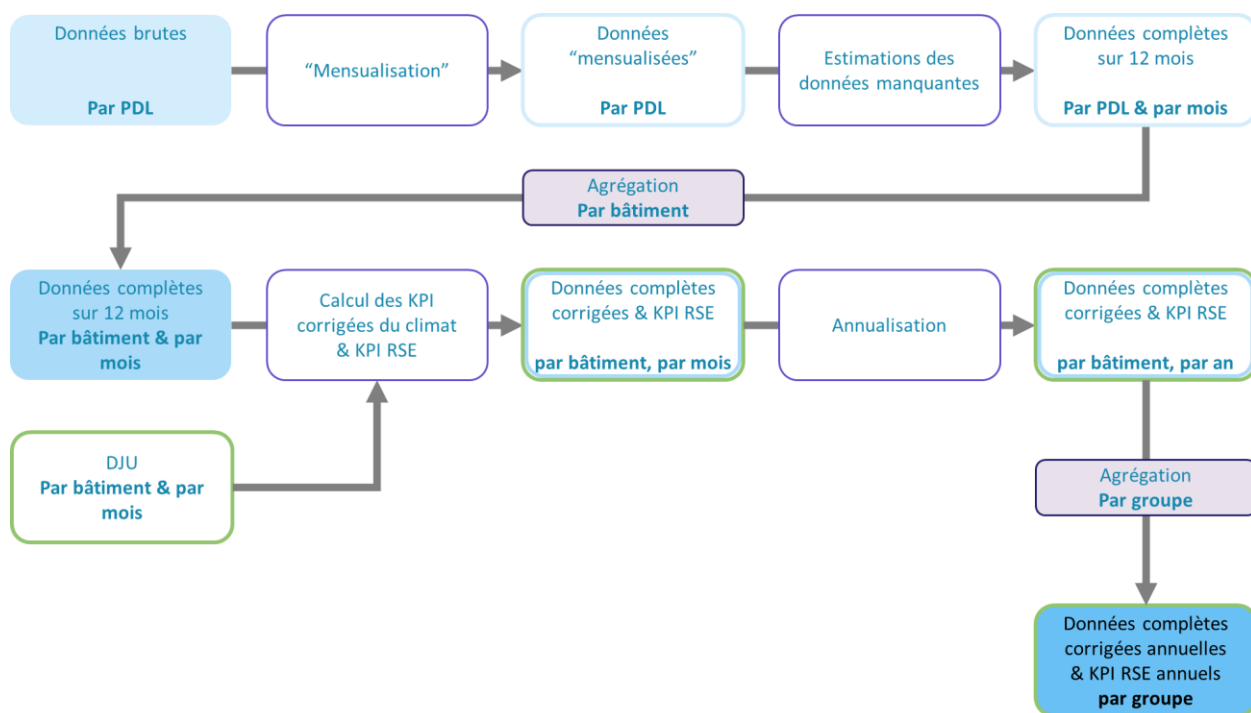
Pour satisfaire aux recommandations de reporting du référentiel de l'EPRA, Icade communique les indicateurs environnementaux de la Foncière Tertiaire à périmètre courant et à périmètre constant.

Les données à périmètre constant (méthode de reporting dite « like-for-like ») incluent les données historiques sur un portefeuille d'actifs identiques pendant vingt-quatre mois, soit du 1^{er} janvier de l'année N-1 au 31 décembre de l'année N.

Pour l'ensemble des calculs à périmètre constant, les paramètres de calcul (facteur d'émission, facteur de conversion entre énergie primaire et énergie finale, etc.) utilisés pour l'année N (respectivement N-1) sont ceux de l'exercice clos au 31.12.N (respectivement 31.12.N-1). La donnée N-1 n'est donc pas recalculée avec les paramètres de calculs de l'année N.

5.5.2. Foncière Tertiaire : estimations, extrapolations et correction climatique

Schéma de principe



Définitions :

Données brutes de consommation :

Par exemple issues de factures, ou RMA (relevés mensuels d'activité), ou fichiers des distributeurs (Enedis ou GrDF), ou de courbes de charge

PDL :

Point de livraison. Également appelé référence, point, RAE (Référence d'Acheminement Électrique), PCE (Point Comptage Estimation) ou encore PRM (Point de Référence et Mesure). Désignation unique pour les fournisseurs et distributeurs d'énergie.

DJU :

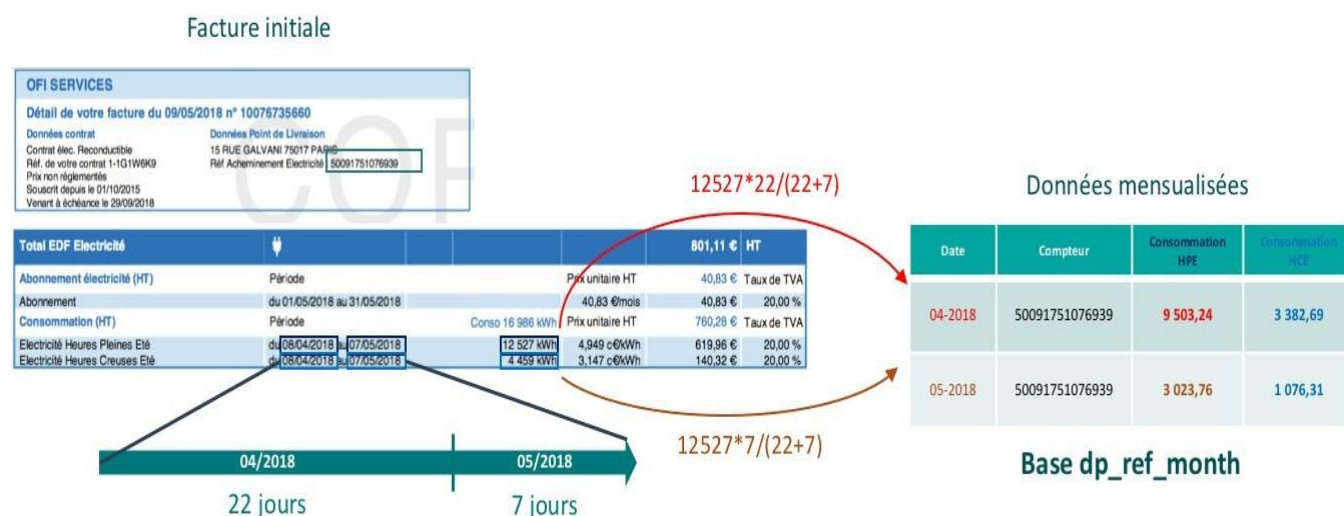
Degré Jour Unifié. Une mesure de la rigueur hivernale (augmente avec la rigueur et le froid de l'hiver).

Mensualisation :

Lorsqu'une facture couvre plusieurs mois les données de consommations sont linéarisées au prorata du nombre de jours de chaque mois couvert par la période associée à la facture.

Lorsque deux factures se suivent et coupent un mois en deux les consommations correspondant au début et à la fin du mois (calculées au prorata du nombre de jours couverts) sont additionnées.

Par exemple, pour une facture couvrant la période du 8 avril au 7 mai soit 29 jours de consommation d'électricité :



Pour obtenir l'ensemble des données du mois d'avril, il faut :

1. récupérer les kWh des 8 premiers jours d'avril sur la facture de la période mars-avril
2. appliquer la même logique de calcul
3. consolider les mensualisations issues des deux factures

Estimations des données partielles et correction des recouvrements :

A la date de clôture plusieurs situations peuvent nécessiter de réaliser des estimations :

- **1^{er} cas : exhaustivité partielle sur un mois (complétude < 100%)**

Si des données sont disponibles pour une partie du mois, l'estimation se fait sur la base des consommations existantes de ce mois, corrigées du taux de complétude du mois.

Exemple : pour un mois d'Avril, une première facture de 360 kWh va du 1^{er} Mars au 15 Avril, puis une deuxième facture 270 kWh va du 21 Avril au 31 Mai. Ce mois aura donc eu :

- 117.39 kWh pour Avril issus de la 1^e facture qui couvre 15 jours
 $360 \text{ kWh} * 15 \text{ jours d'Avril} / (46 \text{ jours total}) = 360 * 15 / (31+15) = 117.39 \text{ kWh}$
- 65.85 kWh pour Avril issus de la 2^e facture qui couvre 10 jours
 $270 \text{ kWh} * 10 \text{ jours d'Avril} / (41 \text{ jours total}) = 270 * 10 / (10+31) = 65.85 \text{ kWh}$

Soit un total de 183.24 kWh consommés sur 25 jours facturés une fois chacun. Cela représente une complétude de $25/30 = 83.33\%$.

Dans cet exemple, nous obtenons le résultat suivant pour le mois d'avril :

- Consommation d'électricité mensualisée de 183.24 kWh et
- Consommation d'électricité complète de $183.24 / 83.33\% = 219.90 \text{ kWh}$

Si aucune donnée n'est disponible pour le mois, l'estimation se fait sur la base des consommations des mois équivalents pour l'année précédente.

- **2^{ème} cas : deux factures se recouvrent**

Les consommations comptabilisées en double sont déduite une fois.

Exemple : pour un mois de Juin, une première facture de 160 kWh va du 1^{er} au 25, puis une deuxième facture 110 kWh va du 16 au 30.

Ce mois aura donc eu

- 160 kWh pour Juin issus de la 1^e facture qui couvre 25 jours
- 110 kWh pour Juin issus de la 2^e facture qui couvre 15 jours

Soit un total de $160 + 110 = 270 \text{ kWh}$ consommés sur 30 jours calendaires, mais sur 40 jours facturés. Cela représente une complétude de $40 / 30 = 133.33\%$.

Dans cet exemple, nous obtenons le résultat suivant pour le mois de juin :

- Consommation d'électricité mensualisée de 270 kWh et
- Consommation d'électricité complète de $270 / 133.33\% = 202.5 \text{ kWh}$

- **3^{ème} cas : absence de réponse d'un locataire de la Foncière Tertiaire**

En l'absence de réponse de locataires d'un immeuble, ses consommations sont estimées en fonction des surfaces louées sur la base des consommations des autres locataires du même immeuble.

Si l'ensemble des locataires d'un immeuble ne répond pas à l'enquête, les consommations seront extrapolées.

Les immeubles dont les données énergie et carbone publiées sont issues des données brutes sont dits « cartographiés ».

Extrapolation des données non disponibles

Pour les bâtiments de la Foncière Tertiaire qui :

- ne disposent pas de données de consommations d'énergie réelles ni estimées pour 30% ou plus des surfaces louées ;
- sont occupés très partiellement (dont la surface louable représente moins de 20% de la surface totale de l'actif ou dont le taux d'occupation est inférieur à 20%) ;
- sont en restructuration ;
- et les acquisitions et les livraisons de l'année ;

les données de consommation sont extrapolées de la manière suivante : des valeurs d'intensité par défaut ont été définies par typologie d'actif (bureaux, hôtels, commerce, etc.) sur la base des données disponibles au sein du portefeuille détenu par Icade ou à défaut des références par typologies produites par l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

Correction climatique

Pour neutraliser les variations climatiques et rendre les consommations énergétiques du périmètre comparables d'une année sur l'autre, les données brutes sont corrigées vis-à-vis des variations climatiques à l'aide de la méthodologie proposée par Météo France. Pour ce faire Icade calcule le ratio entre les DJUs (Degrés Jours Unifiés) entre l'année 2019 (année de référence de la trajectoire carbone) et les DJUs de l'année de reporting.

$$\text{Données corrigées} = \text{Données complètes} * \frac{\text{DJUs de l'année}}{\text{DJUs de 2019}}$$

Pour un lieu donné, le Degré Jour est une valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température préétabli. Les DJUs mensuels correspondent à la somme des DJUs journalier sur tout le mois. Les DJUs annuels correspondent ainsi à la somme des DJUs sur la période de chauffe.

Un Degré Jour est calculé à partir des températures météorologiques extrêmes du lieu et du jour J :

- Tn : température minimale du jour J mesurée à 2 mètres du sol sous abri et relevée entre J-1 (la veille) à 18h et J à 18h UTC,
- Tx : température maximale du jour J mesurée à 2 mètres du sol sous abri et relevée entre J à 06h et J+1 (le lendemain) à 06h UTC,
- S : seuil de température de référence choisi,
- Moy = (Tn+Tx) /2 = Température Moyenne de la journée ;

Calcul des DJU Déficitaires :

- Pour un seuil de température de référence $S = 18\text{ °C}$ par défaut,
- Si $S < \text{Moy p DJ} = 0$,
- Si $S > \text{Moy p DJ} = S - \text{Moy}$,
- Période de chauffage : du 1^{er} octobre au 20 mai ;

Pour la mise en œuvre, Icade a adopté les règles suivantes :

- Toutes les données de la période d'analyse sont retraitées sur la base des conditions climatiques de l'année de référence 2019 ;
- Correction des données mensuelles des contrats associés à chaque immeuble ;
- Les données DJU correspondent au barycentre des DJU des stations météorologiques de Météo France⁶ couvrant le lieu de localisation de chaque immeuble. Ils sont calculés dans l'application Deapki Ready sur la base des données fournies à date par la société Darksky ;
- Corrections DJU déficitaires :
 - Seuil de température de référence : 18 °C ,
 - Correction de 100 % des consommations des réseaux de chaleur, du gaz et du fioul,
 - Période de chauffage : du 1^{er} octobre au 20 mai.

⁶ https://donneespubliques.meteofrance.fr/?fond=contenu&id_contenu=37 ou <https://www.infoclimat.fr/cartes/observations-meteo/temps-reel/temperature/france.html>

5.5.3. Foncière Tertiaire : calcul des émissions de GES des actifs en exploitation

5.5.3.1. Amont & Pertes en ligne

Les émissions de GES des scopes 1 et 2 présentées dans la DPEF d'Icade excluent la part « amont et pertes en ligne ». Ces émissions sont reclassées dans la catégorie « activités liées aux combustibles et à l'énergie » du scope 3.

5.5.3.2. Méthodologies « market based » et « location based »

Dans le cadre de la définition de sa trajectoire carbone 2030, réalisée en 2022, Icade utilise la méthode « *market based* ». Les émissions de GES ont été recalculées en suivant cette méthode depuis 2019, point de départ de la trajectoire, jusqu'à aujourd'hui.

Conformément aux recommandations du GHG Protocol et aux bonnes pratiques du marché, Icade publie également ses émissions de GES en les calculant selon la méthode « *Location Based* ».

Emissions « market based »

La méthodologie de comptabilité carbone market-based consiste à comptabiliser ses émissions de GES à partir des facteurs d'émission correspondants à l'énergie achetée. Pour chaque facture d'énergie, Icade utilise un facteur d'émission correspondant au facteur d'émission du mix énergétique acheté (par elle-même, ou par son locataire lorsqu'elle dispose de l'information). Cette méthode permet de valoriser les achats d'énergie renouvelable. Les facteurs d'émissions utilisés par Icade sont précisés ci-dessous.

Electricité

Le facteur d'émission utilisé pour le mix-résiduel est de 0,07918 kgCO₂/kWh_{ef} dont 0,05320 kgCO₂/kWh_{ef} pour les émissions directes (source : *European Energy Exchange de 2018*⁷) pour les années 2019 à 2023.

Pour les années 2019 à 2023, lorsque la seule information disponible est le caractère renouvelable de l'électricité achetée (garanties d'origine), le facteur d'émission utilisé par défaut est de 0,013 kgCO₂/kWh_{ef} dont 0 kgCO₂/kWh_{ef} pour les émissions directes (source : mix énergétique renouvelable européen moyen publié par l'IEA pour 2019 et facteurs d'émission par moyen de production disponibles dans la base Ademe pour 2019).

Pour l'année 2022, le facteur d'émission utilisé pour l'électricité d'origine renouvelable achetée par Icade (garanties d'origine) est de 0,00874 kgCO₂/kWh_{ef} dont 0 kgCO₂/kWh_{ef} pour les émissions directes (source : mix énergétique du fournisseur et facteurs d'émission par moyen de production disponibles dans la base Ademe).

Pour l'année 2023, le facteur d'émission utilisé pour l'électricité d'origine renouvelable achetée par Icade (garanties d'origine) est de 0,0073 kgCO₂/kWh_{ef} dont 0 kgCO₂/kWh_{ef} pour les émissions directes (source : mix énergétique du fournisseur et facteurs d'émission par moyen de production disponibles dans la base Ademe).

⁷ https://www.eex.com/fileadmin/EEX/Downloads/Registry_Services/Guarantees_of_Origin_Documentation/2022_06_15_-_Customer_Information_-_EEX_publishes_the_French_residual_mix_for_2021.pdf

Gaz

Le facteur d'émission utilisé pour le mix résiduel est de 0,2154 kgCO₂/kWh_{ef} PCS⁸ dont 0,181 kgCO₂/kWh_{ef} PCS pour les émissions directes pour l'année 2023.

Pour les années 2019 à 2022 il est de 0,2047 kgCO₂/kWh_{ef} PCS dont 0,169 kgCO₂/kWh_{ef} PCS pour les émissions directes. Il s'agit du facteur d'émission moyen français car la quantité de biogaz dans le mix français est considérée non significative.

Le facteur d'émission utilisé pour le biogaz correspond au mix moyen de biométhane injecté sur le réseau soit 0,0395 kgCO₂/kWh_{ef} PCS dont 0,001 kgCO₂/kWh_{ef} PCS pour les émissions directes (source : base ADEME. Donnée publiée par GRDF pour 2020) pour les années 2019 à 2023.

Réseau de chaleur / froid

Les facteurs d'émission utilisés pour les réseaux urbains en France sont issus de la version la plus à jour de l'arrêté sur les contenus CO₂ des réseaux de chaleur et de froid (dernier arrêté du 16 mars 2023⁹).

- Combustion : données de l'arrêté par département.
- Amont : depuis 2021 les données publiées dans l'arrêté intègrent la part « amont et perte en ligne » et « la part infrastructure » sans préciser la répartition entre le scope 2 et le scope 3. Le calcul de la part « scope 3 » a donc été défini comme suit, sur les recommandations d'experts externes sollicités par Icade :

Nom du réseau	Localisation	Réseau de chaleur (C) ou froid (F)	FE combustion (Recalculé)	FE pertes en ligne (10% de pertes)	Sou ce : FE ACV
<i>La Reyssouze</i>	<i>Bourg-en-Bresse</i>	C	0,155 * 9/10 = 0,1395	0,155 / 10 = 0,0155	0,155

Les facteurs d'émissions utilisés pour les réseaux de chaleurs ont été :

- ceux de l'arrêté publié le 21 octobre 2021 pour l'année 2022 ;
- ceux de l'arrêté publié le 12 octobre 2020 pour l'année 2021 ;
- ceux de l'arrêté publié le 12 octobre 2020 pour l'année 2020 ;
- ceux de l'arrêté publié le 11 avril 2018 pour l'année 2019.

⁸ Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) est l'énergie récupérée par la combustion à laquelle se rajoute la récupération des calories contenues dans la condensation de la vapeur d'eau contenue dans les fumées. Le facteur d'émission du gaz retenu est celui calculé en PCS pour être cohérent avec les données des factures qui servent au reporting de l'énergie.

⁹ Modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

Emissions « location based »

En conformité avec les recommandations du GHG Protocol, Icade comptabilise également ses émissions de GES à partir des facteurs d'émission nationaux ou locaux, comme elle le fait depuis 2011. Cette méthode n'intègre pas la quantité d'énergie renouvelable achetée par l'entreprise via des garanties d'origine. Elle a pour ambition de transcrire la réalité physique des émissions de GES d'Icade.

Pour la France, les facteurs d'émission utilisés par Icade sont issus de la base carbone de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)¹⁰ pour l'électricité et les combustibles :

Type d'énergie	Facteur combustion	Facteur amont / pertes en ligne	Facteur total
Électricité (2023)	0,0338 kgCO _{2e} / kWh _{ef}	0,0135 (amont) 0,00474 (pertes en lignes)	0,05204 kgCO ₂ / kWh _{ef}
Électricité (2022)	0,038 kgCO _{2e} / kWh _{ef}	0,0138 (amont) 0,00515 (pertes en lignes)	0,0569 kgCO _{2e} / kWh _{ef}
Électricité (2021)	0,0407 kgCO _{2e} / kWh _{ef}	0,0138 (amont) 0,0054 (pertes en lignes)	0,0599 kgCO ₂ / kWh _{ef}
Électricité (2020)	0,0395 kg CO ₂ / kWh _{ef}	0,0125 (amont) 0,0051 (pertes en lignes)	0,0571 kg CO ₂ / kWh _{ef}
Électricité (2019)	0,0395 kg CO ₂ / kWh _{ef}	0,0125 (amont) 0,0051 pertes en lignes)	0,0571 kg CO ₂ / kWh _{ef}
Gaz (2023)	0,181 kgCO _{2e} /kWh _{ef} PCS	0,0344 kgCO _{2e} /kWh _{ef} PCS	0,2154 kgCO _{2e} /kWh _{ef} PCS
Gaz (2019 - 2022)	0,169 kgCO _{2e} /kWh _{ef} PCS	0,0357 kgCO _{2e} /kWh _{ef} PCS	0,2047 kgCO _{2e} /kWh _{ef} PCS

Réseaux de chaleur et de froid

Les facteurs d'émission utilisés en « *location based* » sont les mêmes que ceux utilisés en « *market based* » pour les réseaux de chaud et les réseaux de froid.

¹⁰ Lien vers la base carbone : <http://www.bilans-ges.ademe.fr/>

5.5.4. Foncière Tertiaire : spécificités déchets

Le pôle Foncière Tertiaire suit les quantités de déchets collectées et la part de déchets recyclés ou valorisés.

Les données sources suivantes sont fournies par les prestataires privés :

- Quantités de déchets en masse (kg) : Les masses en kg par typologie de déchets sont extraites des reportings pdf, excel ou en ligne. Les reportings présentent des masses par type de déchets et par périodes temporelles.
- Quantités de déchets en volume (L) : Les masses sont calculées à partir des coefficients de masse volumique définis pour l'acte et des volumes collectés des reportings.
- Traitement des déchets : Les informations de traitement sont soit contenues dans les reportings, dans les registres ou via indication spécifique d'un responsable chez le fournisseur.

Les données sources suivantes sont fournies par les collectivités :

- Quantités de déchets : La masse annuelle est estimée en demandant aux collectivités la dotation en bacs sur l'adresse de l'immeuble considéré. Masse estimée par type de déchet en kg = [Nombre de bacs] x [Capacité en L] x [Nombre de collectes annuelles] x [Masse volumique en kg/L]
- Traitement des déchets : Les informations sur le traitement des déchets par les collectivités sont récupérées dans les rapports d'activité des collectivités.

5.5.5. Foncière Tertiaire : calcul des intensités énergie, carbone, eau et déchet

Les indicateurs d'intensité de la Foncière Tertiaire sont calculés par m² et par personne. La surface utilisée correspond à la surface totale des actifs c'est-à-dire la somme des surfaces louables et non louables.

5.5.6. Pôle promotion : surfaces des opérations

Depuis 2023, conformément à la RE2020, les indicateurs du pôle Promotion sont calculés en utilisant la surface SHAB ou SU¹¹ (Surface Habitable pour les actifs résidentiels ou Surface Utile pour les actifs de bureaux et les autres activités).

La surface utilisée précédemment était la SHONrt (Surface Hors Œuvre Nette Réglementation Thermique), qui était la surface de référence utilisée dans les calculs réglementaires imposés par la Réglementation Thermique 2012.

¹¹ La Surface Habitable ou Surface Utile au sens de la réglementation environnementale (SHAB ou SU) permet de calculer les surfaces de plancher d'une construction.

La SHAB est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

La SU est la surface de plancher construite après déduction des surfaces occupées par les murs, y compris l'isolation, cloisons fixes, poteaux, marches et cages d'escaliers, gaines ; ébrasements de portes et de fenêtres ; parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m ; parties du niveau inférieur servant d'emprise à un escalier, à une rampe d'accès ou les parties du niveau inférieur auquel s'arrêtent les trémies des ascenseurs, des monte-charges, des gaines et des conduits de fumée ou de ventilation ; des locaux techniques exclusivement affectés au fonctionnement général du bâtiment et à occupation passagère.

5.5.7. Energie primaire

Conformément au référentiel de l'EPRA, Icade calcule les consommations d'énergie : en énergie finale (quantité d'énergie consommée sur site et facture) et en énergie primaire (quantité d'énergie consommée par la centrale électrique et pour le transport de l'énergie correspondant à la quantité d'énergie consommée à l'entrée du site).

Coefficient de conversion de l'énergie finale en énergie primaire, en France : 2,3¹² depuis 2022 et 2,58¹³ pour la période 2019 - 2021.

5.5.8. Emissions de GES des constructions neuves et des rénovations

La méthode de calcul des émissions de GES d'Icade Promotion, appliquée également aux projets de construction neuve du pôle Foncière Tertiaire, se base sur la méthodologie retenue par la réglementation environnementale 2020 (analyse de cycle de vie (ACV) dynamique). Dans cette nouvelle méthodologie RE 2020, les émissions prises en compte sont les suivantes :

- les émissions associées aux matériaux et équipements constitutifs du bâtiment construit (fabrication initiale du produit, fin de vie, remplacement éventuel du matériau si sa durée de vie est inférieure à celle du bâtiment). Ce poste se décompose dans l'ACV en 13 lots distincts ;
- les émissions associées aux fuites de fluides frigorigènes utilisés dans les systèmes de froid actifs du bâtiment ;
- les émissions de chantier associées à la logistique de chantier ;
- les émissions associées à l'énergie consommée durant l'exploitation future du bâtiment par ses usagers. Les postes énergétiques considérés en RE 2020 sont les suivants : les cinq postes déjà présents dans la RT 2012 (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires électriques), ainsi que la consommation pour l'éclairage et la ventilation des parkings et la consommation énergétique des ascenseurs.

La méthode de calcul des émissions de GES pour les rénovations d'Icade Promotion s'appuie sur les mêmes principes que ceux retenus dans la RE 2020 pour les constructions neuves (ACV dynamique en particulier), en l'adaptant afin de traiter le cas des matériaux conservés sur l'opération dans le cadre des travaux de rénovation. Toutes ces émissions font partie du scope 3 d'Icade. Elles se distinguent entre :

- la phase construction, qui comprend : les émissions associées à la fabrication des matériaux et équipements constitutifs du bâtiment construit et les émissions de chantier associées à la logistique de chantier ;
- la phase exploitation, qui comprend : les émissions associées à l'énergie consommée durant l'exploitation future du bâtiment par ses usagers, les émissions associées aux fuites de fluides frigorigènes des équipements et au remplacement des matériaux et équipements durant 50 ans et les émissions liées à la fin de vie.

Pour le pôle Foncière Tertiaire on ne comptabilise pas les émissions les GES liées à l'exploitation sur 50 ans car elles seraient sinon comptées deux fois.

¹² Réglementation Environnementale 2020 applicable au 1^{er} janvier 2022.

¹³ Réglementation Thermique 2012 applicable au 1^{er} janvier 2013.

Cahier technique de reporting : Fiches indicateurs détaillées

GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DE LA RSE ET DE L'INNOVATION

Une démarche innovation collaborative pour imaginer la ville de demain

Innovations

PROJETS INNOVANTS INTEGRES DANS LE BUSINESS

Pôle :
Icade

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

Définition de l'indicateur

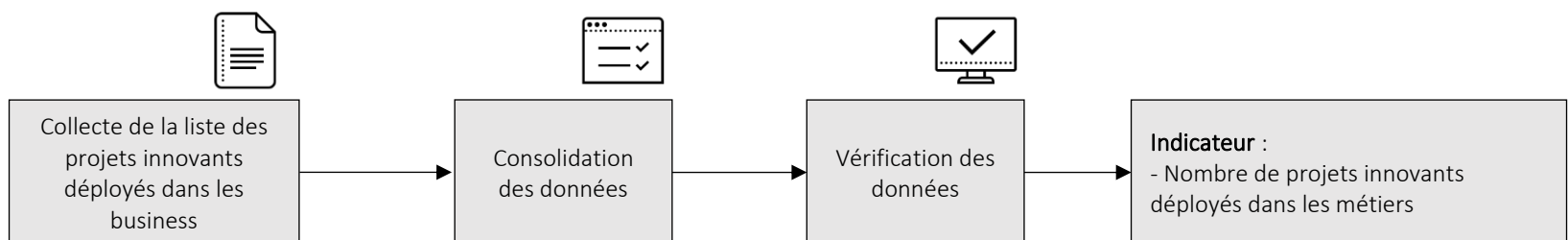
Un projet est considéré innovant s'il répond aux critères suivants : projet ayant obtenu un financement interne du Comité d'engagement innovation (CEI) ou du Board Urban Odyssey. En pratique, il s'agit d'une nouvelle offre ou d'une innovation de processus qui permet à Icade de se différencier sur le marché et créer davantage d'impact économique et/ou environnemental et social - critère faisant partie des grilles de décision des membres du CEI et du Board Urban Odyssey.

Un projet est considéré déployé de manière opérationnelle dans les business s'il répond aux critères suivants : utilisation de l'innovation par les métiers sur au moins une de leurs opérations (ex. réponse à consultation, intégration sur une opération immobilière, ou dans le catalogue d'offre). Idem pour les innovations de processus : innovation intégrée au processus d'un métier.

L'indicateur présente le nombre de projets innovant déployés de manière opérationnelle dans les business.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DE LA RSE ET DE L'INNOVATION

Financements durables

Financements durables

FINANCEMENTS DURABLES

Pôle :
Icade

Périmètre de l'indicateur

Icade.

Définition de l'indicateur

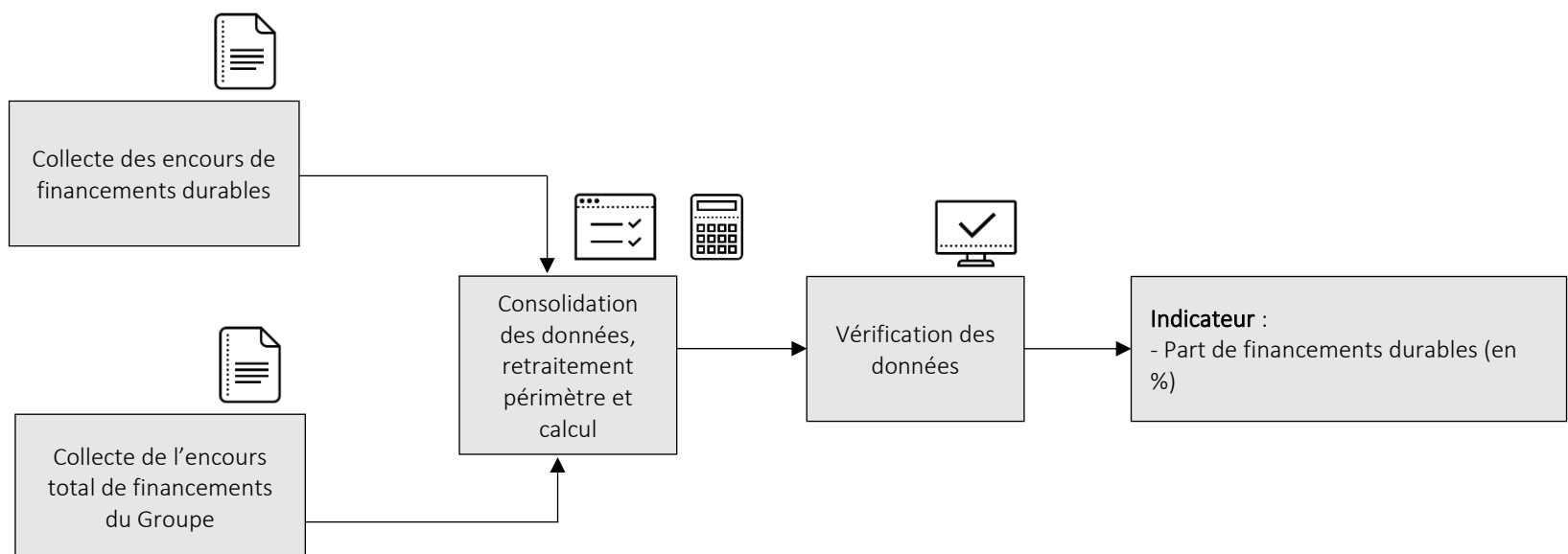
Le présent indicateur donne la part des financements durables d'Icade.

Numérateur : est considéré durable l'ensemble des financements, tirés ou non tirés, verts ou durables (Green Bond, Social Bond, Sustainability Linked Loans/RCF, crédits solidaires, ...).

Dénominateur : est considéré l'ensemble des financements non sécurisés, tirés ou non tirés, hors Neu CP.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part de financements durables (\%)} = \frac{\text{Stock de financements verts ou durables}}{\text{Stock de financements non sécurisés (hors Neu CP)}} \times 100$$

Légende :



Collecte Calcul



Consolidation



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Des lieux bas-carbone et résilients

Énergie

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Référence EPRA :
Elec-Abs /Lfl

Référence GRI :
302-1, 302-2

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
corporate

Périmètre de l'indicateur

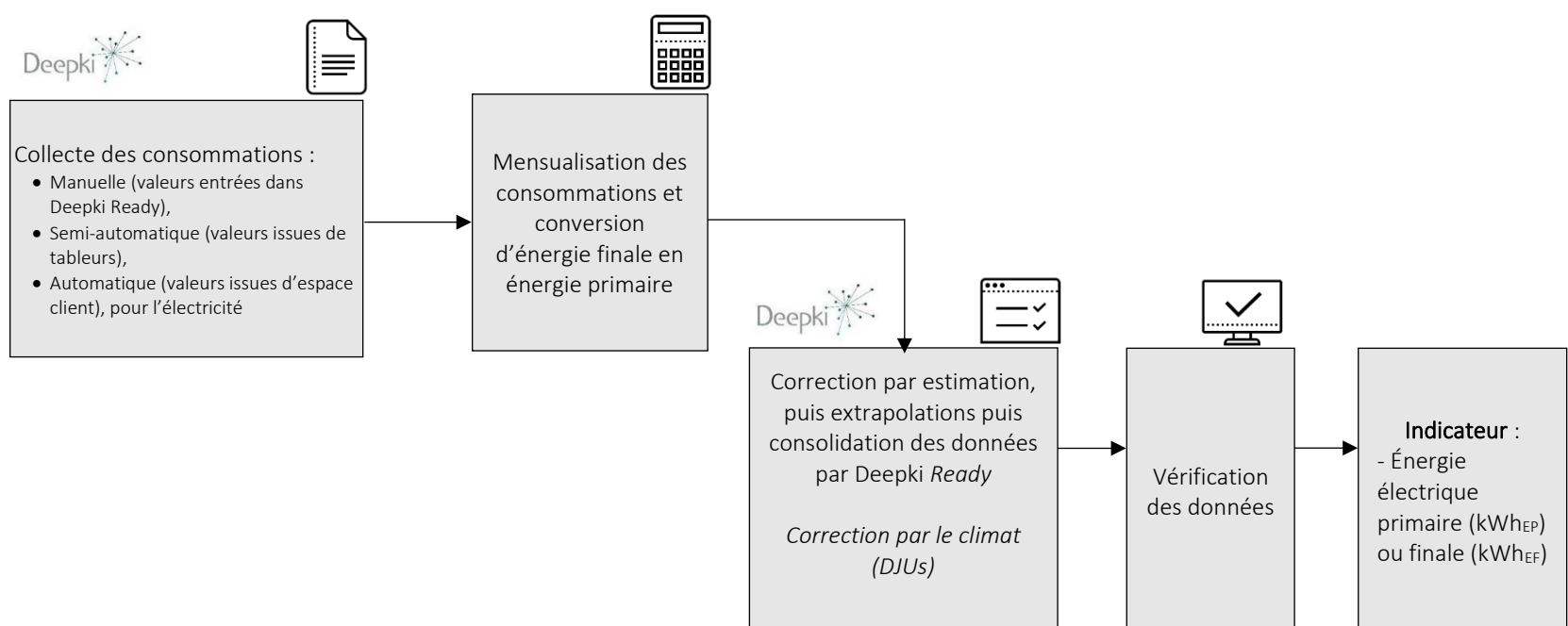
- Foncière Tertiaire : périmètre RSE - parties communes et privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée et non contrôlée par Icade.
- Corporate : périmètre Corporate.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur donne la somme de toutes les consommations énergétiques électriques du périmètre, exprimées en énergie primaire et en énergie finale (coefficient de conversion précisé plus haut dans la partie « e. *Energie primaire* »), avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes et une part d'extrapolation pour les bâtiments de la Foncière Tertiaire dont les consommations ne sont pas encore collectées par Deepki ou partielles.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



*Énergie électrique primaire (kWh_{EP}) ou finale (kWh_{EF}) =
Somme des consommations électriques en énergie primaire ou finale*

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

ÉNERGIE DES RÉSEAUX URBAINS DE CHAUD ET DE FROID

Référence EPRA :
DH&C-Abs/Lfl

Référence GRI :
302-1, 302-2

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE - parties communes et privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée et non contrôlée par Icade.
- Corporate : périmètre Corporate.

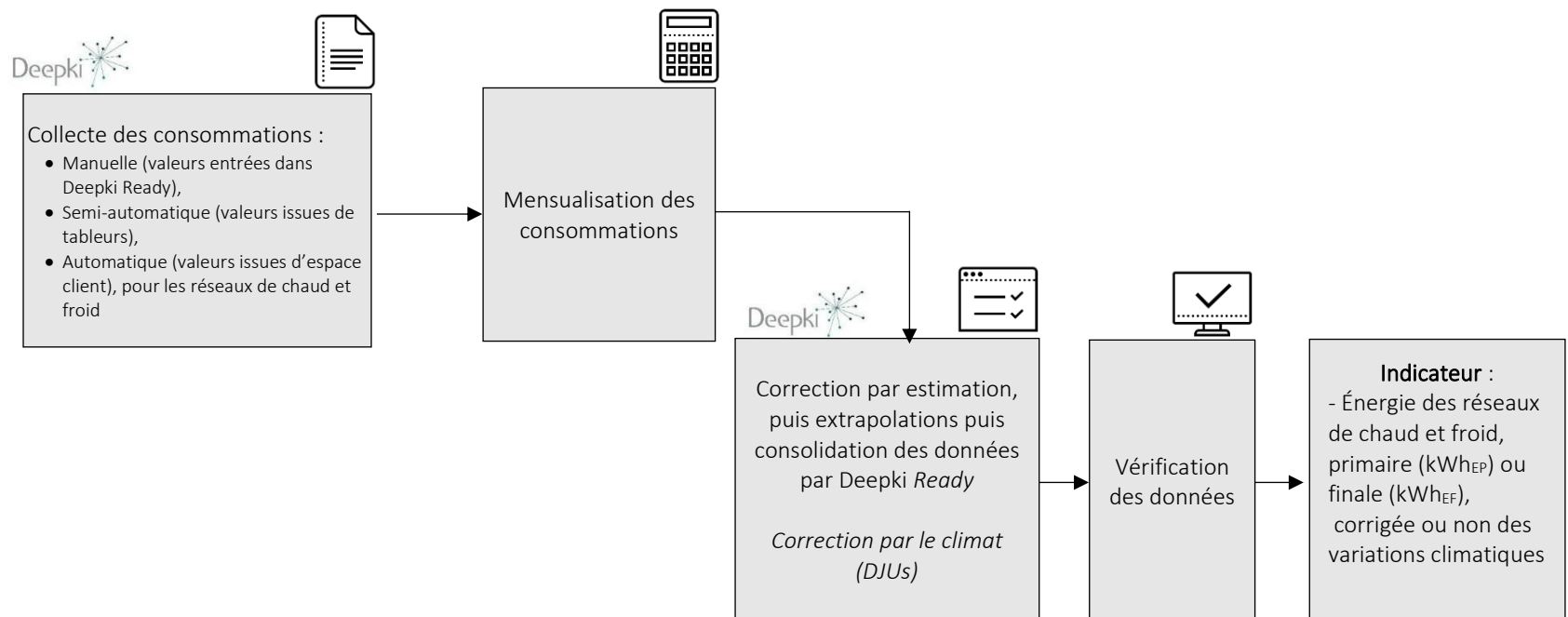
Définition de l'indicateur

L'indicateur donne la somme de toutes les consommations énergétiques issues des réseaux de chaud et de froid du périmètre, exprimées en énergie primaire (identique à l'énergie finale), avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes et une part d'extrapolation pour les bâtiments de la Foncière Tertiaire dont les consommations ne sont pas encore collectées par Deepki ou partielles.

Ces indicateurs sont calculés avec et sans correction des variations climatiques.

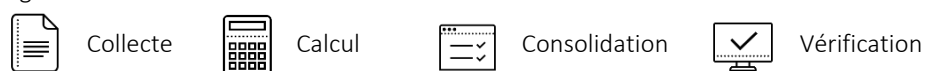
Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



*Énergie primaire réseaux de chaud et froid (kWh_{EP}) ou finale (kWh_{EF}) =
Somme des consommations des réseaux de chaud et froid en énergie primaire ou finale*

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

ÉNERGIE DES COMBUSTIBLES

Référence EPRA :
Fuels-Abs/LfI

Référence GRI :
302-1, 302-2

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE - parties communes et privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée et non contrôlée par Icade.
- Corporate : périmètre Corporate.

Définition de l'indicateur

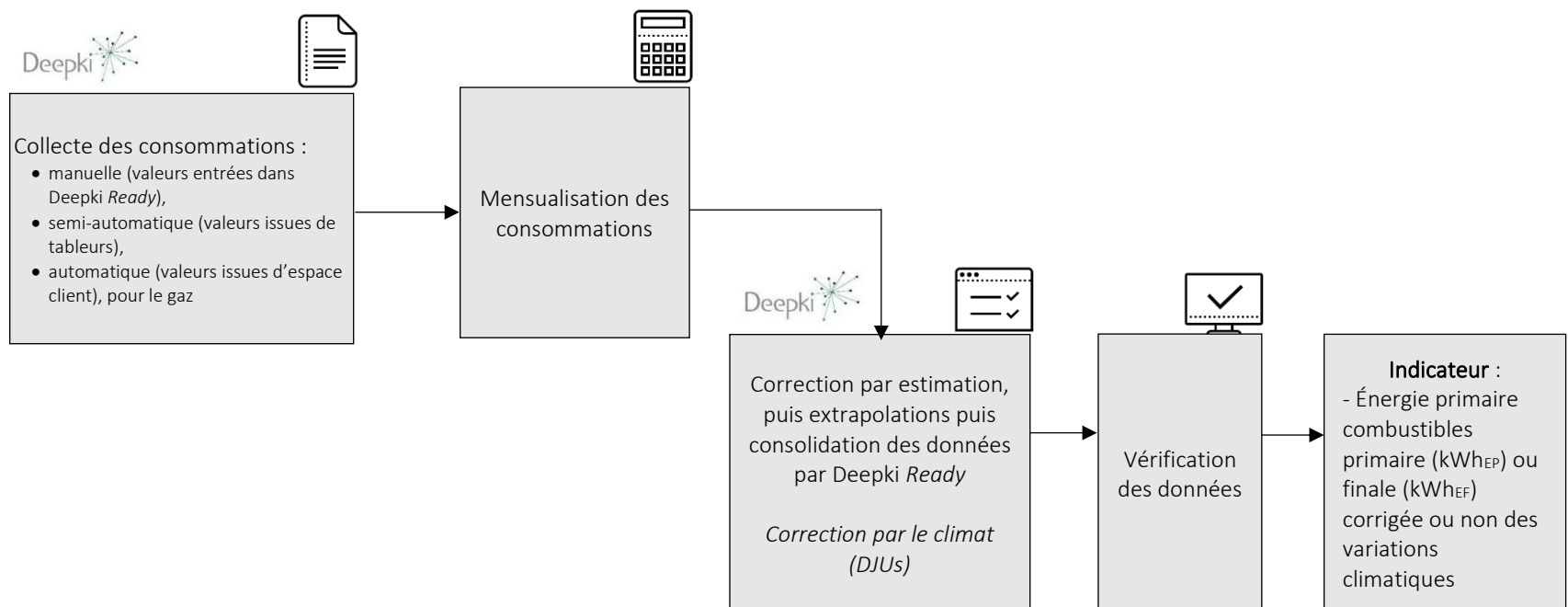
Cet indicateur donne la somme de toutes les consommations énergétiques issues des combustibles fossiles du périmètre, exprimées en énergie primaire (identique à l'énergie finale), avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes et une part d'extrapolation pour les bâtiments de la Foncière Tertiaire dont les consommations ne sont pas encore collectées par Deepki ou partielles.

Cela inclut les consommations de gaz naturel pour les actifs de la Foncière Tertiaire.

Ces indicateurs sont calculés avec et sans correction des variations climatiques.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Énergie primaire combustibles (kWh_{EP}) ou finale (kWh_{EF})
= Somme des consommation fossiles (gaz) en énergie primaire ou finale

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

ÉNERGIE TOTALE

Référence EPRA :
Elec-Abs/Lfl, DH&C-Abs/Lfl,
Fuels-Abs/Lfl

Référence GRI :
302-1, 302-2

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE - parties communes et privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée et non contrôlée par Icade.
- Corporate : périmètre Corporate.

Définition de l'indicateur

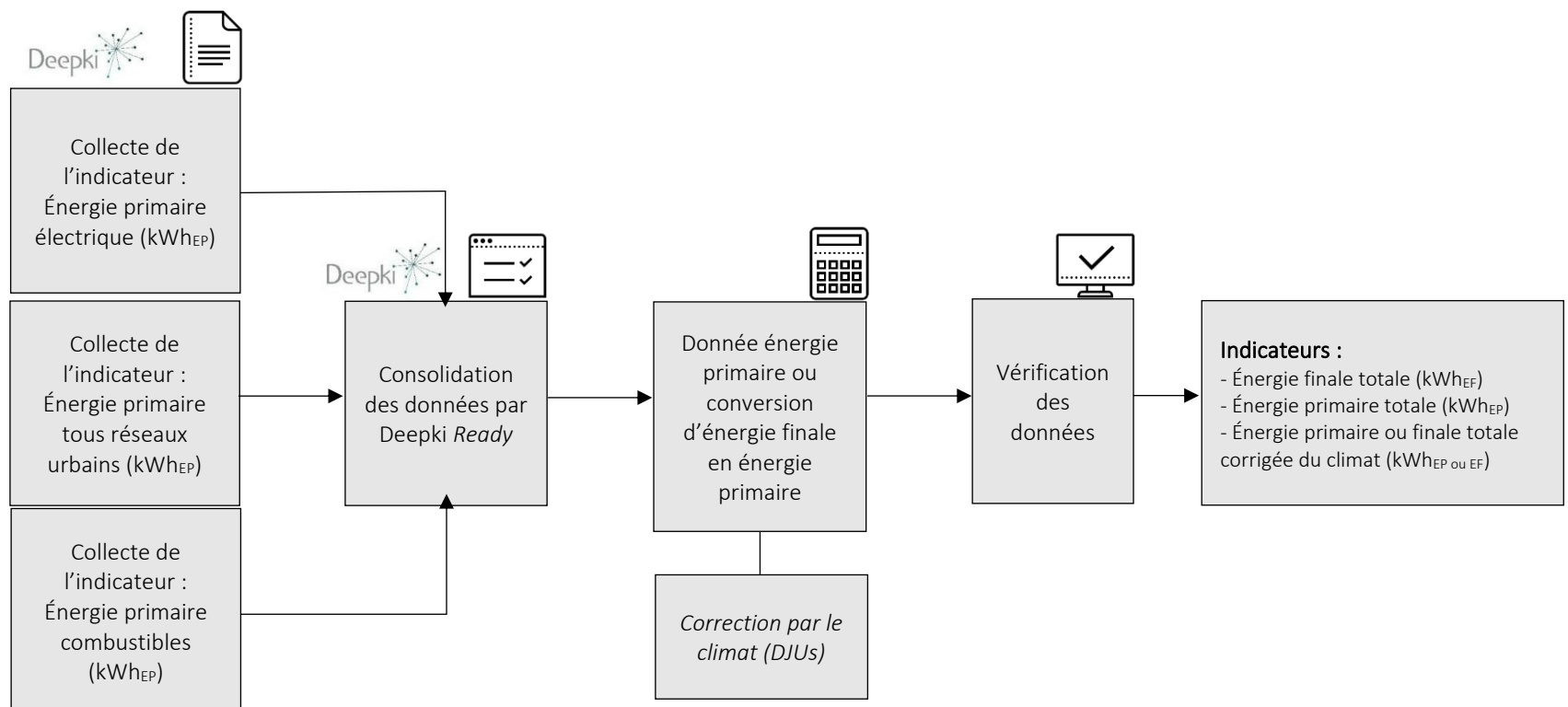
Cet indicateur donne la somme de toutes les consommations énergétiques du périmètre (électrique, réseaux de chaud et froid, combustibles), exprimées en :

- **Énergie primaire,**
- **Énergie finale,**
- **Énergie primaire ou finale corrigée ou non du climat.**

Ces données intègrent une part d'estimation des données éventuellement manquantes et une part d'extrapolation pour les bâtiments de la Foncière Tertiaire dont les consommations ne sont pas encore collectées par Deepki ou partielles.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Énergie totale (kWh)} = (\text{Énergie électrique (kWh)} + \text{Énergie tous réseaux urbains (kWh)} + \text{Énergie combustibles (kWh)})$$

$$\text{Énergie totale corrigée du climat (kWh)} = \text{Énergie totale (kWh)} \times \text{Correction climatique avec l'année de référence (2019)}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE

Référence EPRA :
Energy-Int

Référence GRI :
302-3, CRE1

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
Corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE - parties communes et privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée et non contrôlée par Icade.
- Corporate : périmètre Corporate.

Définition de l'indicateur

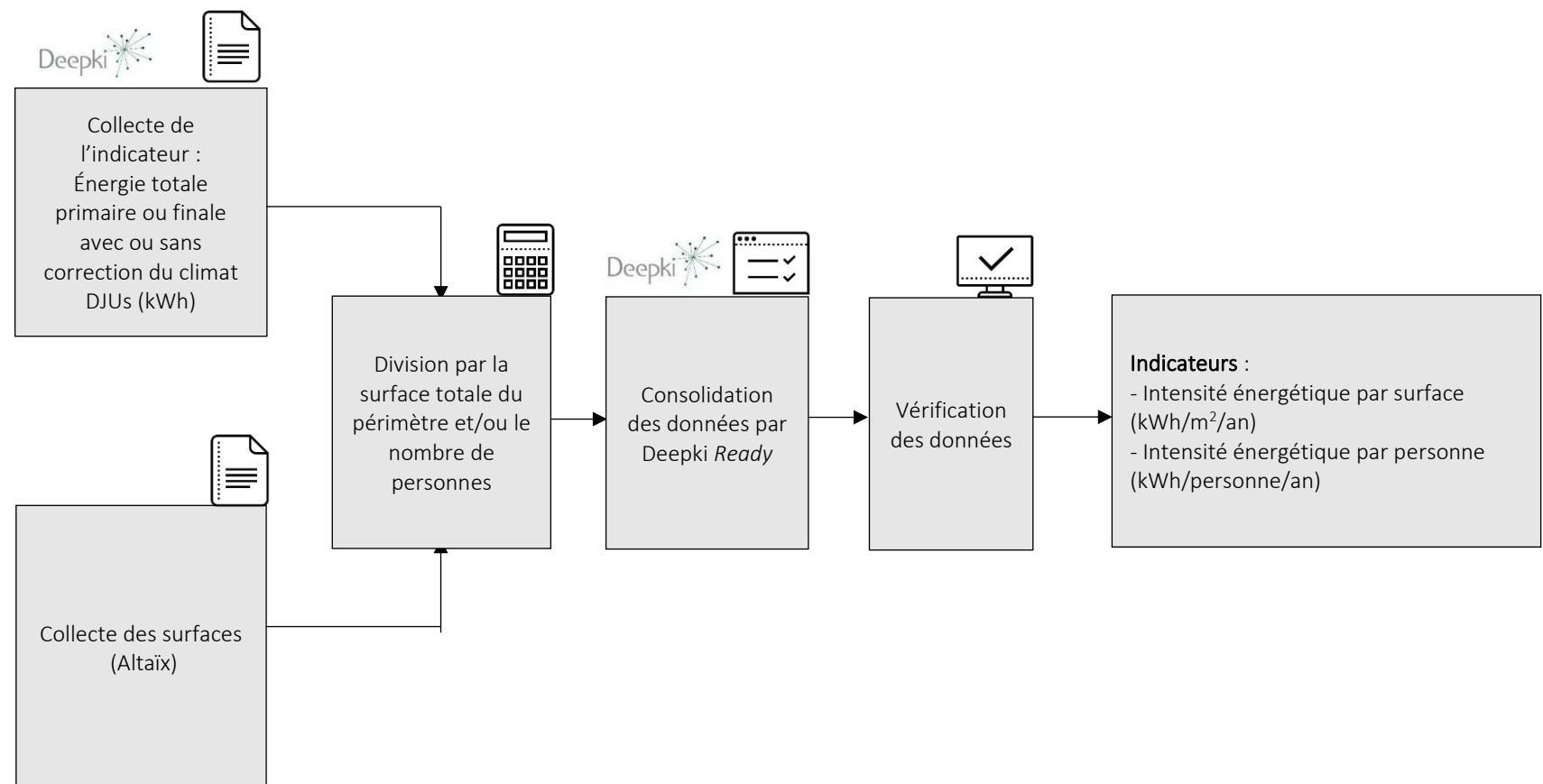
Cet indicateur donne la somme de toutes les consommations énergétiques du périmètre (électrique, réseaux de chaud et froid, combustibles), exprimées en énergie primaire et en énergie finale, avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes et une part d'extrapolation pour les bâtiments de la Foncière Tertiaire dont les consommations ne sont pas encore collectées par Deepki ou partielles, et pouvant être corrigées du climat, divisée par :

- La surface totale du périmètre RSE pour la Foncière Tertiaire et du périmètre *Corporate* pour les sites *Corporate* ;
- Le nombre d'occupants (Foncière Tertiaire et *Corporate*) * ;

* Lorsque l'on ne connaît pas l'effectif précis qui occupe un bâtiment, on prend l'hypothèse d'un occupant pour 15 m² de surface

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Intensité énergétique} = \frac{\text{Énergie totale (kWh)}}{\text{Surface totale du périmètre} \frac{\text{et}}{\text{ou}} \text{le nombre de personnes}}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Référence EPRA :
Elec-Abs/Lfl, DH&C-Abs/Lfl,
Fuels-Abs/Lfl

Référence GRI :
302-1

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE.

Définition de l'indicateur

Les énergies renouvelables (ou EnR) sont divisées en plusieurs catégories : énergie solaire ; énergie éolienne ; énergie hydraulique ; biomasse ; énergie géothermique.

Le taux d'EnR dans le mix énergétique permet de connaître la part d'énergie renouvelable qui alimente le patrimoine d'Icade. Cet indicateur peut être calculé selon deux méthodes :

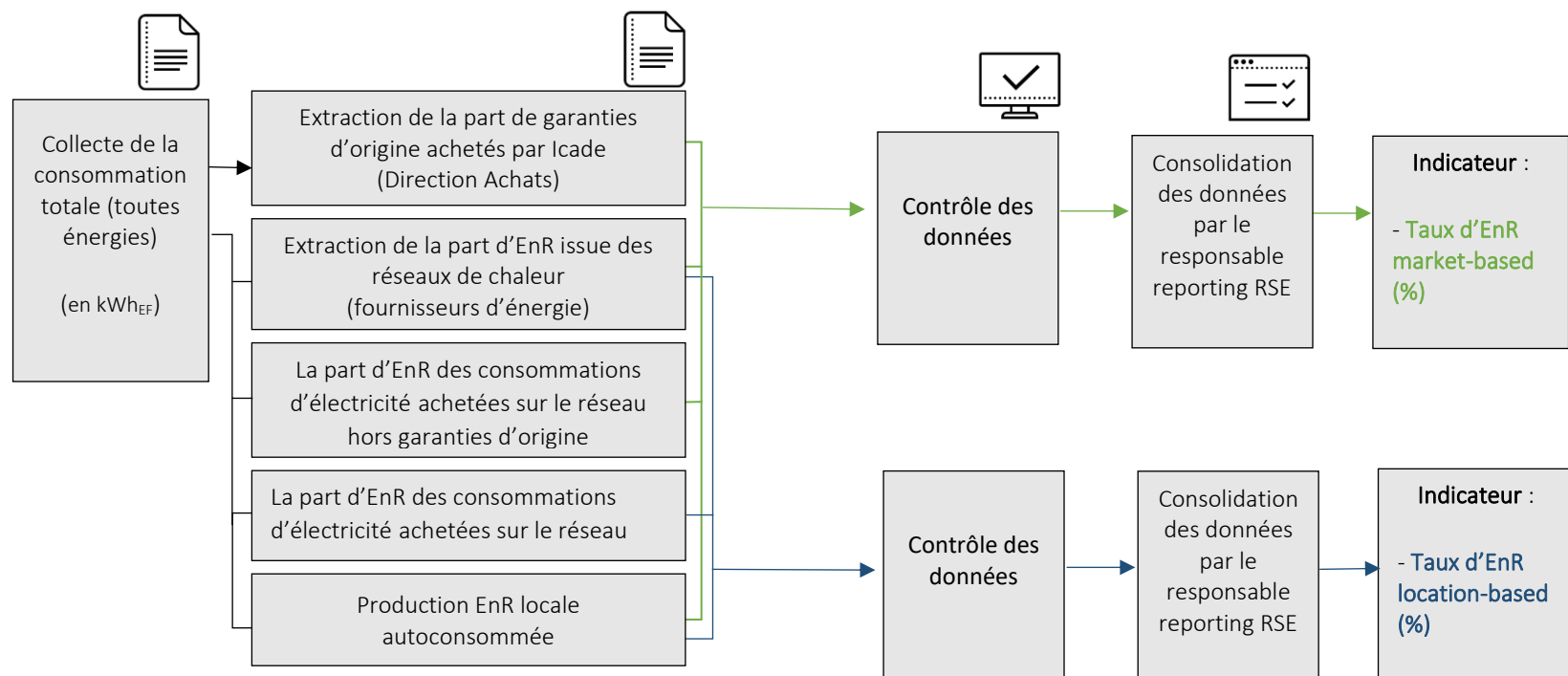
- En *location-based**, le calcul de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'Icade doit se fonder sur 3 formes d'énergies renouvelables :
 - La part renouvelable des consommations de réseaux de chaleur auxquels les bâtiments d'Icade sont reliés.
 - La production d'énergie renouvelable autoconsommée.
 - La part d'énergie renouvelable du mix électrique français.
- En *market-based***, le calcul de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'Icade doit se fonder sur 4 formes d'énergies renouvelables :
 - La part renouvelable des consommations de réseaux de chaleur auxquels les bâtiments d'Icade sont reliés.
 - La production d'énergie renouvelable autoconsommée.
 - Les consommations d'électricité et de gaz renouvelables sous forme de garanties d'origine.
 - La part renouvelable des consommations d'électricité achetées sur le réseau hors garanties d'origine (mix résiduel).
 - La part renouvelable des consommations de gaz achetées sur le réseau hors garanties d'origine (mix résiduel) est considérée nulle.

* *location-based* : méthode de quantification des émissions qui requiert l'utilisation des facteurs d'émissions des mix énergétiques pour des lieux géographiques définis, y compris les frontières locales, infranationales ou nationales.

** *market-based* : méthode de quantification des émissions fondée sur les émissions de GES émises par les producteurs d'énergie auprès desquels un consommateur achète son l'énergie, via des instruments contractuels (par exemple des garanties d'origine).

Processus et règles de calcul

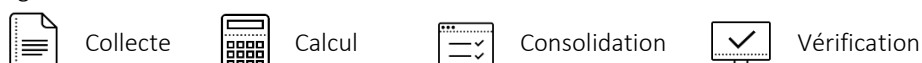
Processus de calcul :



$$\text{Taux d'EnR market – based (\%)} = \frac{\text{Garanties d'origine} + \text{EnR réseaux urbains} + \text{EnR électricité mix résiduel} + \text{production EnR autoconsommée (kWh)}}{\text{Total de la consommation énergétique du périmètre RSE (kWh)}} \times 100$$

$$\text{Taux d'EnR location – based (\%)} = \frac{\text{EnR réseaux urbains} + \text{EnR électricité achetée} + \text{production EnR autoconsommée (kWh)}}{\text{Total de la consommation énergétique du périmètre RSE (kWh)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

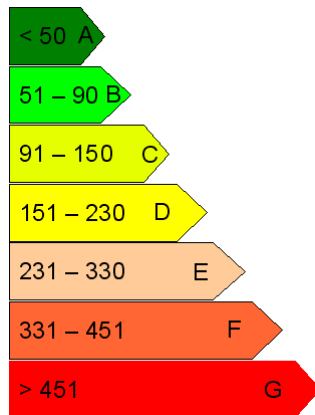
Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE

Définition de l'indicateur

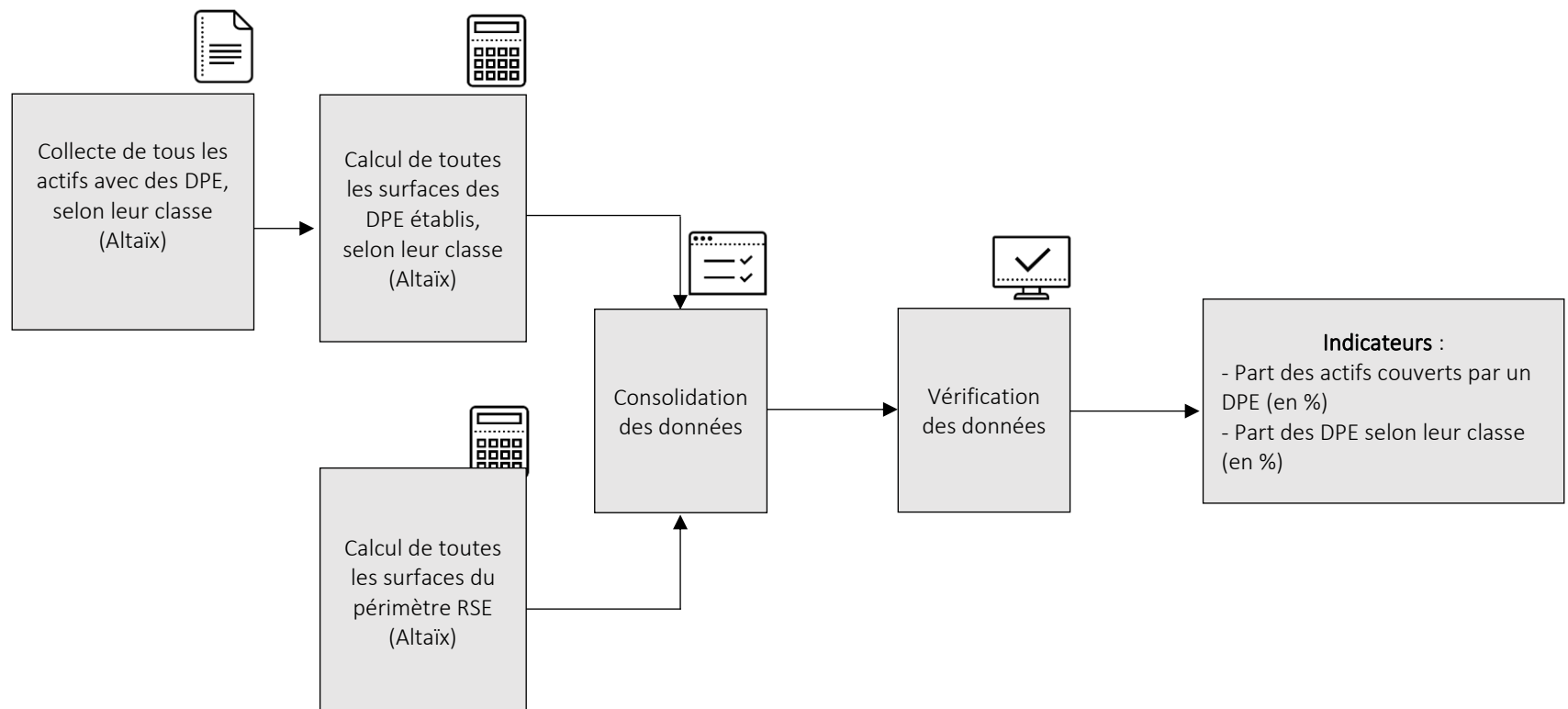
Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) renseigne la performance énergétique d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de GES. Il existe plusieurs classes (seuils exprimés en kWh_{ep}/m²/an) :



Le présent indicateur met en avant la part de DPE des actifs en fonction de leur classe.

Processus et règles de calcul

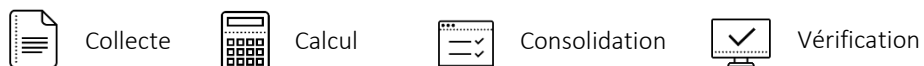
Processus de calcul :



$$\text{Part des actifs couverts par un DPE (\%)} = \frac{\text{Total des surfaces comprenant des DPE (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces du périmètre RSE (m}^2\text{)}} \times 100$$

$$\text{Part des DPE par classe (\%)} = \frac{\text{Total des surfaces comprenant des DPE par classe (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces du périmètre RSE (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre financier

Définition de l'indicateur

Une Installation est Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en raison des nuisances éventuelles ou des risques importants de pollution des sols ou d'accident qu'elle présente. Elle est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations.

Les risques ICPE sont suivis par des ingénieurs HSE qui s'assurent du contrôle, du suivi et des dossiers pour la préfecture. Ils vérifient que les installations sont conformes à la réglementation et signalent tout incident à Icade.

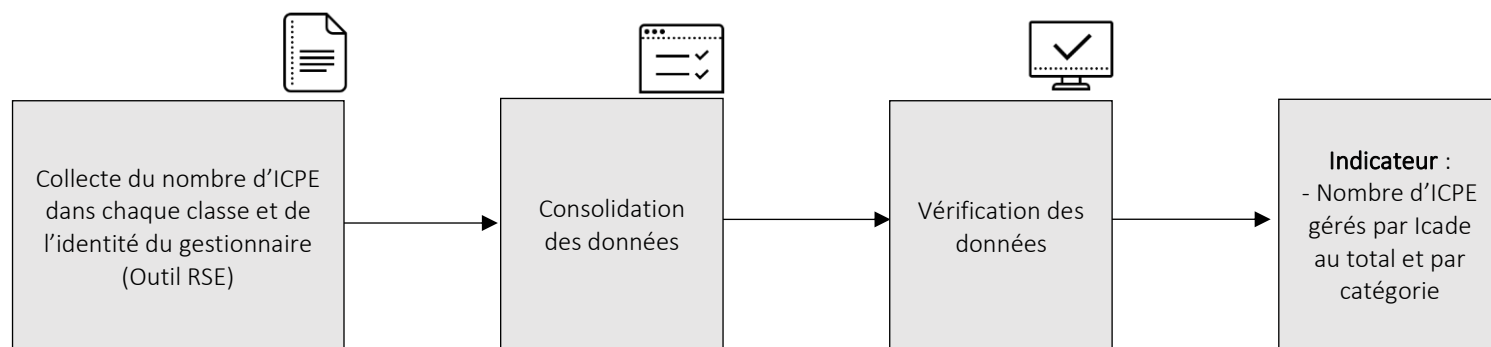
Icade est concerné par les catégories d'ICPE suivantes :

- Électricité ;
- Climatisation ;
- Chauffage.

Le présent indicateur fournit le nombre d'ICPE par catégorie.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE
- Opérations en phase OS pendant l'année N

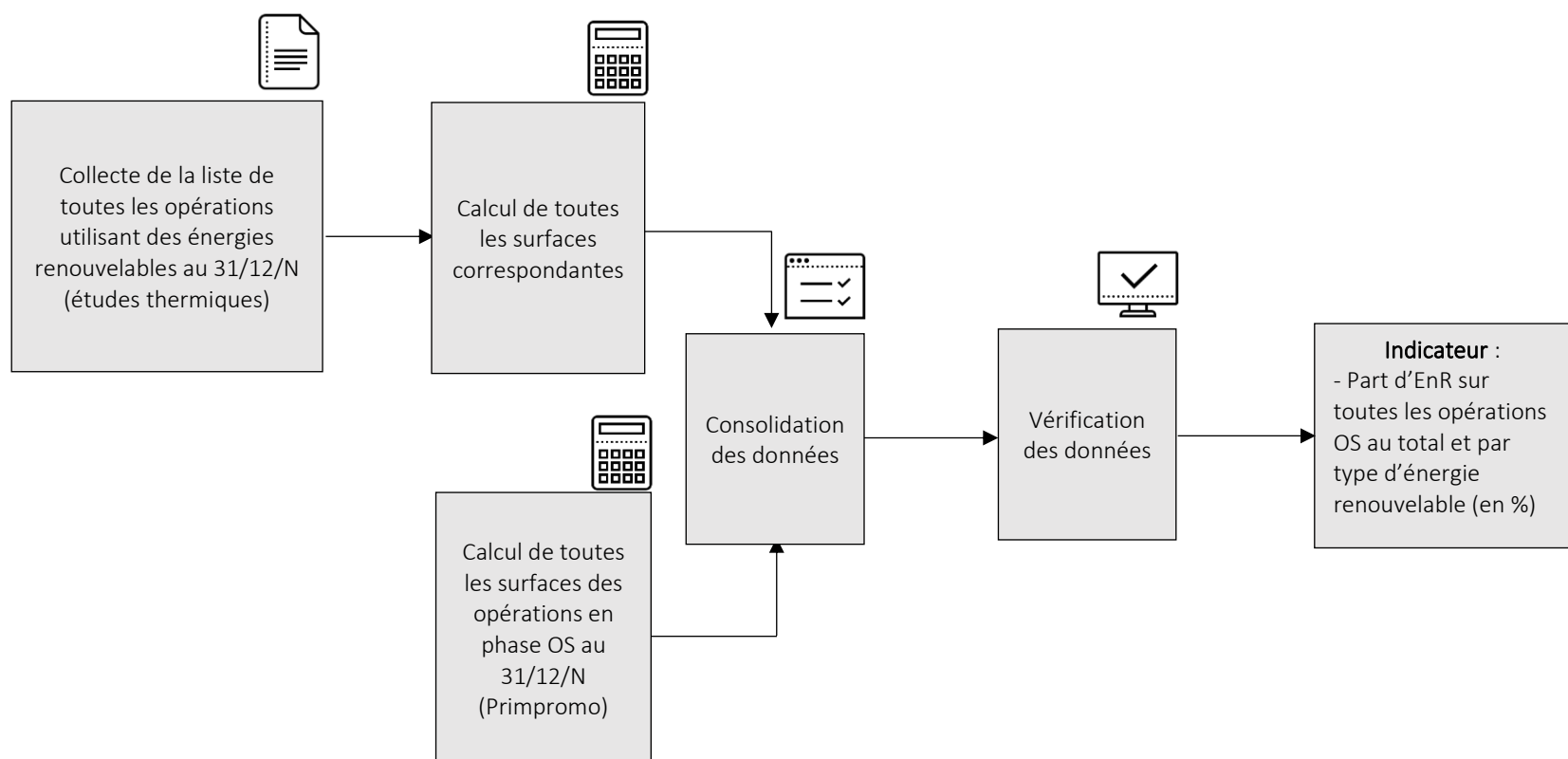
Définition de l'indicateur

Icade effectue une synthèse des énergies renouvelables (EnR) mises en œuvre sur les opérations par type d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, éolien, réseaux de chaleur à base de géothermie et de biogaz, pompe à chaleur, autres à préciser).

L'indicateur associé donne la part d'EnR sur toutes les opérations OS au total et par type d'énergie renouvelable.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part d'EnR sur toutes les opérations OS (\%)} = \frac{\text{Total des surfaces des opérations utilisant des EnR (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces des opérations (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

LABEL E+C-

Référence EPRA :
Cert-Tot

Référence GRI :
CRE8

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Promotion : Bâtiments des opérations « autres activités tertiaires » du périmètre RSE (hôtels, santé, éducation, logistique, etc.).

Définition de l'indicateur

Le label E+C- pour « bâtiments à énergie positive et réduction carbone » permet de mesurer la performance environnementale et énergétique des bâtiments de la construction à l'exploitation. Il existe quatre niveaux pour le critère « Énergie » et deux niveaux pour le critère « Carbone ».

L'indicateur possède quatre niveaux de performance, qui varient en fonction du type de bâtiment. « Énergie 1 » et « Énergie 2 » constituent une avancée par rapport aux exigences actuelles de la réglementation thermique (RT2012). Leur mise en œuvre doit conduire à une amélioration des performances du bâtiment à coût maîtrisé, par des mesures soit d'efficacité énergétique, soit par le recours, pour la demande en énergie du bâtiment, à la chaleur ou à l'électricité renouvelables.

- E1 : le niveau est équivalent à RT 2012-15% pour le tertiaire ;
- E2: le niveau est équivalent à RT 2012-30% pour le tertiaire ;
- E3 : il constitue un effort supplémentaire par rapport aux précédents niveaux. Son atteinte nécessitera un effort en termes d'efficacité énergétique du bâti et des systèmes et un recours significatif aux énergies renouvelables, qu'elles soient thermiques ou électriques. Le niveau est équivalent à RT 2012-40% pour le tertiaire ;
- E4 : il correspond à l'atteinte de l'équilibre entre consommation non renouvelable et production d'électricité renouvelable injectée sur le réseau. Bilan BEPOS max ≤ 0 (Bâtiment à Énergie POSitive).

Suite à la réalisation de l'analyse de cycle de vie (ACV) du bâtiment, l'évaluation des deux indicateurs d'émissions de GES (Eges) suivants permet de déterminer le niveau de performance de l'indicateur Carbone :

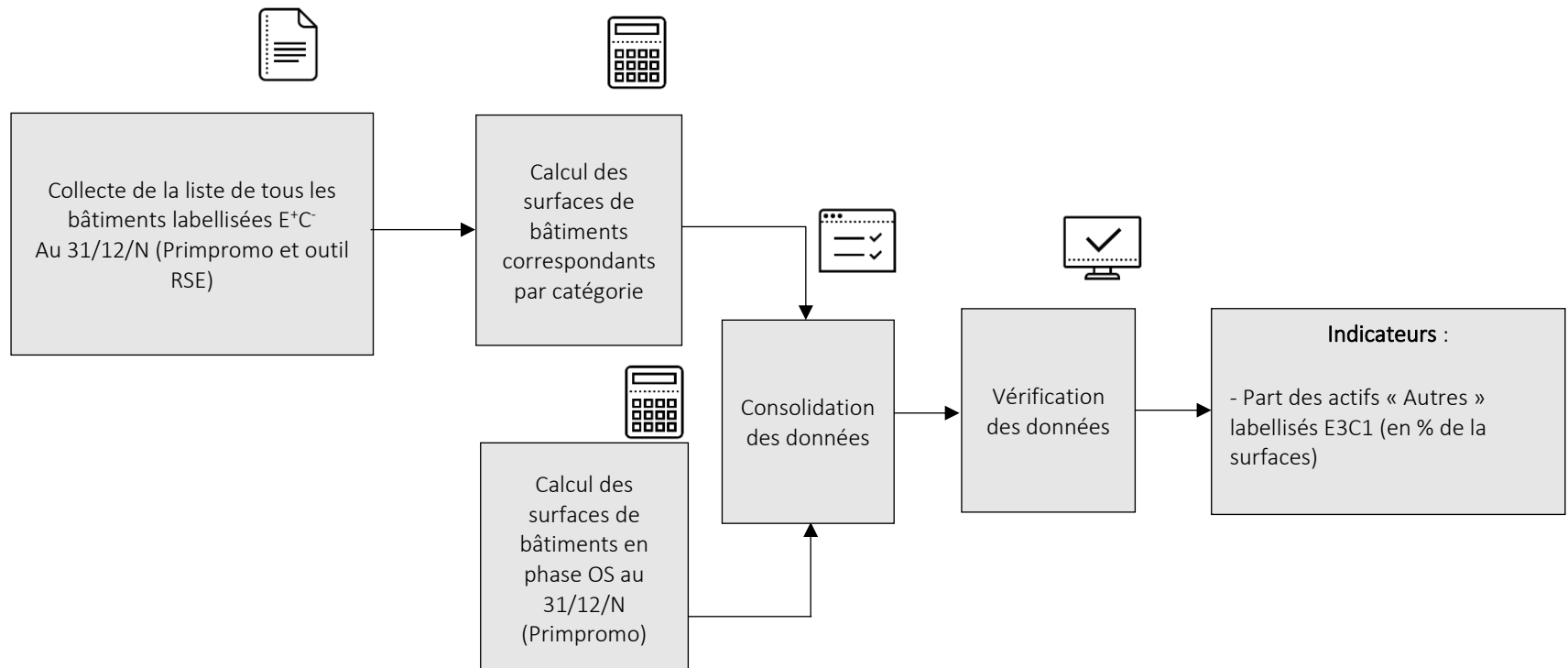
- Les émissions de GES_{eq}/m² émises sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment : Eges
- Les émissions de GES_{eq}/m² émises et relatives aux produits de construction et des équipements du bâtiment : EgesPCE

Les niveaux « Carbone 1 » et « Carbone 2 » sont déterminés par la comparaison de ces deux types d'émissions avec des niveaux d'émission de gaz à effet de serre maximaux définis, le niveau Carbone 2 étant plus exigeant que le niveau Carbone 1.

L'indicateur donne la part totale de labellisations E3C1 pour les bâtiments de types « autres activités tertiaires » du périmètre RSE.

Processus et règles de calcul

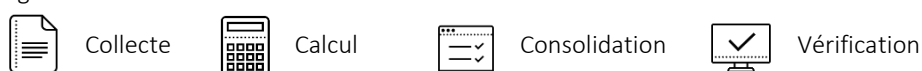
Processus de calcul :



Labels E+C- pour autres activités tertiaires(%)

$$= \frac{\text{Surface totale d'actifs "autres activités tertiaires" labellisés E3C1}}{\text{Total des surfaces de bâtiments pour de type "autres activités tertiaires"}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Des lieux bas-carbone et résilients

Carbone

ÉMISSIONS DIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE

Référence EPRA :
GHG-Dir-Abs/LfI

Référence GRI :
305-1

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire et
Corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE.
- Corporate : périmètre Corporate.
- Données maîtrisées (parties communes) des bâtiments dont Icade contrôle l'exploitation.

Définition de l'indicateur

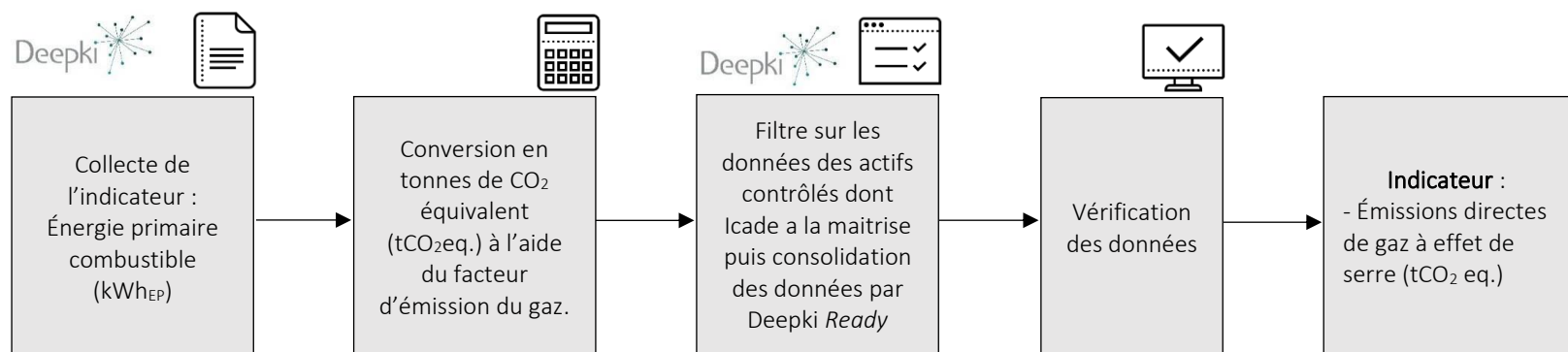
Cet indicateur donne la somme de toutes les émissions directes de gaz à effet de serre résultant d'une combustion issue des consommations énergétiques du périmètre, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂eq.), avec une part d'estimation et d'extrapolation.

Cela inclut les émissions issues de la combustion du gaz.

L'indicateur est calculé en location-based et en market-based (voir paragraphe III. 5.c).

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Émissions directes de gaz à effet de serre (tCO}_2 \text{ eq.)} = \text{Énergie primaire combustibles (kWh}_{EP}) \times \text{Facteur d'émission du gaz}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE

Référence EPRA
GHG-Indirect-Abs/Lfl

Référence GRI
305-2, 305-3

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
Corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE.
- Corporate : périmètre Corporate.
- Parties communes et privatives des bâtiments contrôlés et bâtiments non contrôlés par Icade.

Définition de l'indicateur

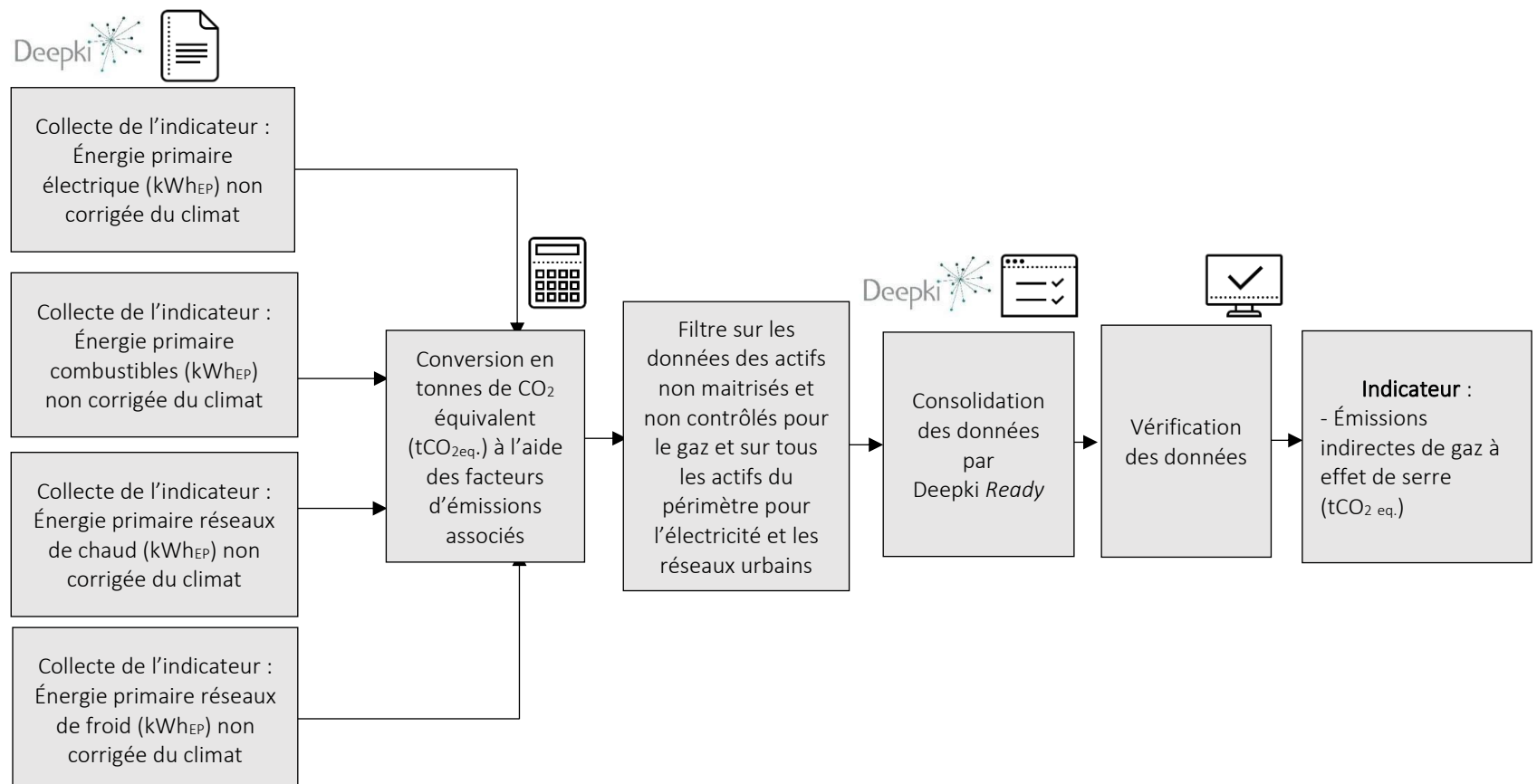
Cet indicateur donne la somme de toutes les émissions indirectes de gaz à effet de serre issues des consommations énergétiques du périmètre, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tCO_{2eq.}), avec une part d'estimation et d'extrapolation.

Elles incluent les émissions de tous les types d'énergie : électricité (donnés maîtrisées et non maîtrisées), gaz (amont et pertes en ligne des donnés maîtrisées et donnés non maîtrisées), réseau de chaud et réseau de froid (donnés maîtrisées et non maîtrisées).

L'indicateur est calculé en location-based et en market-based (voir paragraphe III.5.c).

Processus et règles de calcul

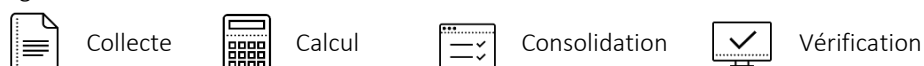
Processus de calcul :



Émissions indirectes de gaz à effet de serre (tCO₂ eq.)

$$\begin{aligned}
 &= [\text{Énergie primaire électrique (kWh}_{EP}) \times \text{Facteur d'émission de l'électricité} \\
 &\quad \times \text{Facteur amont et pertes en ligne électricité}] \\
 &+ [\text{Énergie primaire réseaux de froid (kWh}_{EP}) \times \text{Facteur d'émission de chacun des réseaux froid} \\
 &\quad \times \text{Facteur amont et pertes en ligne réseaux de froids}] \\
 &+ [\text{Énergie primaire réseaux de chaud (kWh}_{EP}) \times \text{Facteur d'émission de chacun des réseaux chaud} \\
 &\quad \times \text{Facteur amont et pertes en ligne réseaux de chaud}] \\
 &+ [\text{Énergie primaire combustibles (kWh}_{EP}) \times \text{Facteur d'émission du gaz} \times \text{Facteur amont gaz}]
 \end{aligned}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

INTENSITÉ CARBONE

Référence EPRA
GHG-Int

Référence GRI
305-4, CRE3

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
Corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE.
- Corporate : périmètre Corporate.
- Parties communes et parties privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée ou non contrôlée par Icade.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur donne la somme de toutes les émissions (directes et indirectes) de gaz à effet de serre issues des consommations énergétiques du périmètre, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tCO_{2eq}), avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes et une part d'extrapolation pour les bâtiments de la Foncière Tertiaire dont les consommations ne sont pas encore collectées par Deepki, divisée par :

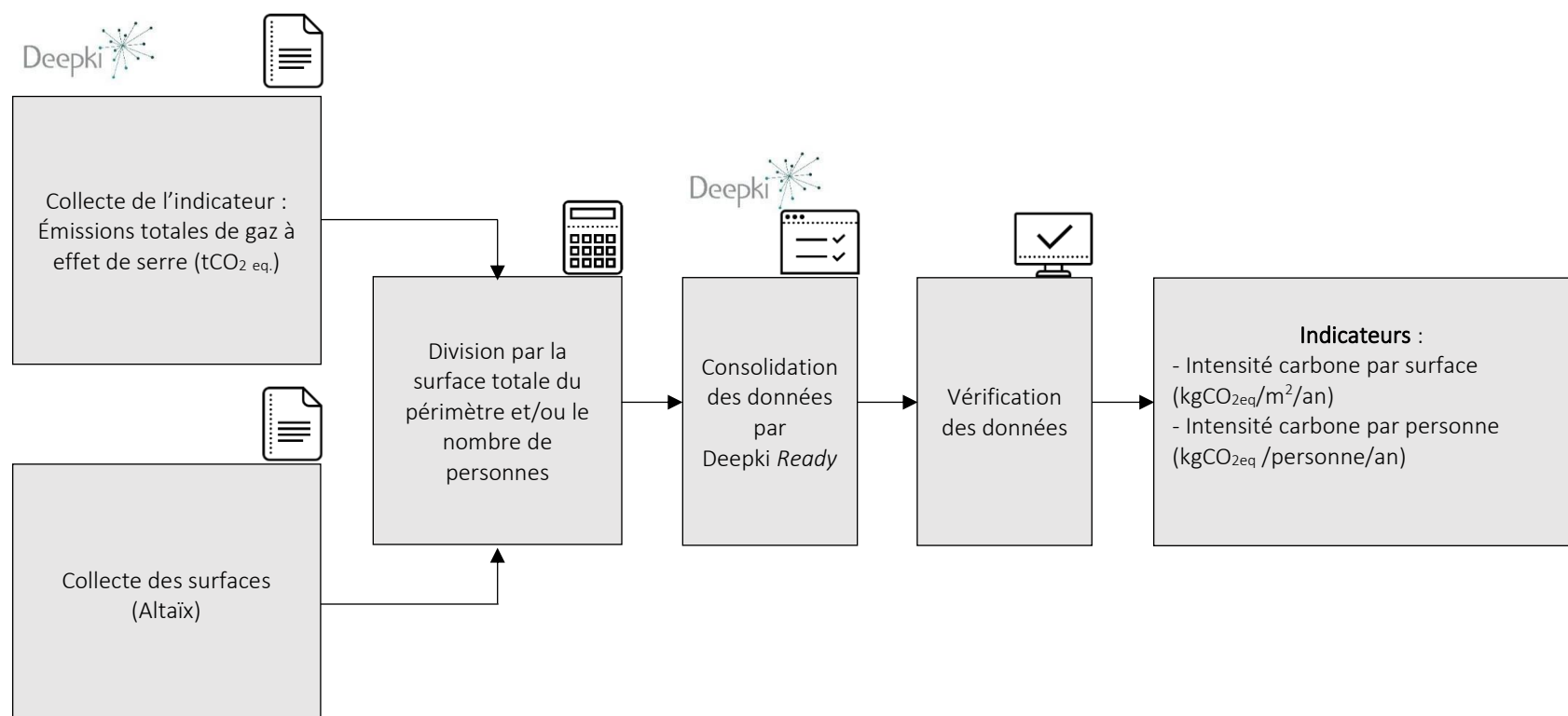
- La surface totale du périmètre (Foncière Tertiaire, Corporate)
- Le nombre d'occupants (Foncière Tertiaire et Corporate) *

L'indicateur est calculé en location-based et en market-based (voir paragraphe III.5.c).

* Lorsque l'on ne connaît pas l'effectif précis qui occupe un bâtiment, on prend l'hypothèse d'un occupant pour 15 m² de surface.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Émissions totales de gaz à effet de serre (tCO}_2 \text{ eq.)}}{\text{Surface totale du périmètre et/ou le nombre de personnes}}$$

Légende :



Collecte



Calcul



Consolidation



Vérification Des



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX TRANSPORTS DES CLIENTS

Référence GRI
305-3

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE.

Définition de l'indicateur

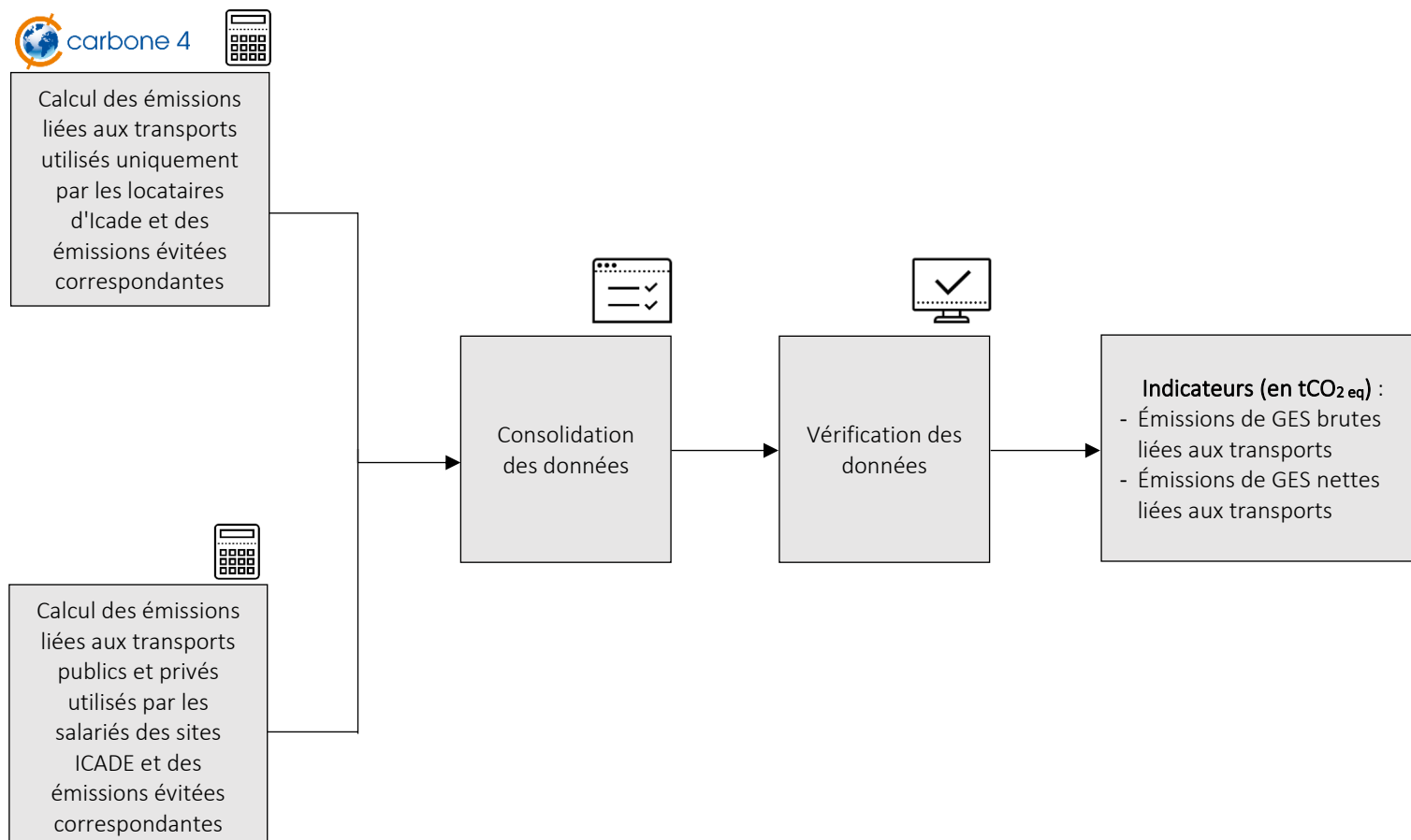
Icade s'appuie sur un outil développé par Carbone 4 pour calculer les émissions de GES brutes liées aux transports des locataires des parcs et bureaux. Les émissions de carbone liées aux transports sont calculées à partir de la localisation des actifs, des moyennes statistiques locales de répartition des différents moyens de transport des usagers et des données issues des plans de déplacement d'entreprise d'Icade, auxquelles est affecté un facteur d'émission.

Icade calcule également les émissions évitées par l'utilisation de transports en commun privatifs mis en place par Icade à disposition des locataires tels que :

- Navettes/bus électriques ;
- Navettes fluviales électriques ;
- Auto-partage ;
- Co-voiturage ;
- Solution vélo (vélib', etc.) ;
- Bornes de charge pour véhicules électriques ;
- Parking partagé.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Émissions de CO₂ brutes liées aux transports des clients = Émissions liées aux transports utilisés uniquement par les locataires d'Icade + Émissions liées aux transports publics et privés utilisés par les salariés des sites ICADE

Émissions nettes de CO₂ liées aux transports des clients = Émissions de GES brutes liées aux transports - Émissions évitées liées aux transports en commun privatifs (tCO₂ eq)

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX TRANSPORTS DES COLLABORATEURS

Référence GRI
305-3

Pôle concerné :
Corporate

Périmètre de l'indicateur

- Corporate.

Définition de l'indicateur

Les émissions de GES liées aux transports des collaborateurs Icade sont divisées en deux postes :

- Les trajets domicile-travail ;
- Les trajets professionnels.

Les moyens de transports utilisés sont :

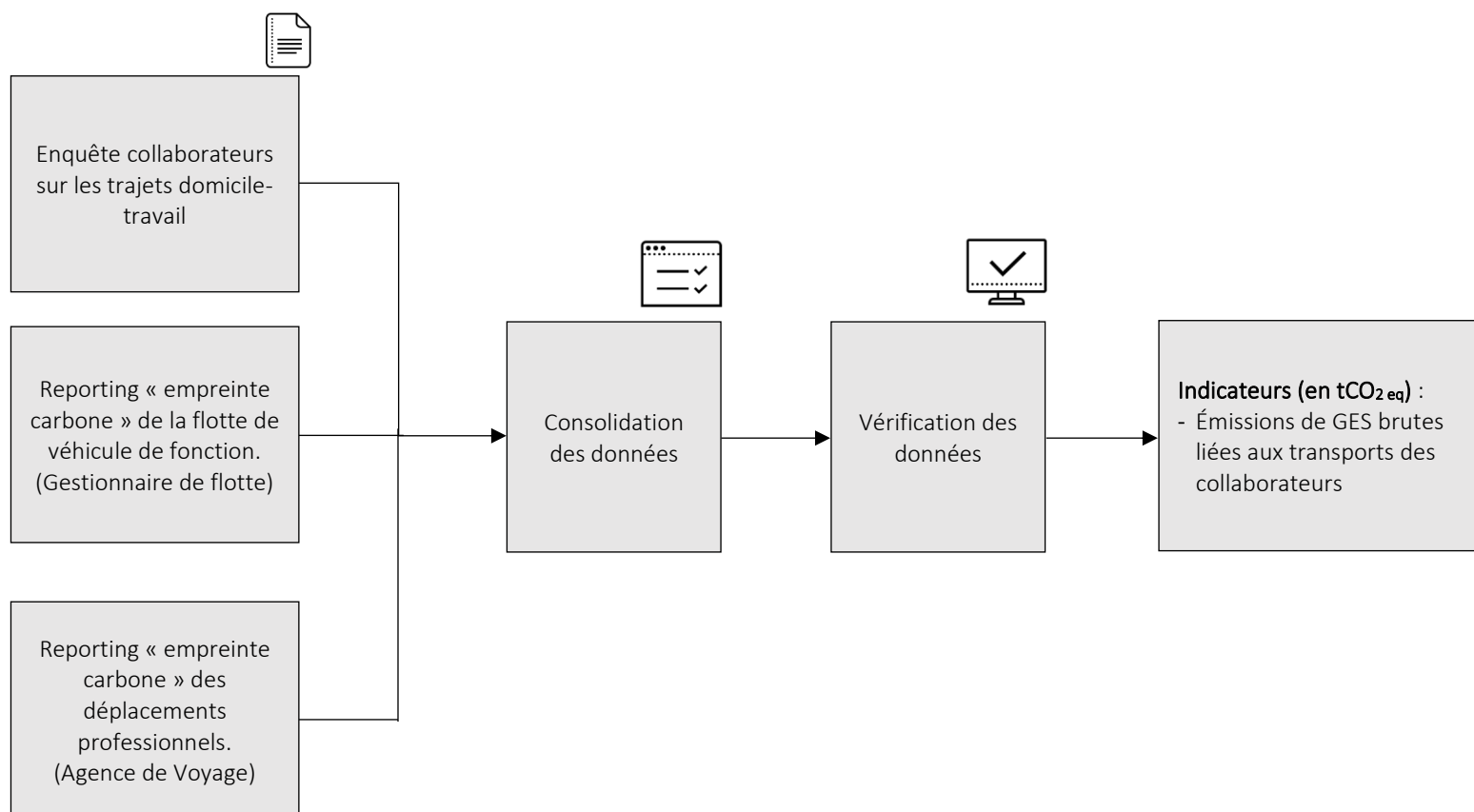
- Les véhicules personnels ;
- Les véhicules de fonction ;
- Les services privés ou publics de transport.

Les informations sources permettant de calculer les émissions de GESs associées sont issues :

- D'une enquête collaborateurs portant sur leurs habitudes de mobilité pour les trajets domicile-travail ;
- Du reporting adressé par le gestionnaire de la flotte de véhicule ;
- Du reporting adressé par l'agence de voyage.

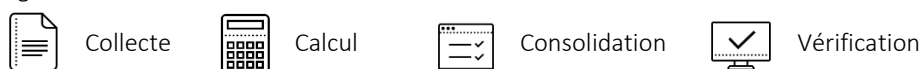
Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Emissions de CO₂ liées aux transports des collaborateurs = Émissions liées aux déplacements professionnels et aux trajets domicile-travail

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CONTRIBUTION AUX PUIITS CARBONE

Référence GRI
N.A.

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
Corporate

Périmètre de l'indicateur

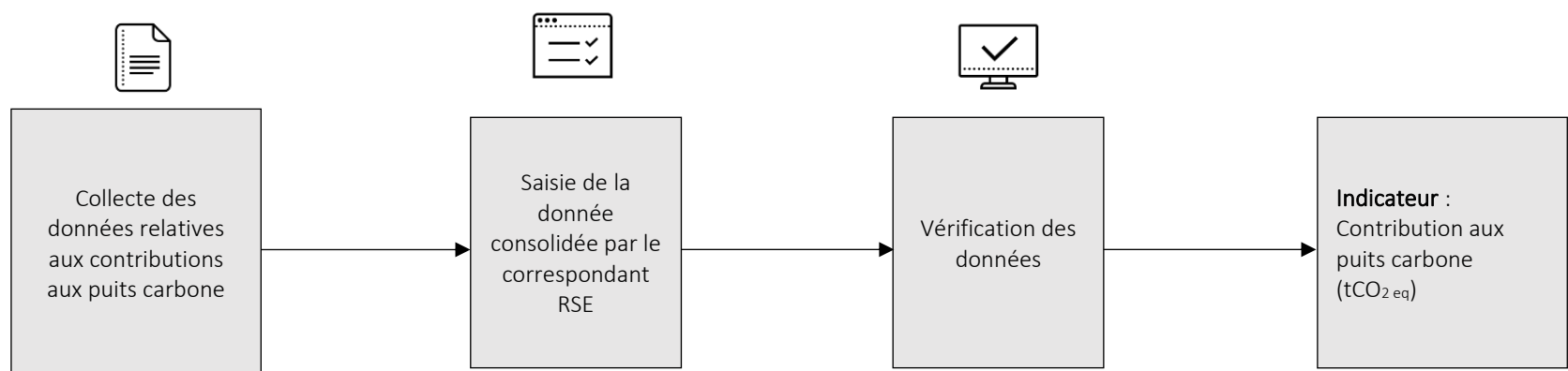
- Foncière Tertiaire : périmètre RSE
- Corporate : périmètre Corporate.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur donne la somme des contributions d'Icade aux puits carbone, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂eq.).

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ÉMISSIONS DE GES EN PHASE DE CONSTRUCTION

Référence GRI
305-3

Pôles concernés :
Promotion et Foncière
Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Foncière : Périmètre RSE et SBTi.
- Promotion : périmètre « carbone » et SBTi. Bâtiments des opérations en phase OS pendant l'année N – France.

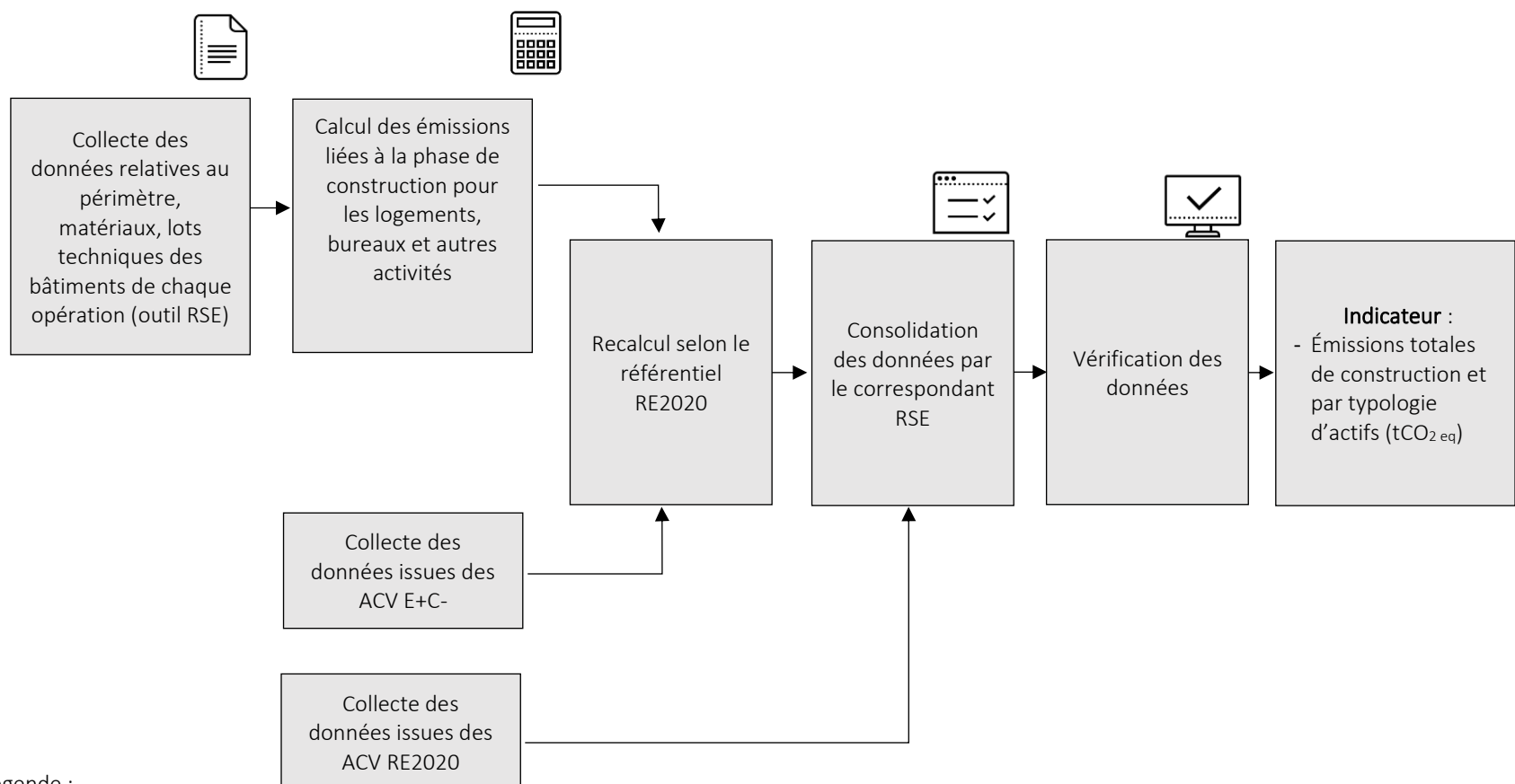
Définition de l'indicateur

Les émissions carbone de la phase « construction » des projets de construction neuves et de rénovation correspondent aux émissions de GES liées à l'achat des matériaux de construction et à leur mise en œuvre.

Voir §5.5.7. pour plus de détail.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Collecte



Calcul



Consolidation



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ÉMISSIONS DE GES EN PHASE D'EXPLOITATION

Référence GRI
305-3

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre « carbone » et « SBTi »
- Bâtiments des opérations en phase OS pendant l'année N

Définition de l'indicateur

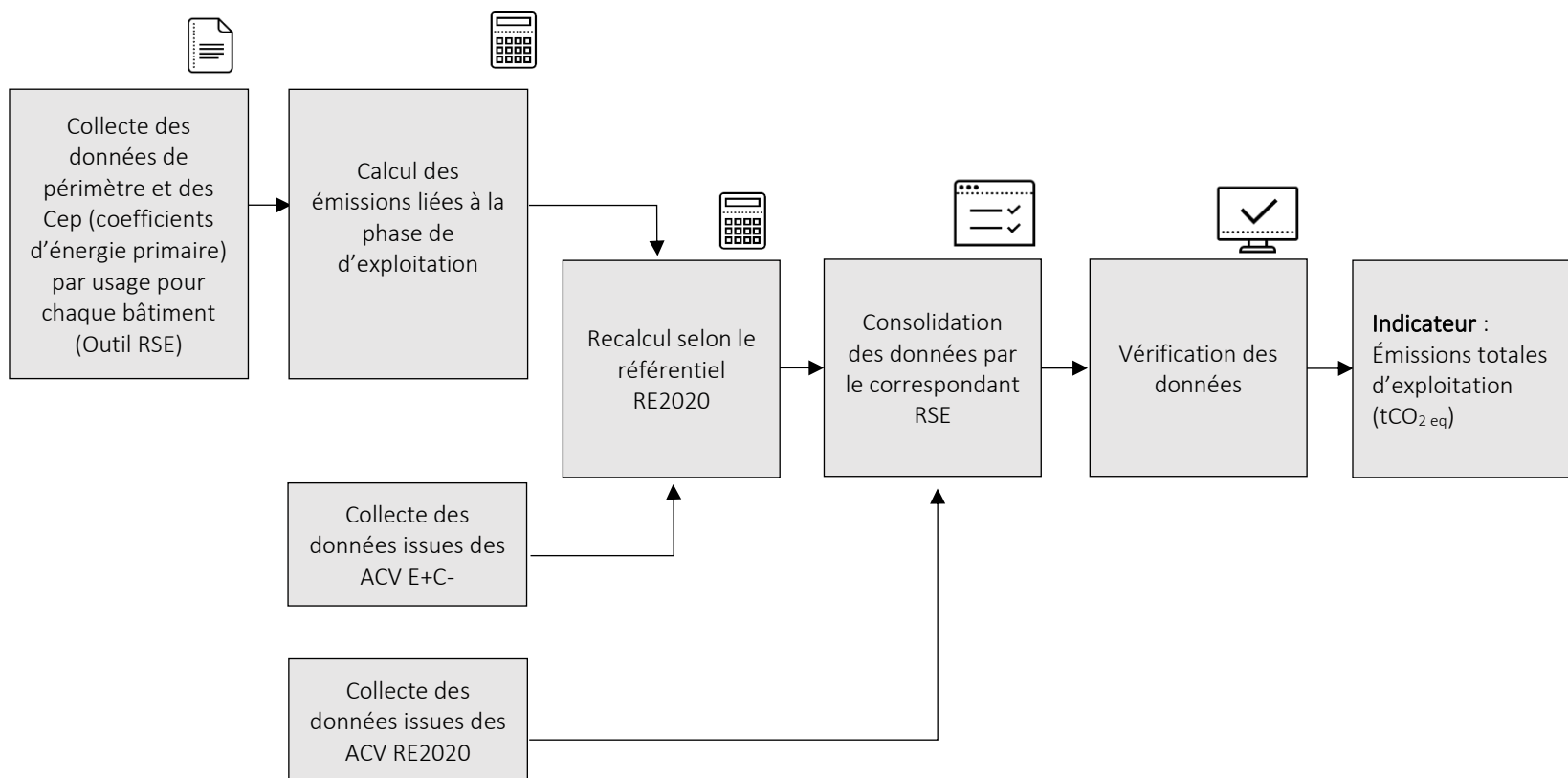
Les émissions carbone de la phase « exploitation » des projets de construction neuves et de rénovation correspondent aux émissions de GES liées à l'usage des actifs sur 50 ans de cycle de vie et prennent en compte le remplacement des matériaux et équipements.

Voir §5.5.7. pour plus de détail.

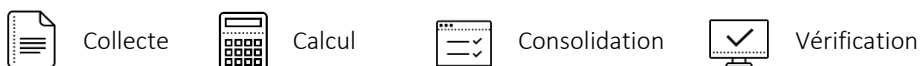
Les émissions de GES sur 50 ans des projets de développement ou de rénovation de la Foncière Tertiaire ne sont pas prise en compte dans le bilan carbone d'Icade pour ne pas les compter deux fois.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

INTENSITÉ CARBONE SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE

Référence GRI
CRE4

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

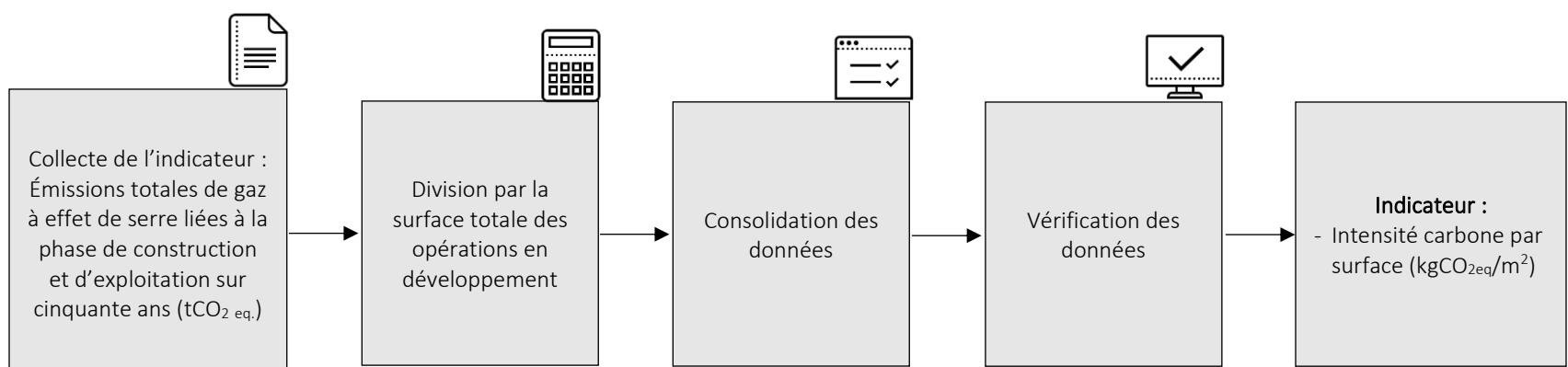
- Périmètre « carbone »
- Bâtiments des opérations en phase OS pendant l'année N.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur donne le total des émissions de GES liées à la phase de construction et à la phase d'exploitation sur cinquante ans des nouveaux développements divisé par la surface des opérations associées.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Émissions totales de gaz à effet de serre liées à la construction et à l'exploitation sur 50 ans (kgCO}_2 \text{ eq.)}}{\text{Surface totale des opérations (m}^2\text{)}}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Des lieux bas-carbone et résilients

Adaptation au changement climatique

CARTOGRAPHIE DE LA VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Référence EPRA :
NA

Référence GRI :
NA

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : Périmètre RSE.

Définition de l'indicateur

L'analyse de vulnérabilité au changement climatique est une démarche visant à identifier les impacts à venir du changement climatique sur un immeuble. Une telle analyse s'appuie sur des scénarii climatiques à 30 ans qui permettent d'identifier le niveau d'exposition du bâtiment étudié aux aléas climatiques liés à : la température, au vent, à l'eau, aux masses solides. Deux types d'aléa sont identifiés : des risques chroniques liés à l'évolution moyenne du climat et des risques aigus liés à des événements climatiques extrêmes.

Pour réaliser ces analyses la Foncière tertiaire utilise les outils développés en open source par l'Observatoire de l'Immobilier Durable. Ces outils, adaptés au secteur de l'immobilier, couvrent les risques suivants : vagues de chaleur, la sécheresse, l'augmentation des températures moyennes, les inondations et submersions ainsi que le retrait-gonflement des argiles.

Ils permettent de mesurer :

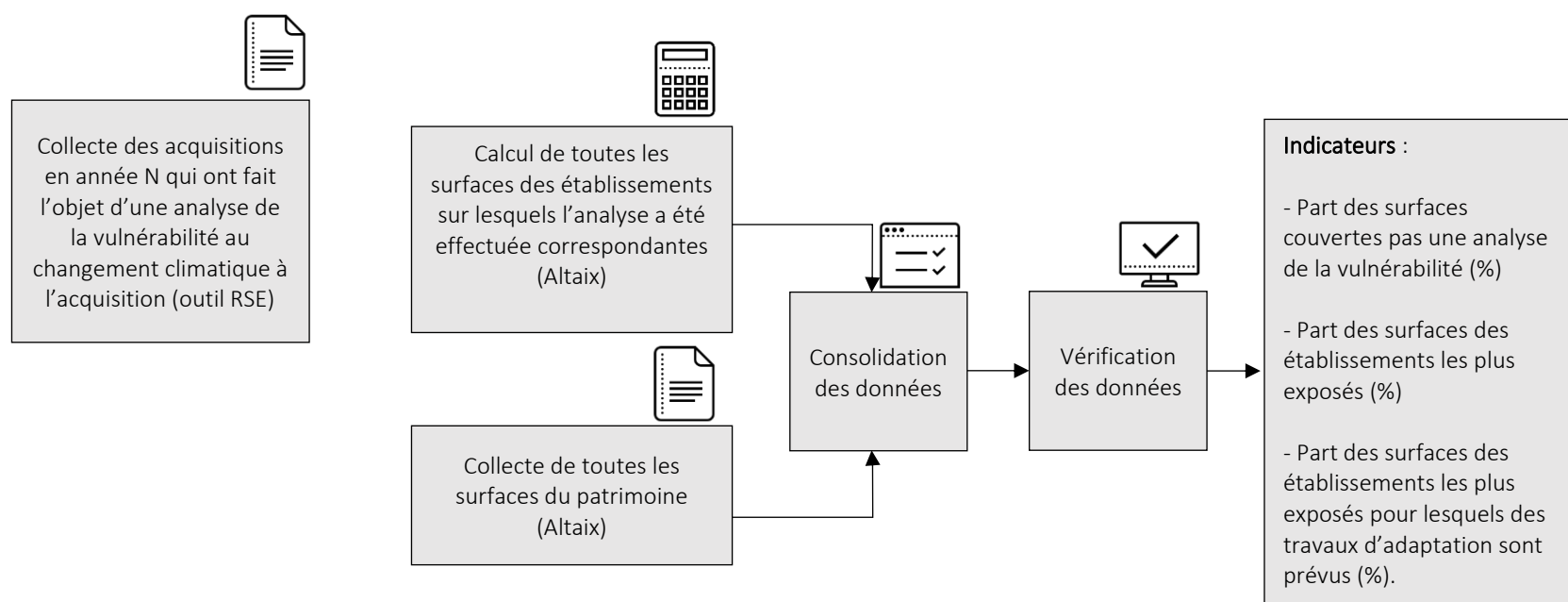
- Le niveau d'expositions aux risques climatiques (en fonction de la localisation du bâtiment) ;
- La sensibilité du bâtiment aux risques climatiques (en fonction de ses caractéristiques) ;

Et d'en déduire, par différence, la vulnérabilité du bâtiment au changement climatique sur une échelle de 1 à 5 (la note « 5 » correspondant au niveau de vulnérabilité le plus élevé).

Plusieurs indicateurs de performance sont suivis : la part du patrimoine analysé, la part du patrimoine considéré comme étant « à risque » et la part du patrimoine « adapté ».

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Part des surfaces couvertes par l'analyse de vulnérabilité au changement climatique (%)

$$= \frac{\text{Surfaces couvertes par l'analyse de vulnérabilité (m}^2\text{)}}{\text{Surface totale patrimoine (m}^2\text{)}} \times 100$$

Part des établissements les plus vulnérables (%)

$$= \frac{\text{Surfaces des établissements les plus vulnérables (m}^2\text{)}}{\text{Surfaces couvertes par l'analyse de vulnérabilité (m}^2\text{)}} \times 100$$

Part des établissements les plus exposés pour lesquels des travaux d'adaptation sont prévus (%)

$$= \frac{\text{Surfaces des établissements les plus exposés pour lesquels des travaux d'adaptation sont prévus (m}^2\text{)}}{\text{Surfaces des établissements les plus vulnérables (m}^2\text{)}}$$

Légende :



Collecte



Calcul



Consolidation



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Des lieux bas-carbone et résilients

Construction durable

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Référence GRI :
301-1

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre « carbone »
- Bâtiments des opérations en phase OS pendant l'année N.

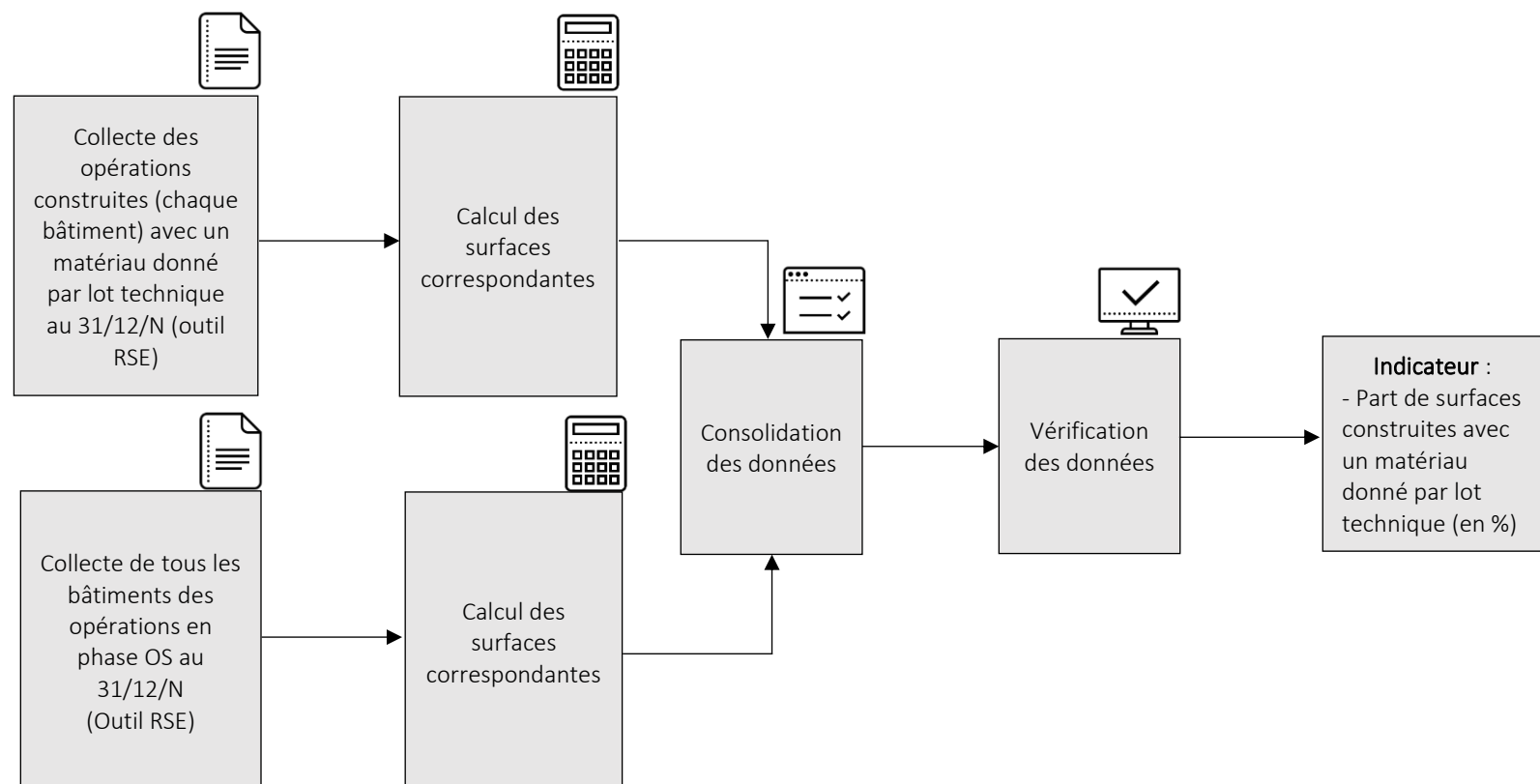
Définition de l'indicateur

Le présent indicateur donne la part des surfaces construites selon le type de matériaux utilisés.

- Pour la superstructure (hors façades extérieures et murs de refends) : béton, béton-maçonnerie, mixte bois-béton, bois, autre.
- Pour les façades extérieures : béton armé, maçonnerie, brique, béton cellulaire, bois lamellé-croisé (CLT), ossature bois, autre.
- Pour les fenêtres extérieures : acier, bois-aluminium, bois massif, aluminium, PVC.
- Pour les parements extérieurs : enduit traditionnel, enduit sur isolation thermique extérieure, terre cuite, verre, acier ou métaux, bois massif, pierre naturelle, béton.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Part des surfaces construites par type de matériaux et par lot (%)

$$= \frac{\text{surfaces des opérations construites avec le matériaux donné (m}^2\text{)}}{\text{surface totale des opérations (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Préserver la biodiversité et protéger les sols

Biodiversité

RENATURATION

Référence GRI :
304-2

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

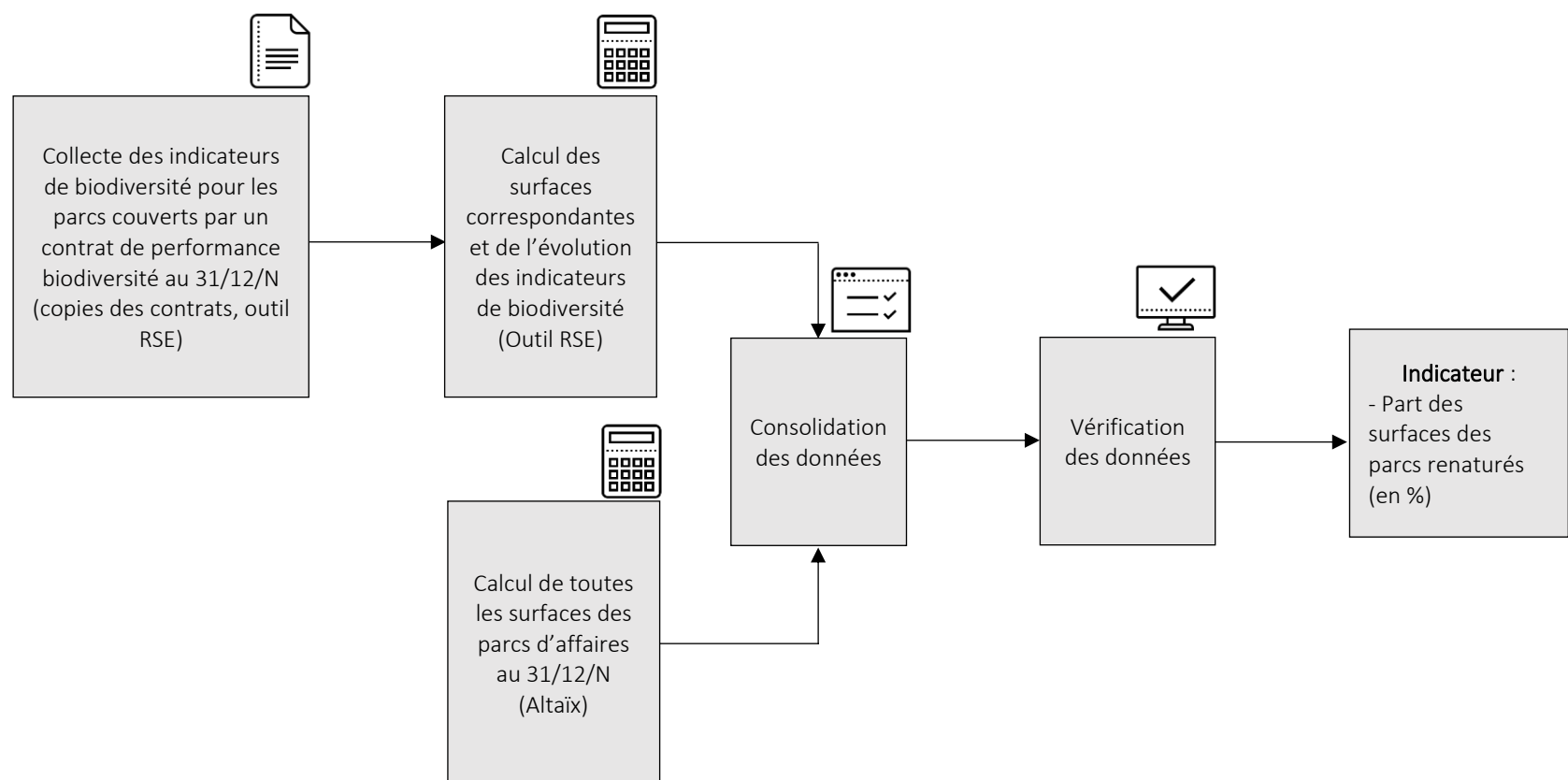
- Surface foncière : parcs d'affaires intégrant des espaces verts¹⁴

Définition de l'indicateur

La renaturation se définit comme l'évolution favorable d'un ensemble de critères écologiques relatifs à la faune, la flore, les sols, l'eau et la gestion des espaces verts. Icade a mis en place, en 2016, un contrat de performance biodiversité (CPB) avec CDC Biodiversité qui prévoit la mesure d'un ensemble d'indicateurs de moyens et de résultats relatifs à ces aspects. L'indicateur sur la renaturation permet de déterminer la part de parcs dont les indicateurs de biodiversité sont favorables (méthodologie détaillée disponible sur le site internet). En 2023, les seuils et exigences des indicateurs du CPB ont été réhaussés.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part des parcs renaturés (\%)} = \frac{\text{Total des surfaces des parcs renaturés (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces des parcs d'affaires (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

¹⁴ Le parc du Mauvin (représentant 5% des surfaces des parcs) n'a pas été pris en compte dans le périmètre en raison d'une très faible part d'espaces verts sur l'ensemble du site, d'un espace très minéralisé (parking) qui laisse peu de marge possible pour l'amélioration de la biodiversité.

SOLUTIONS DE SOUTIEN A LA NATURE

Référence GRI :
304-2

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

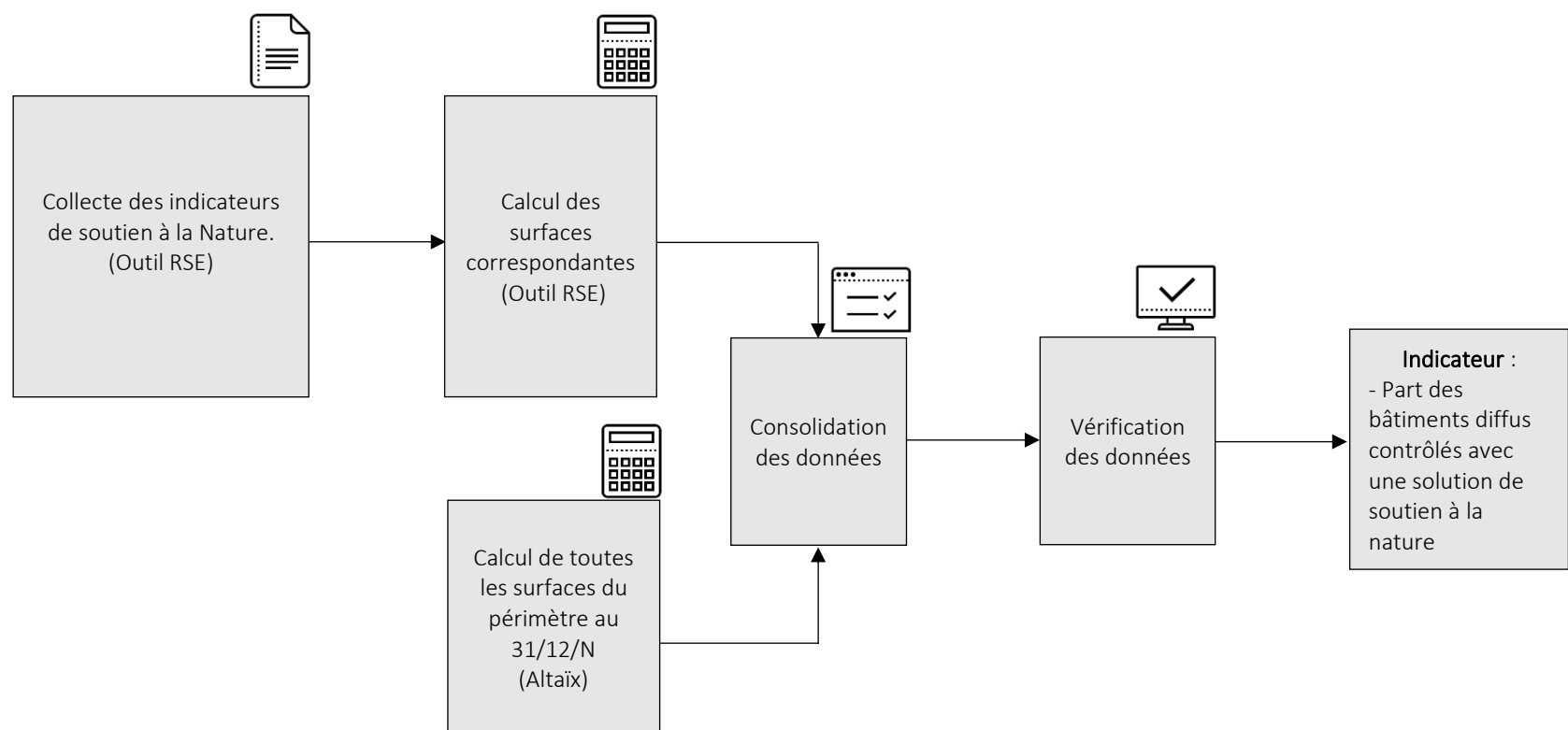
- Bâtiments « diffus » (c'est-à-dire ne qui ne se situent pas dans un Parc d'Affaires) - contrôlés

Définition de l'indicateur

Les immeubles diffus sont moins souvent bénéficiaires d'actions en faveur de la biodiversité, en raison des contraintes liées à l'urbanisation : peu d'espaces verts ou végétalisables, des difficultés techniques dues à la structure existante, des façades peu propices à l'accueil de la faune, etc. Néanmoins, la Foncière Tertiaire souhaite s'assurer que ces bâtiments sont inclus dans sa démarche de renaturation et que chacun y trouve une solution permettant, à son échelle et en fonction du contexte, de contribuer à abriter la nature en ville. Il s'agit de solutions telles que végétalisation en façade, micro-habitats ou abris saisonniers.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part des bâtiments diffus contrôlés avec une solution de soutien à la nature (\%)} = \frac{\text{Total des surfaces des bâtiments diffus contrôlés avec une solution de soutien à la nature (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces des bâtiments diffus contrôlés (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CONTRIBUTION À LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

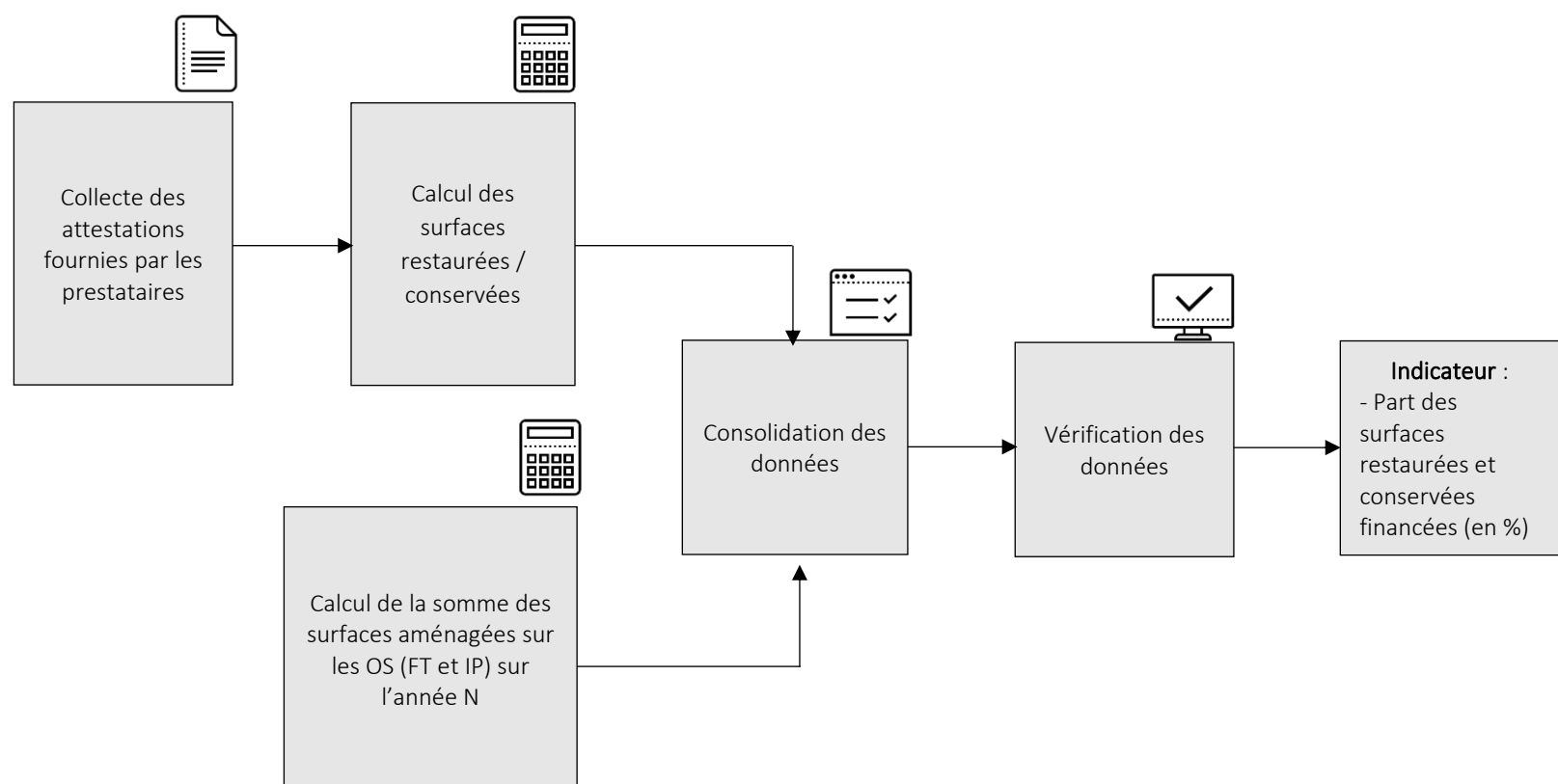
- Pour la Foncière Tertiaire, il s'agit des surfaces au sols aménagées dans le cadre des nouvelles opérations (dont les restructurations prises en charge par l'équipe maîtrise d'ouvrage, hors rénovations) en phase OS, incluant les parkings.

Définition de l'indicateur

Pour le financement de la restauration des surfaces aménagées, Icade participe à différents programmes de restauration de la biodiversité. Ceux-ci permettent de financer la protection des écosystèmes et espaces naturels particulièrement fragiles. Le présent indicateur permet d'évaluer les surfaces restaurées et conservées financées par Icade. Icade finance la restauration et l'entretien d'1 m² d'espace naturel pour 1 m² aménagé.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part des surfaces restaurées et préservées financées (\%)} = \frac{\text{Surfaces de restaurées et conservées financées (m}^2\text{)}}{\text{Surfaces aménagées (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

OPERATIONS RENATUREES

Référence GRI :
304-2

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE

Définition de l'indicateur

Le pôle Promotion réalise des diagnostics biodiversité en phase étude, pour analyser l'état de la faune et la flore avant la mise en place d'une opération incluant notamment des indicateurs comme le Coefficient Biotope Surfaccique harmonisé (CBSH).

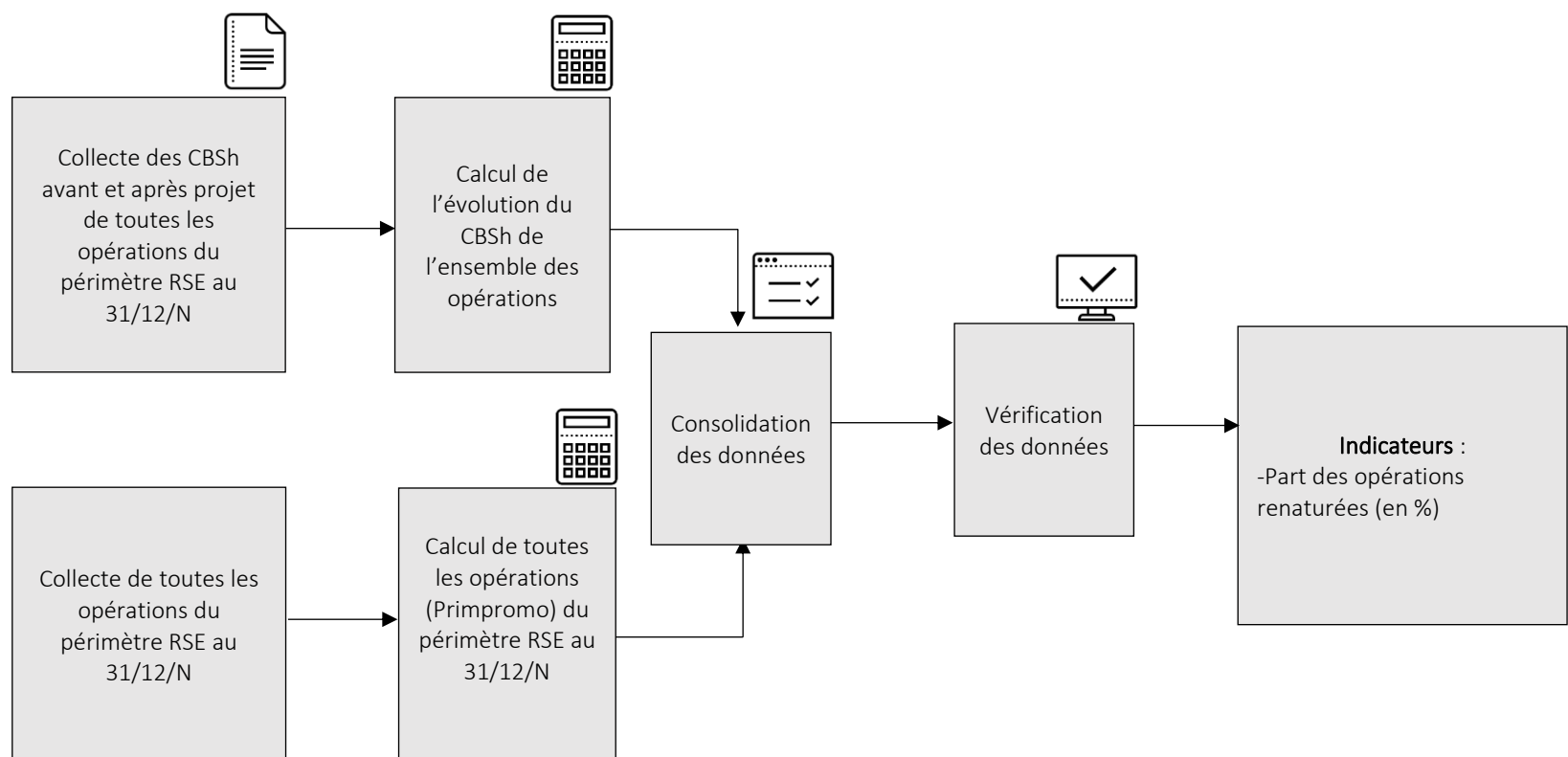
Le pôle Promotion évalue la renaturation au regard de l'amélioration du CBSH entre la phase d'avant et d'après-projet pour une opération donnée.

Le CBSH, est une version améliorée du CBS.

- Le CBS indique, sur une échelle de 0 à 1, la part de surface végétalisée d'un projet, pondérée en fonction du degré de perméabilité du sol (0 = imperméable, 1 = pleine terre), par rapport à la surface totale de la parcelle.
- Le CBSH rend compte du potentiel de biodiversité et des services écosystémiques des milieux. Il est plus précis que le CBS, notamment par l'ajout de nouveaux milieux naturels (ex. : prairie) et de masses d'eau, il prend en compte les types de strate (c'est-à-dire le niveau de plantation : herbe, arbuste, arbre), ainsi que la qualité de végétalisation en toiture.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part des opérations renaturées (\%)} = \frac{\text{Total des opérations dont le CBSH est en amélioration (en nombre)}}{\text{Total des opérations du périmètre RSE (en nombre)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

1 ARBRE – 1 HABITANT

Référence GRI :
NA

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE
- Opérations de logements vendus « en diffus » (c'est-à-dire un par un, par opposition aux ventes « en bloc ») en phase OS pendant l'année N.

Définition de l'indicateur

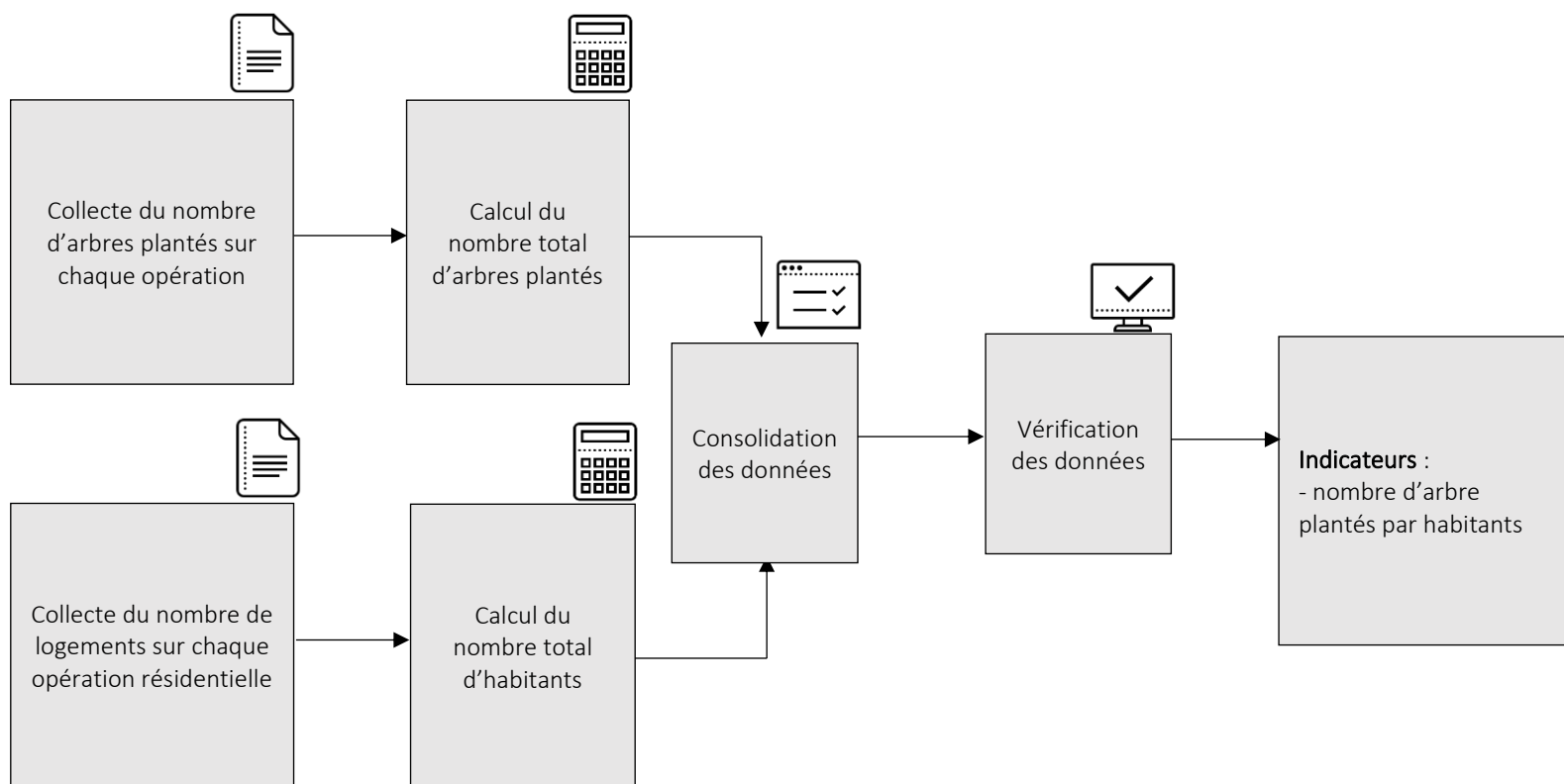
Le nombre d'habitants est considéré égal à 2,5 fois le nombre de lots sur l'opération, ce qui correspond au nombre moyen de personnes par appartement en logement collectif en France (INSEE).

Est considéré comme un arbre toute espèce végétale qui dans son état naturel peut atteindre une hauteur de 5 mètres ou plus et présente un tronc puis des branches.

Les arbres sont, en priorité, plantés sur la parcelle de chaque opération. Lorsque l'engagement n'est pas atteint sur la parcelle, Icade finance des projets de reforestation sur le territoire français.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Nombre d'arbre plantés par habitants} = \frac{\text{nombre d'arbre plantés}}{\text{nombre d'habitants}}$$

Légende :



Collecte



Calcul



Consolidation



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ACCES A UN ESPACE EXTERIEUR

Référence GRI :
NA

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE
- Opérations de logements vendus « en diffus » (c'est-à-dire un par un, par opposition aux ventes « en bloc ») en phase OS pendant l'année N.

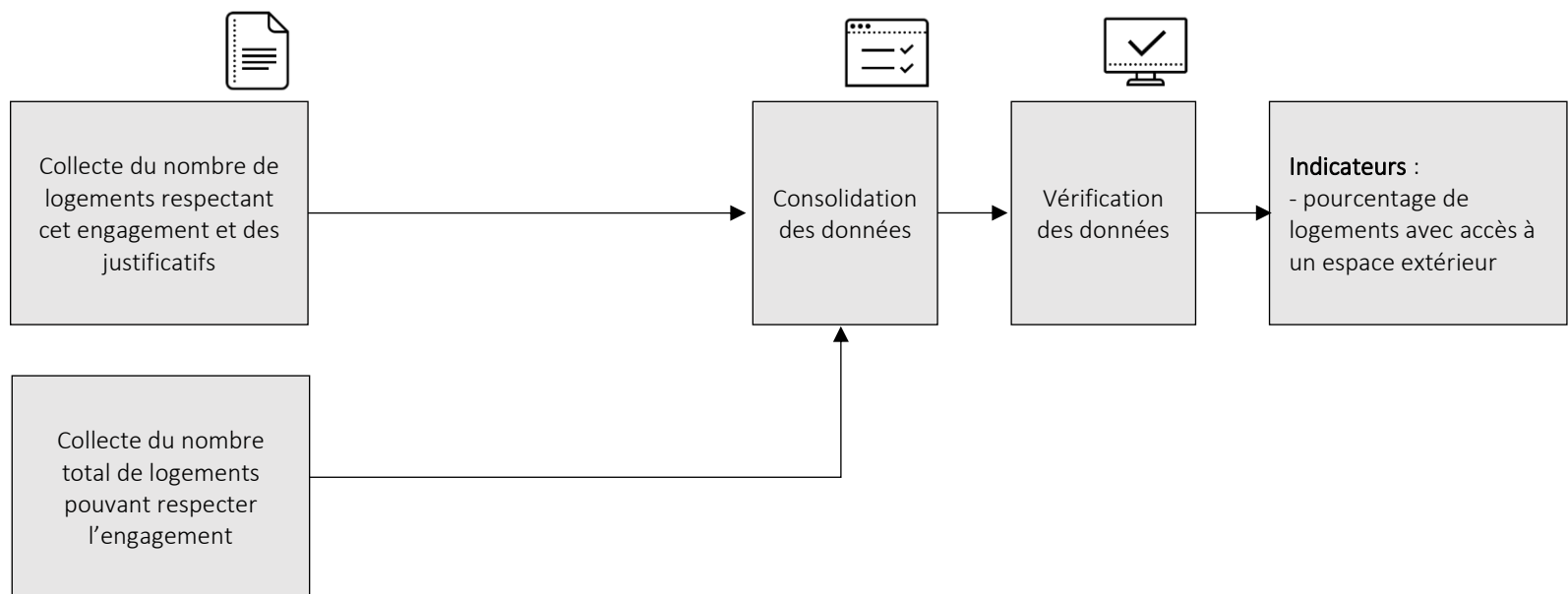
Définition de l'indicateur

Dans le cadre de l'offre "Naturellement chez Soi" Icade s'engage à prévoir un rapport direct avec l'extérieur pour chaque logement, grâce à la mise en place d'un balcon/terrasse privatif pour tous les appartements au-delà du T1, sauf impossibilité avérée de toute nature.

L'indicateur donne le pourcentage de logements respectant cet engagement.

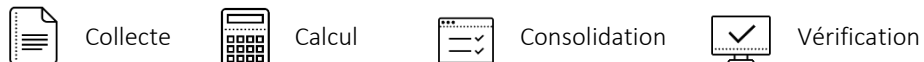
Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Pourcentage de logements avec accès à un espace extérieur} = \frac{\text{nombre de logements respectant l'engagement}}{\text{nombre total de bâtiments pouvant respecter l'engagement}}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Intégrer les principes de l'économie circulaire dans l'offre

Déchets

MASSE DE DÉCHETS ET INTENSITE

Référence EPRA :
Waste-Abs /Lfl

Référence GRI :
306-2

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire et
Corporate

Périmètre de l'indicateur

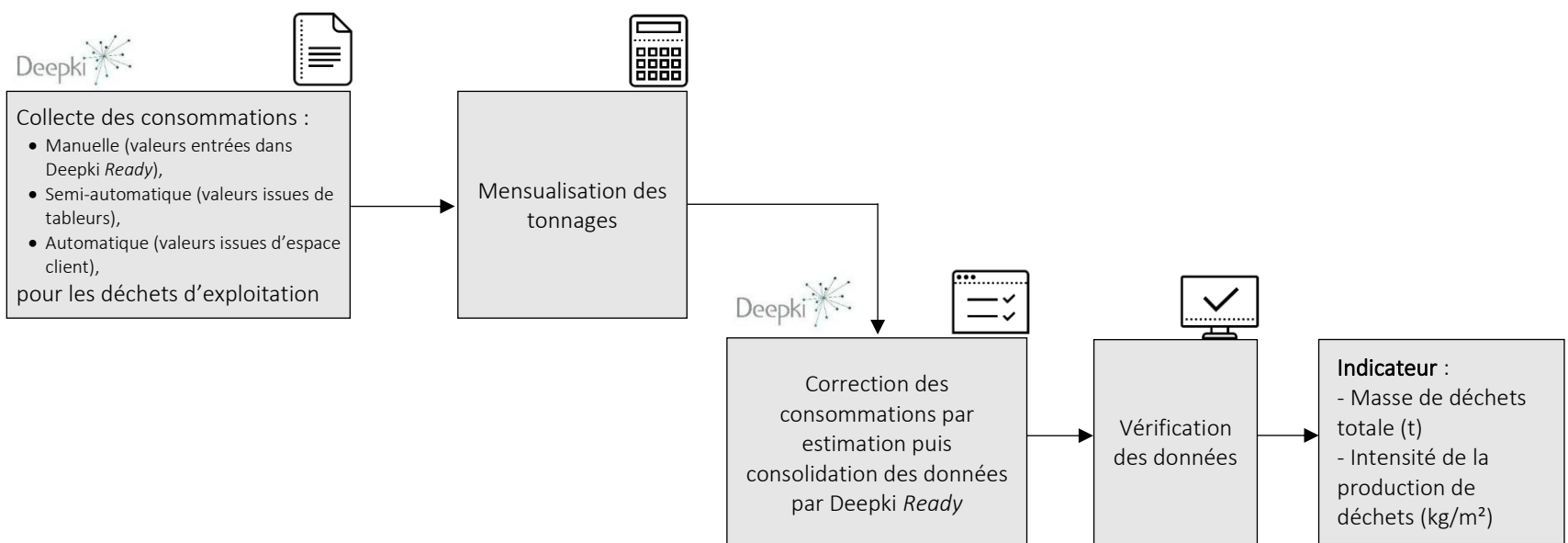
- Foncière Tertiaire : périmètre « bureaux ».
- Parties communes et parties privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée ou non contrôlée par Icade.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur détaille la somme de toutes les productions de déchets d'exploitation du périmètre, exprimées en tonnes (t) et en intensité par m², avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Masse de déchets totale (t) = Somme des productions de tous les déchets (t)

$$\text{Intensité (kg/m}^2\text{)} = \frac{\text{Masse de déchets totale (kg)}}{\text{Surfaces occupées (m}^2\text{)}}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

PART DES DÉCHETS PAR TYPE ET MODE DE TRAITEMENT

Référence EPRA :
Waste-Abs/Lfl

Référence GRI :
306-2

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre « bureaux ».
- Parties communes et parties privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée ou non contrôlée par Icade.

Définition de l'indicateur

Cet indicateur détaille la somme de toutes les productions de déchets d'exploitation du périmètre, exprimées en tonnes (t), avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes. Il distingue :

- Les types de déchets :
 - > **Déchets dangereux** : déchets comportant des risques pour la population et l'environnement : pile, accumulateur, D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), solvant, huile minérale usagée, ...
 - > **Déchets non-dangereux** : Déchets sans risques pour la population et l'environnement.
- Les modes de traitement :
 - > **Déchets non-recyclés** : fraction de déchets mélangés sans séparation distincte de matières (certains DAE*, DIB** ...)
 - > **Déchets recyclés (valorisation matière)** : fraction de déchets séparés par type de matière, triés à la source, collectés séparément et recyclés. Exemples : papiers/cartons, emballage plastique PET***, bio-déchets, emballage aluminium ...
 - > **Déchets valorisés en énergie** : valorisés par voie de compostage et méthanisation ou par voie d'incinération avec valorisation

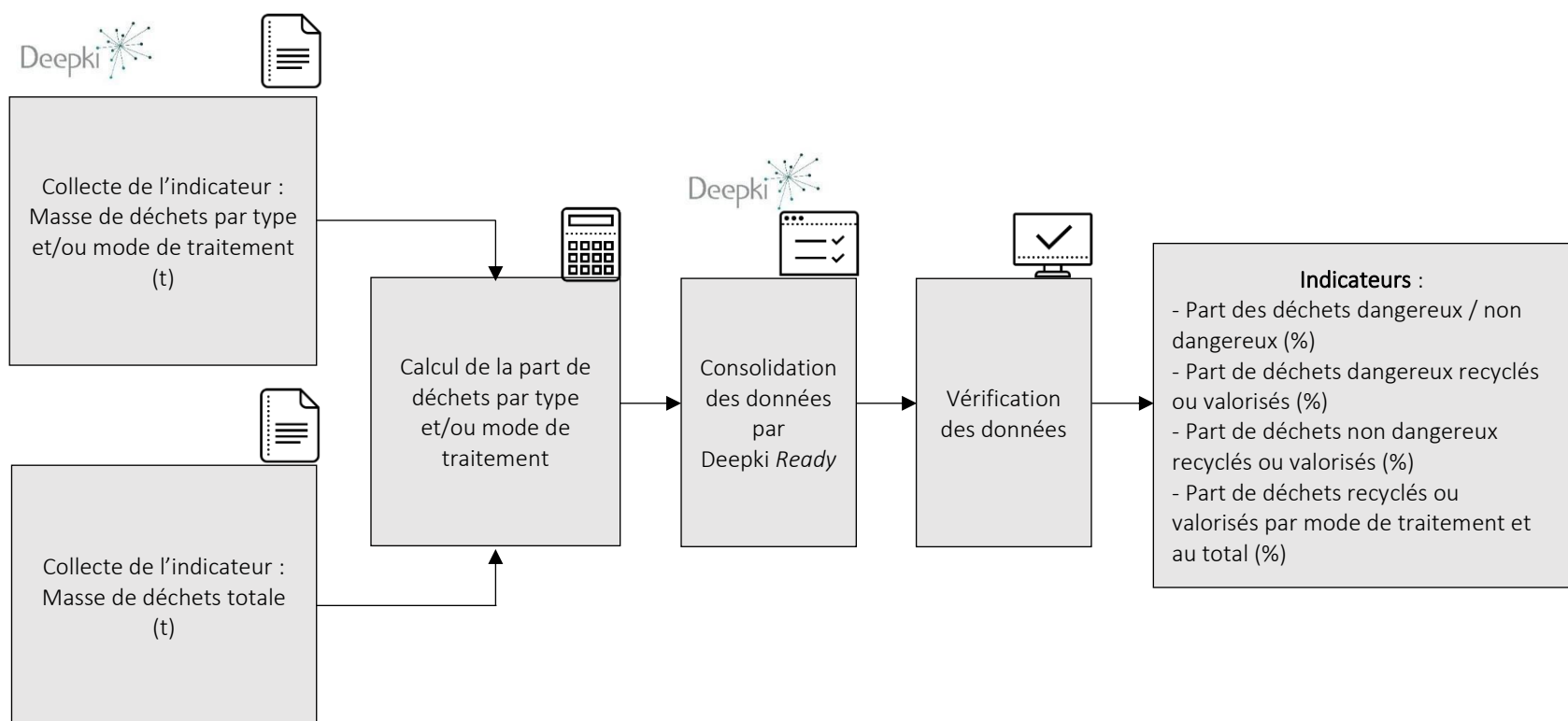
* Déchets d'Activités Économiques (DAE) : tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement.

** Déchets Industriels Banals (DIB) : Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services : ferrailles, métaux non ferreux, papiers-cartons, verre, textiles, bois, plastiques, etc.

*** Polytétrahydrofur

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part des déchets par type et/ou mode de traitement (\%)} = \frac{\text{Masse des déchets par type et/ou mode de traitement (t)}}{\text{Masse totale des déchets (t)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Intégrer les principes de l'économie circulaire dans l'offre

Réemploi des matériaux

RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX – TERTIAIRE

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : rénovations, remises en état locatif (REL), travaux locataires réalisés par Icade, opérations de curage, démolitions, constructions neuves et restructurations supérieures à 1 000 m² dont les travaux ont été livrés durant l'année N.

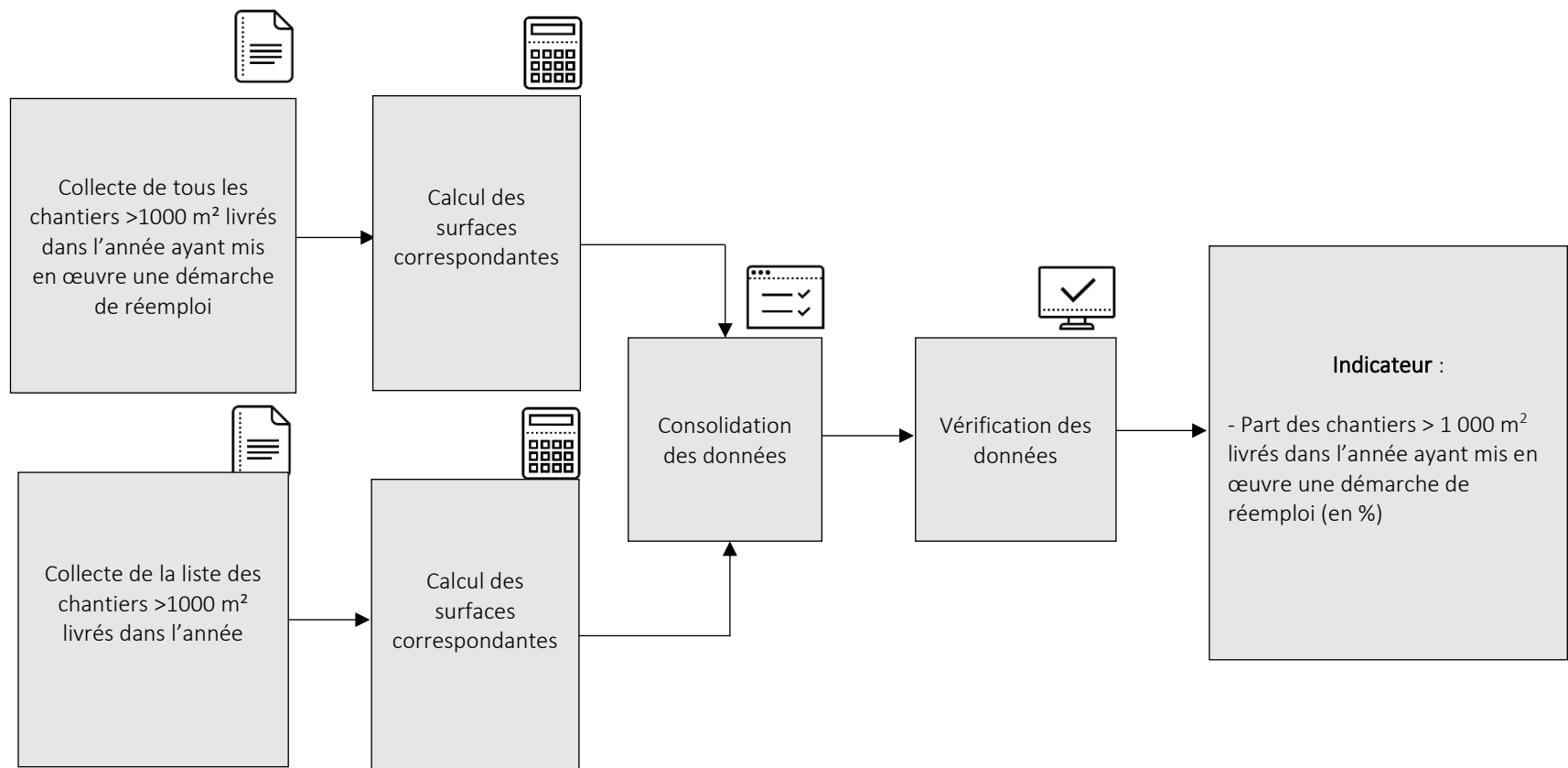
Définition de l'indicateur

Le marché du réemploi permet d'offrir une seconde vie aux matériaux. Afin d'analyser quels matériaux sont réutilisables, des diagnostics ressources sont réalisés par un tiers et ces matériaux peuvent être mis à disposition d'Icade ou proposés à d'autres acteurs sur une plateforme de réemploi.

Pour la Foncière Tertiaire, le présent indicateur fournit la part des chantiers de plus de 1000 m² livrés dans l'année ayant fait l'objet d'un diagnostic ressources et/ou réemployé des matériaux ou équipements *in situ* (en tant qu'utilisateur) ou démonté des matériaux ou équipements en vue de leur réemploi *in situ* ou *ex situ* (en tant que producteur).

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Part de réemploi pour les rénovations/REL (%)

$$= \frac{\text{Surface des chantiers} > 1000 \text{ m}^2 \text{ livrés dans l'année ayant mis en œuvre une démarche de réemploi (m}^2\text{)}}{\text{Surface des chantiers} > 1000 \text{ m}^2 \text{ livrés dans l'année (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Intégrer les principes de l'économie circulaire dans l'offre

Eau

PRELEVEMENTS D'EAU

Référence EPRA
Water-Abs/Lfl

Référence GRI
303-1

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
Corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre « bureaux »
- Corporate : périmètre RSE
- Parties communes et parties privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée ou non contrôlée par Icade.

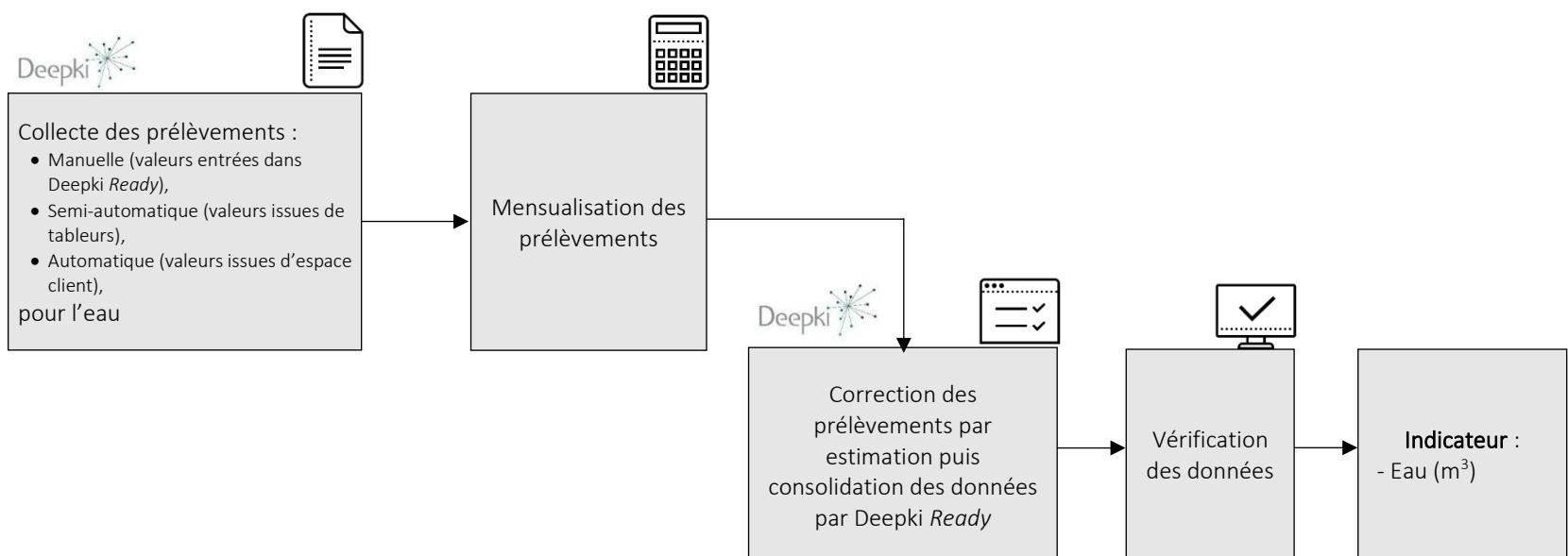
Définition de l'indicateur

Cet indicateur donne la somme de tous les prélèvements d'eau du périmètre, exprimées en mètres cubes (m³), avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes.

Dans le cas d'Icade, la seule source d'approvisionnement est l'eau de ville ou les régies d'eau locales (pas de puisement direct dans les sources naturelles, pas d'eau pluviale).

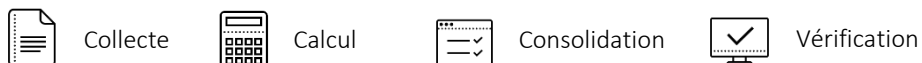
Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Eau (m}^3\text{)} = \text{Somme des prélèvements d'eau}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

INTENSITÉ EAU

Référence EPRA
Water-Int

Référence GRI
CRE2

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
Corporate

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre « bureaux ».
- Corporate : périmètre RSE
- Parties communes et parties privatives pour l'ensemble des bâtiments dont l'exploitation est contrôlée ou non contrôlée par Icade.

Définition de l'indicateur

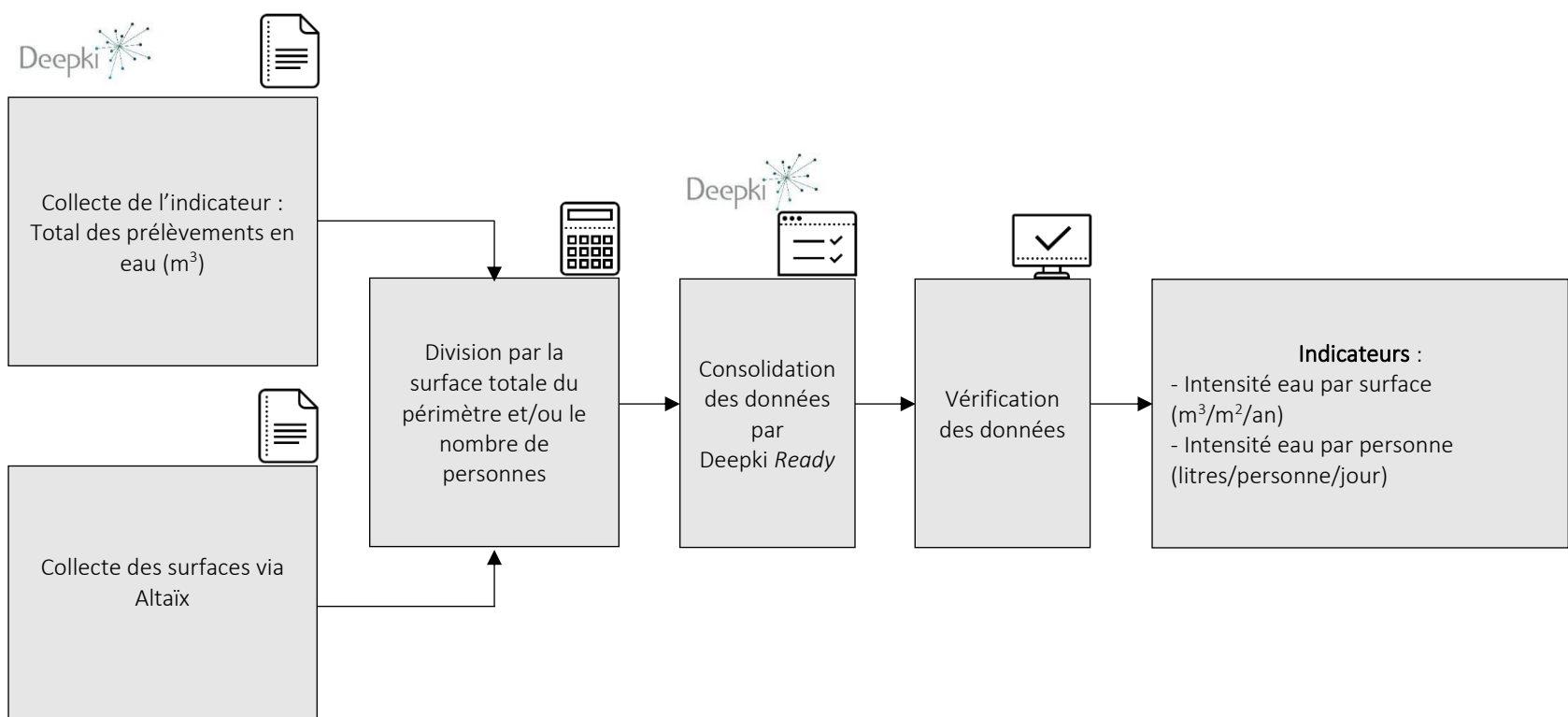
Somme de tous les prélèvements d'eau du périmètre, exprimées en mètres cubes (m³) ou litres (L), avec une part d'estimation des données éventuellement manquantes, divisée par :

- La surface totale du périmètre (Foncière Tertiaire et Corporate),
- Le nombre de personnes (Foncière Tertiaire et Corporate) *,

* Lorsque l'on ne connaît pas l'effectif précis qui occupe un bâtiment, on prend l'hypothèse d'un occupant pour 15 m² de surface.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Intensité eau} = \frac{\text{Total des prélèvements en eau (m}^3 \text{ ou litres)}}{\text{Surface totale du périmètre et/ou le nombre de personnes}}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul semestrielle

GESTION DE L'EAU

Référence GRI :
303-2

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE
- Logements et bureaux en phase OS pendant l'année N.

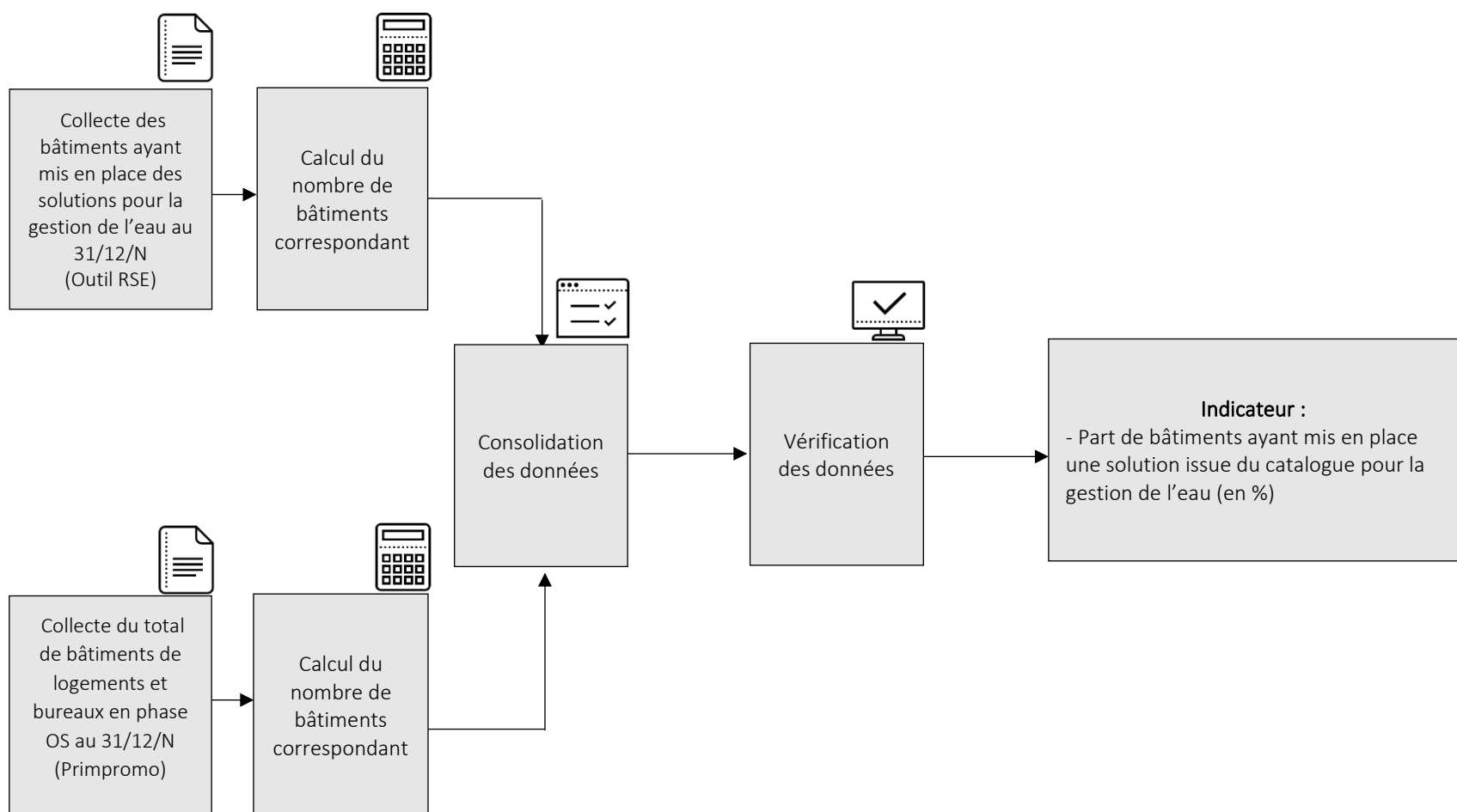
Définition de l'indicateur

Icade a élaboré un catalogue de solutions pour améliorer la gestion de l'eau dans les logements et bureaux.

L'indicateur donne la part de bâtiments ayant mis en place une des solutions issues du catalogue pour la gestion de l'eau. Cet indicateur est calculé pour chaque typologie de bâtiments (bureaux, logements, autres activités).

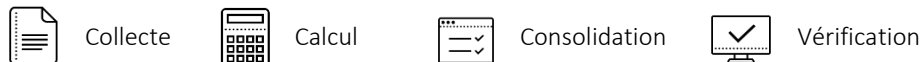
Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part d'opérations ayant mis en place une solution issue du catalogue de solutions pour la gestion de l'eau (\%)} = \frac{\text{Nombre de bâtiments pour lesquelles une solution pour améliorer la gestion de l'eau a été mise en place}}{\text{Nombre total de bâtiments de bureaux et logements}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Intégrer les meilleurs standards de certification et labellisation

Certifications et labels

CERTIFICATIONS ET LABELS

Code EPRA :
Cert-Tot

Référence GRI :
CRE8

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre « bureaux »

Définition de l'indicateur

Les actifs peuvent être soumis à plusieurs certifications ou labels :

- Certifications et labels environnementaux : HQE construction, HQE exploitation BREEAM construction, BREEAM exploitation, LEED, BBKA, Biodiversity....
- Certification digitale : R2S, WIRESCORED
- Certification bien-être / qualité : OS MOZ, WELL....

Les certifications et labels attestent du niveau de performance de l'actif. Chacun avec son échelle de performance sur la base d'un référentiel dédié.

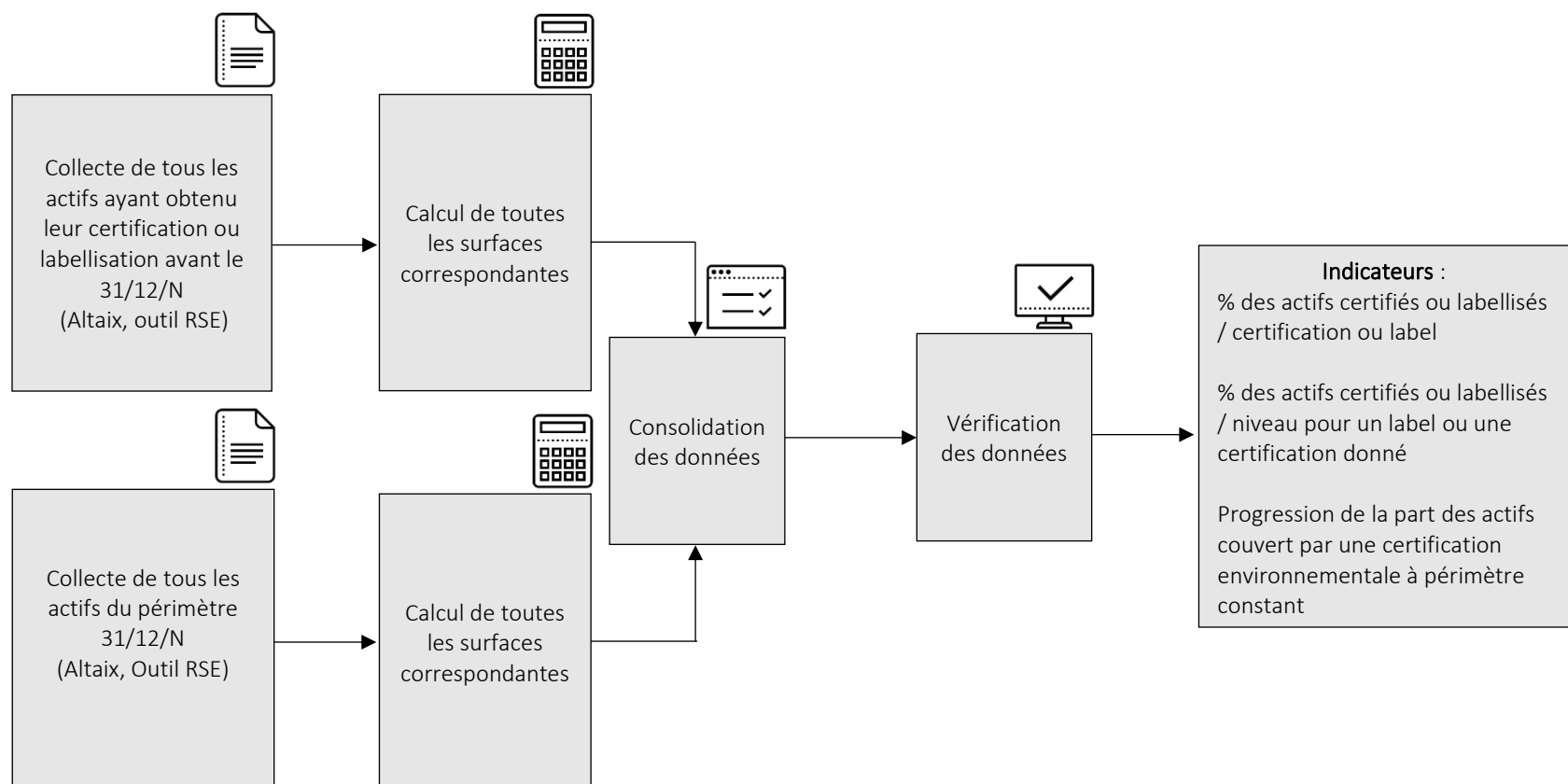
Pour HQE les niveaux de performance sont : PERFORMANT - TRES PERFORMANT - EXCELLENT – EXCEPTIONNEL

Pour BREEAM les niveaux de performance sont : PASS - GOOD - VERY GOOD - EXCELLENT - OUTSTANDING

Les indicateurs calculés correspondent aux parts des surfaces certifiées/labellisées pour chaque type de certification. L'unité utilisée est la surface en m².

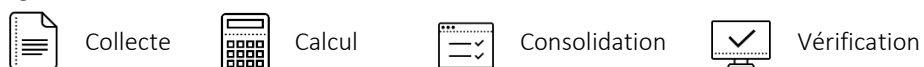
Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$Part\ des\ bureaux\ certifiés\ ou\ labellisés\ (\%) = \frac{Surface\ de\ bureaux\ certifiés\ ou\ labellisés\ (m^2)}{Surface\ total\ d'opérations\ de\ bureaux\ (m^2)} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES ET QUALITÉ

Code EPRA :
Cert-Tot

Référence GRI :
CRE8

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE
- Opérations en phase OS pendant l'année N.

Définition de l'indicateur

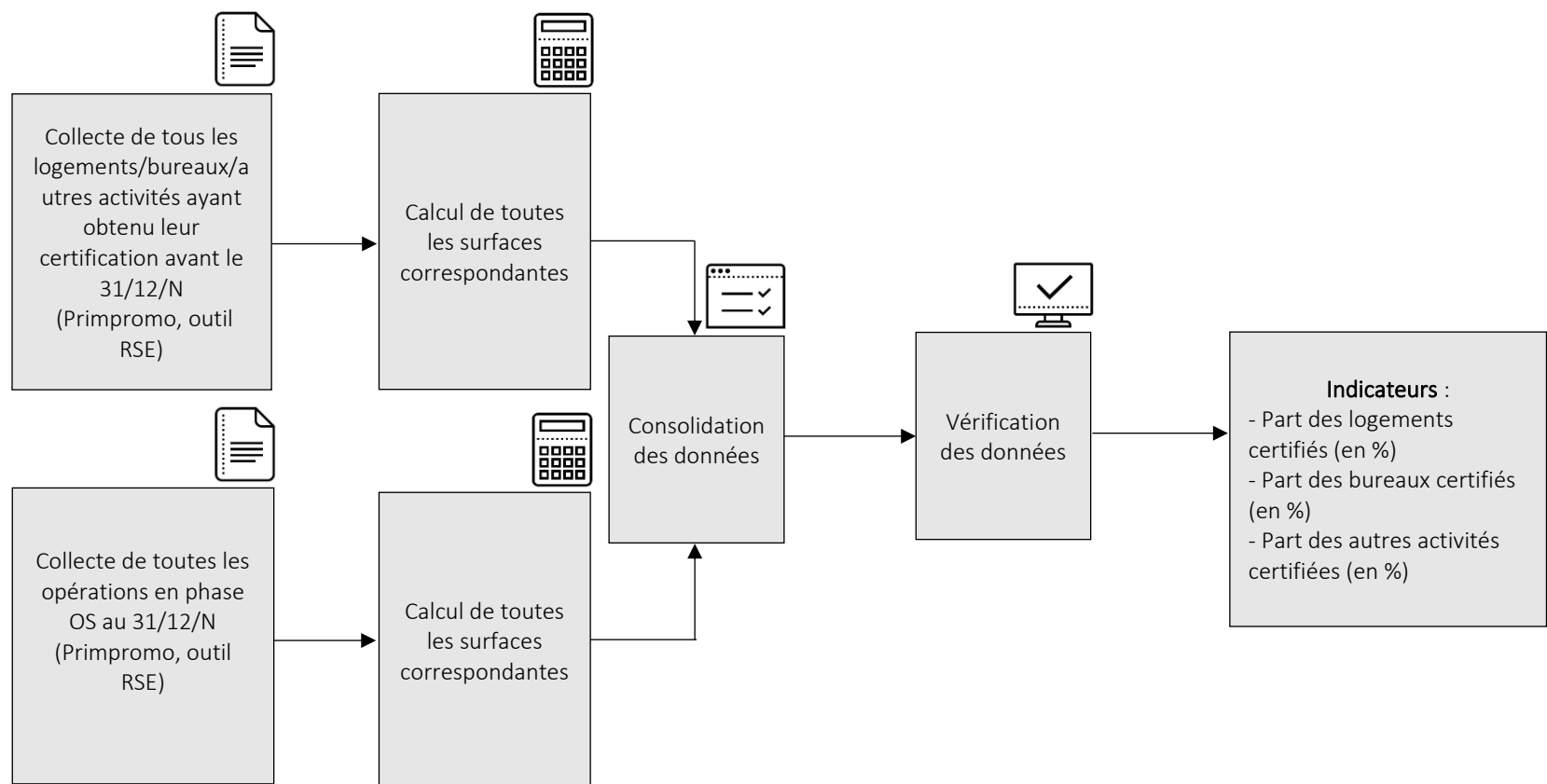
Les nouvelles opérations peuvent être soumises à plusieurs certifications :

- Logements :
 - Qualité : NF Logement, NF Habitat, Qualitel, Patrimoine Habitat logement, Promotelec
 - Environnement : H&E, NF Logement HQE, NF Habitat HQE, Bâtiments Durables Méditerranée, ...
- Certifications environnementales des Bureaux (Île-de-France et activités en région) : NF Tertiaire HQE, BREEAM, LEED...
- Certification « bien-être » des Bureaux (Île-de-France et activités en région) : OSMOZE ; Certifications environnementales des actifs autres activités (Santé, Équipements) : NF Tertiaire HQE, BREEAM et LEED...

Les indicateurs calculés correspondent aux parts des surfaces certifiées pour chaque type de certification et type d'actif. L'unité utilisée est la surface en m².

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :

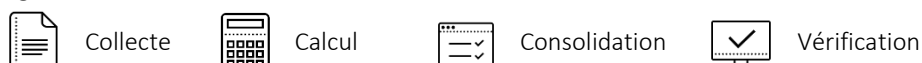


$$\text{Part des logements certifiés (\%)} = \frac{\text{Surface de logements certifiés (m}^2\text{)}}{\text{Surface total d'opérations de logements (m}^2\text{)}} \times 100$$

$$\text{Part des bureaux certifiés (\%)} = \frac{\text{Surface de bureaux certifiés (m}^2\text{)}}{\text{Surface total d'opérations de bureaux (m}^2\text{)}} \times 100$$

$$\text{Part des autres activités certifiées (\%)} = \frac{\text{Surface des autres activités certifiées (m}^2\text{)}}{\text{Surface des autres activités (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Développer des solutions pour la mobilité durable

Mobilité durable

TAUX DE DEPLOIEMENT DES BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre : bureaux et hôtels dont Icade maîtrise l'exploitation.

Définition de l'indicateur

L'utilisation, au quotidien, de véhicules électriques nécessite de disposer d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) sûres et fiables.

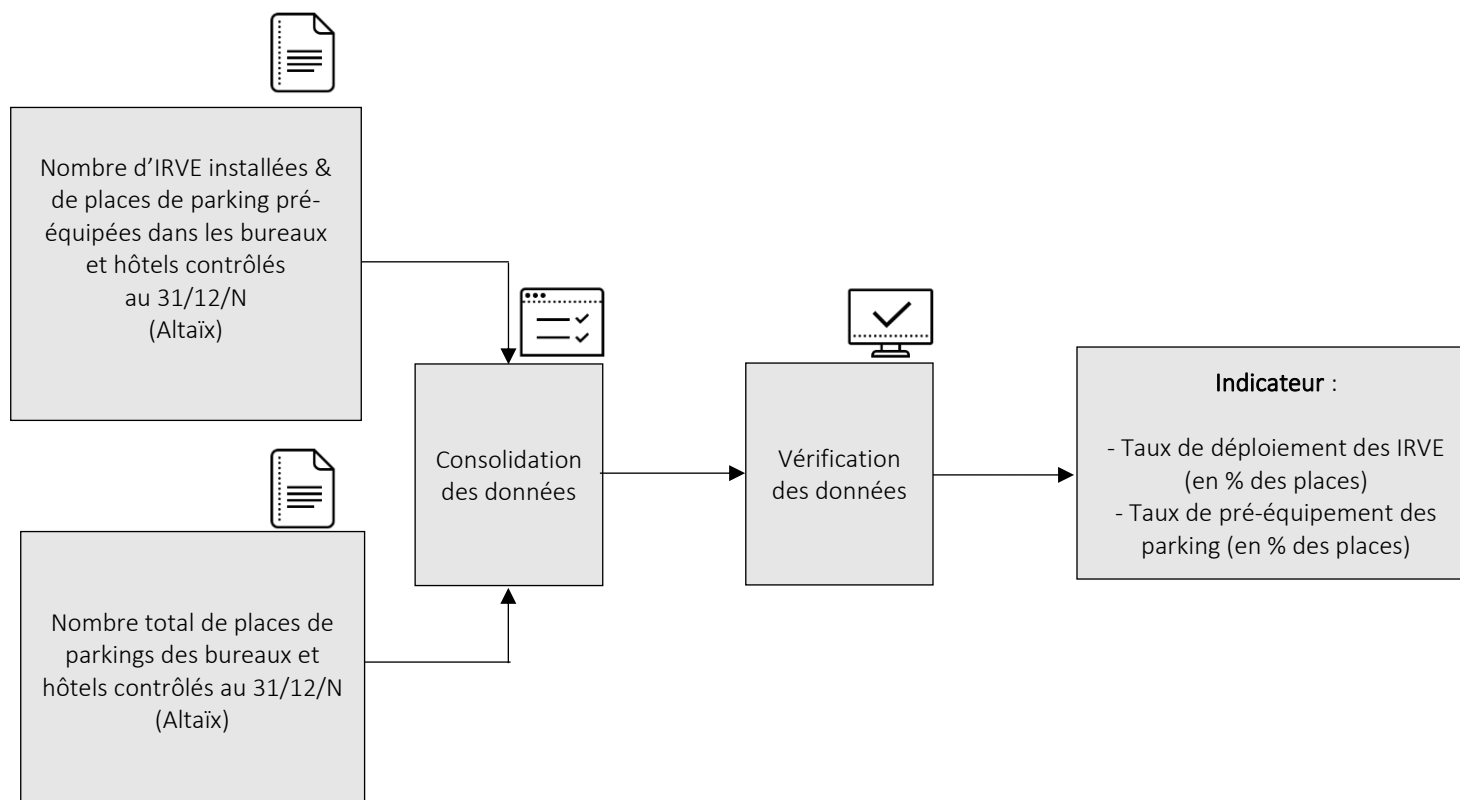
La Loi d'Orientation des Mobilités impose aux propriétaires d'installer, à l'échelle de leur patrimoine, des IRVE sur 5% des places de parkings dont ils sont propriétaires d'ici à 2025.

Icade suit donc le nombre de places de parking sur lesquelles une IRVE a été installée par rapport au nombre d'IRVE qu'elle se doit d'installer.

Icade suit également le taux de pré-équipement de ses places de parking, c'est-à-dire la part des places reliées au réseau et prêtes à accueillir une borne de charge pour véhicule électrique.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Taux de déploiement des IRVE (%)

$$= \frac{\text{Nombre d'IRVE déployées sur les parkings des bureaux et hôtels contrôlés}}{\text{Nombre de places de parkings sur les bureaux et hôtels contrôlés}} \times 100$$

Légende :



Collecte



Calcul



Consolidation



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

SERVICE BYCYCLE

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre : bureaux et hôtels dont Icade maîtrise l'exploitation.

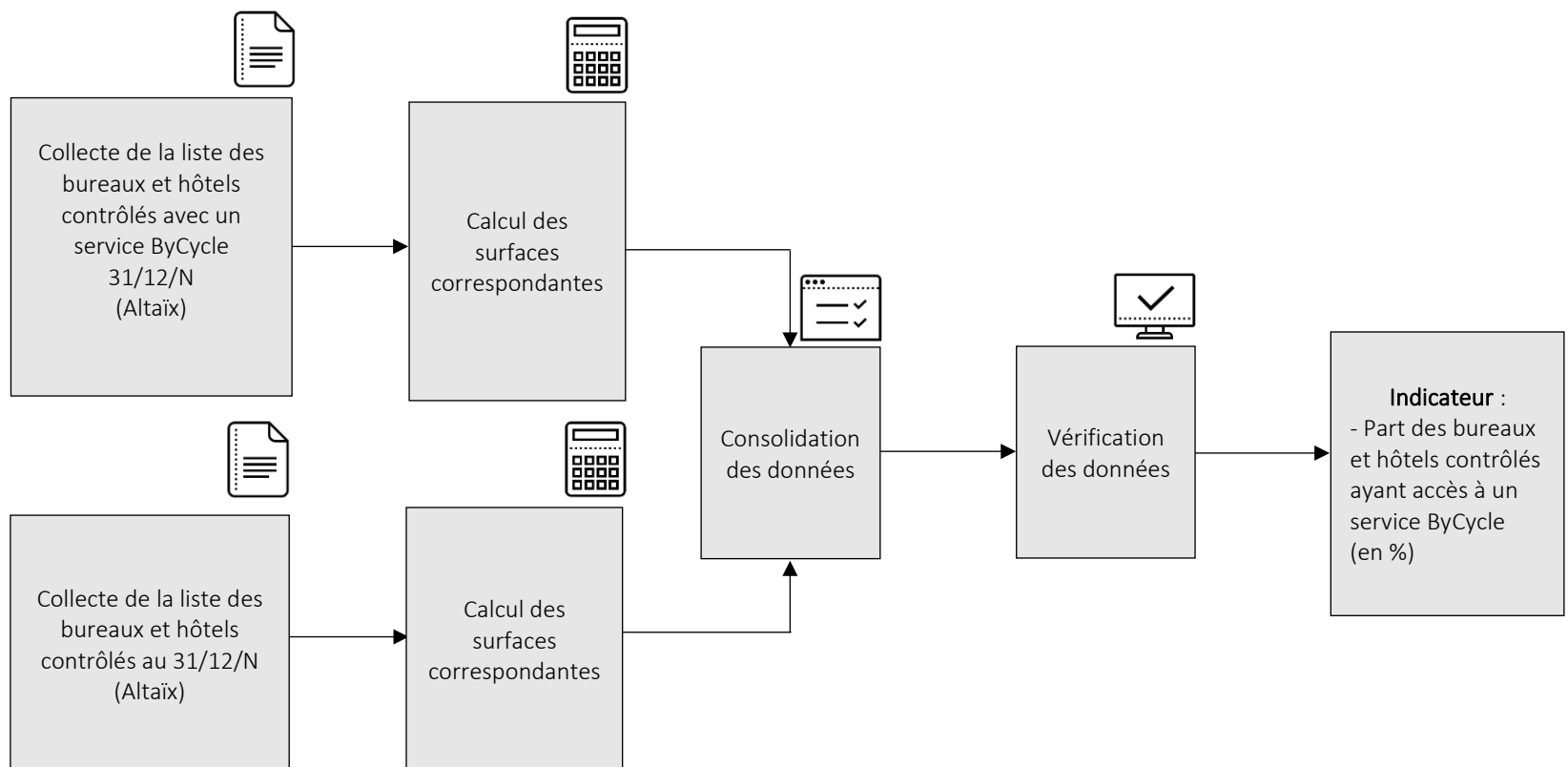
Définition de l'indicateur

Les services ByCycle s'inscrivent dans l'initiative « Bycycle Initiative » qui vise à encourager les locataires des actifs de la Foncière Tertiaire à utiliser de façon plus régulière le vélo comme mode de transport. Ils correspondent à des services de type conciergerie dédiés à l'usage du vélo qui viennent en complément de locaux vélos « haut de gamme ».

Icade considère qu'un actif bénéficie de ByCycle si le local vélo répond à certains critères de confort, de sécurité et d'accessibilité et si des services dédiés sont proposés en plus.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part des bureaux et hôtels contrôlés ayant accès à un service ByCycle (\%)} \\
 & = \frac{\text{Total des surfaces des bureaux et hôtels contrôlés avec un service ByCycle (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces des bureaux et hôtels contrôlés (m}^2\text{)}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

SOLUTIONS D'ÉCO-MOBILITÉ (HORS IRVE) – FONCIERE TERTIAIRE

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre : bureaux et hôtels dont Icade maîtrise l'exploitation.

Définition de l'indicateur

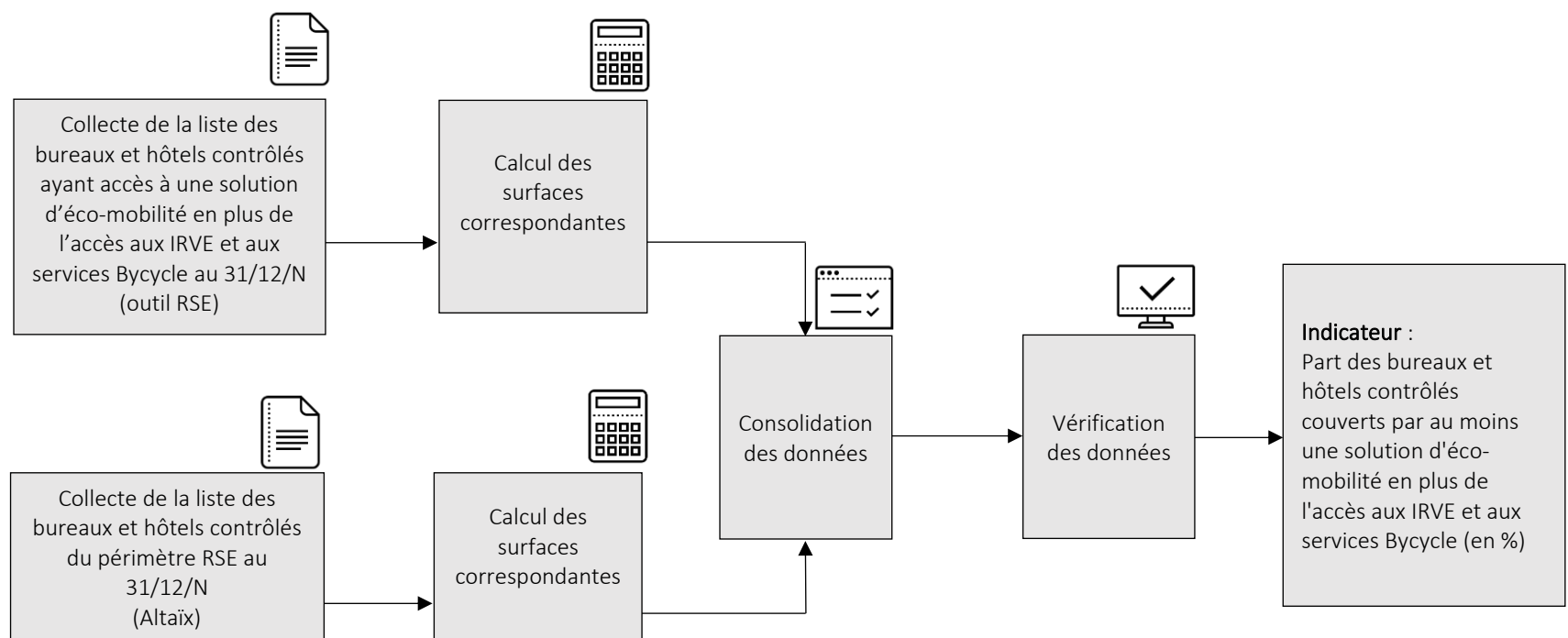
Au-delà de l'accès aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et des services ByCycle, d'autres solutions sont mises à disposition des usagers des bureaux et parcs d'affaires :

- Auto-partage ;
- Co-voiturage ;
- Solution vélos partagés;
- Parking partagé ;
- Autres.

L'indicateur permet de déterminer le total en m² d'immeubles et de parcs couverts par au moins une solution d'éco-mobilité en plus de l'accès aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et aux services Bycycle.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part des bureaux diffus et hôtels contrôlés ayant accès à une solution d'éco – mobilité (\%)} \\
 & = \frac{\text{Total des surfaces des bureaux et hôtels contrôlés ayant accès à une solution d'éco – mobilité (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces des bureaux et hôtels contrôlés du périmètre RSE(m}^2\text{)}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DISTANCE AUX TRANSPORTS EN COMMUN

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire et
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Pour la Foncière Tertiaire : périmètre RSE.
- Pour le pôle Promotion : périmètre RSE.

Définition de l'indicateur

L'accès aux transports en commun est un critère essentiel. Il est évalué au travers de la distance d'un actif aux transports en commun :

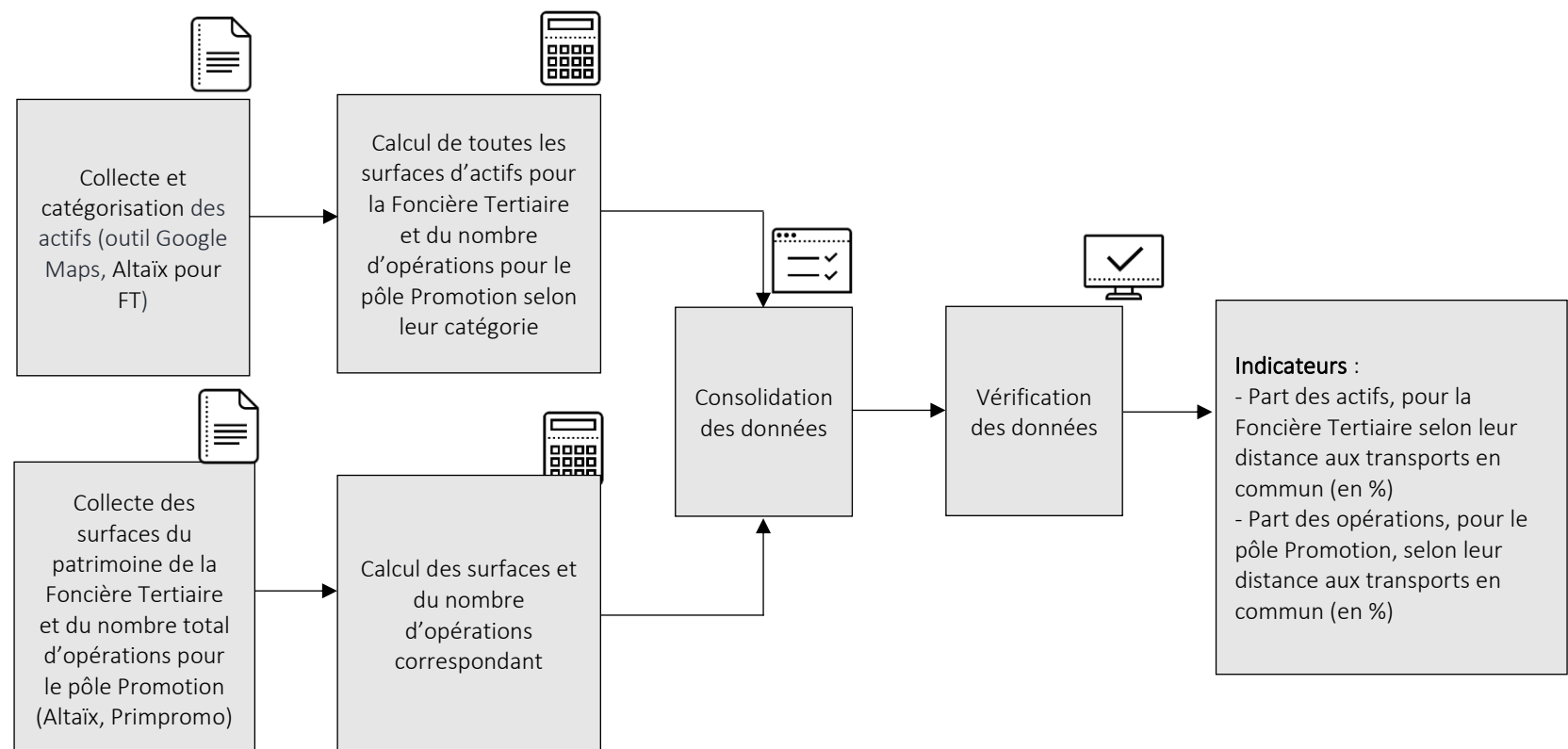
- Actifs < 100 m des transports en commun ;
- Actifs entre 100 et 200 m des transports en commun ;
- Actifs entre 200 et 300 m des transports en commun ;
- Actifs entre 300 et 400 m des transports en commun ;
- Actifs > 400 m des transports en commun.

Les actifs à moins de 400 mètres sont à moins de 5 minutes à pied d'un transport en commun.

L'indicateur donne la part d'actifs dans chaque catégorie.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Foncière Tertiaire : Part des actifs selon leur distance aux transports en commun (\%)} = \frac{\text{Total des surfaces de ces actifs (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces du périmètre (m}^2\text{)}} \times 100$$

$$\text{Promotion : Part des opérations selon leur distance aux transports en commun (\%)} = \frac{\text{Nombre total des opérations par distance}}{\text{Nombre total des opérations}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

SOLUTIONS D'ÉCO-MOBILITÉ – PROMOTION

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE
- Logements et bureaux en phase OS pendant l'année N.

Définition de l'indicateur

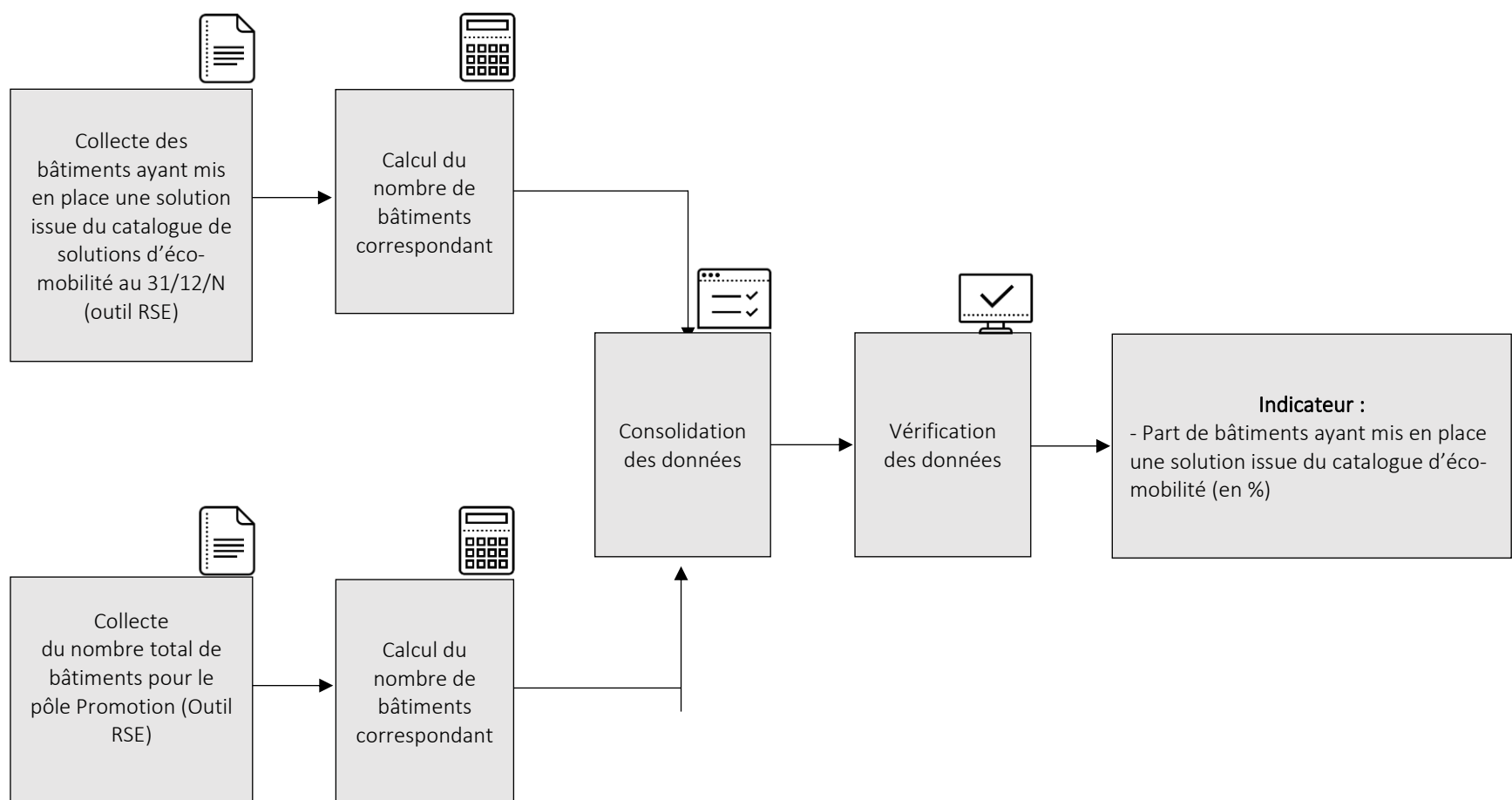
Icade a élaboré un catalogue de solutions d'éco-mobilité pour les bureaux et logements, telles que :

- L'auto-partage ;
- Le co-voiturage ;
- Les solutions vélos (vélos partagés, etc.) ;
- Les bornes de charge pour véhicules électriques ;
- Les parkings partagés.
- Autres.

L'indicateur donne la part de bâtiments ayant mis en place une solution de mobilité durable issue du catalogue. Cet indicateur est calculé pour les bâtiments de bureaux, les logements et le nombre de bâtiments au total.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Opérations ayant mis en place une solution issue du catalogue de solutions d'éco – mobilité (%)

$$= \frac{\text{Nombre de bâtiments pour lesquelles une solution d'éco – mobilité a été mise en place}}{\text{Nombre total de bâtiments}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET RELATIONS PARTENARIALES

Renforcer l'ancrage local et favoriser l'inclusion

Renforcer l'ancrage local et
favoriser l'inclusion

ACTIONS A IMPACT SOCIAL AU BENEFICE DES CLIENTS ET DES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

Référence EPRA :
Comty-Eng

Référence GRI :
413-1

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre financier.

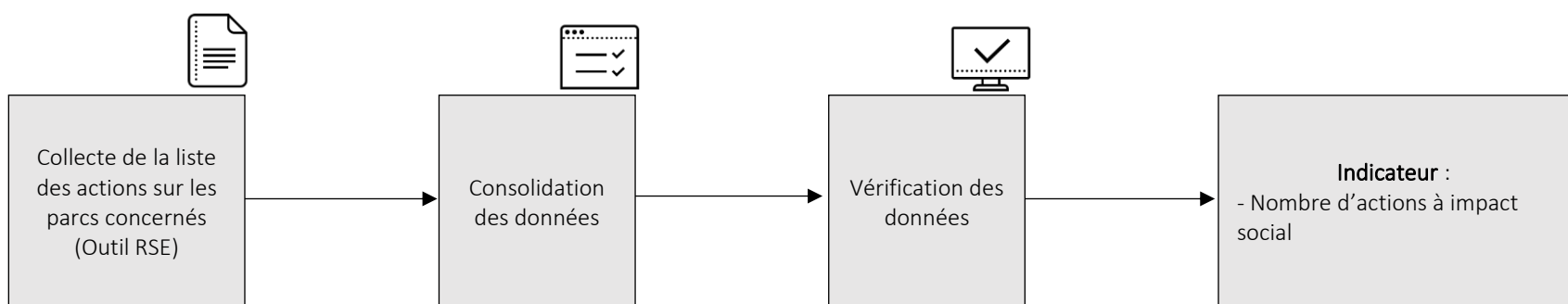
Définition de l'indicateur

Icade tient à participer au développement économique et social des territoires en nouant des partenariats locaux et/ou solidaires pour coanimer et coproduire des services, créer des emplois, favoriser l'inclusion, ... au bénéfice des clients des parcs et des territoires d'implantation.

Le présent indicateur fournit le nombre d'actions à impact social mises en place sur les parcs d'affaires concernés. Les actions menées portent sur les thématiques de l'éducation et l'emploi, le handicap, la solidarité, l'économie locale et sociale.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

LOGEMENTS ABORDABLES ET INCLUSIFS

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Logements : nombres de lots réservés par les futurs acquéreurs pendant l'année N.

Définition de l'indicateur

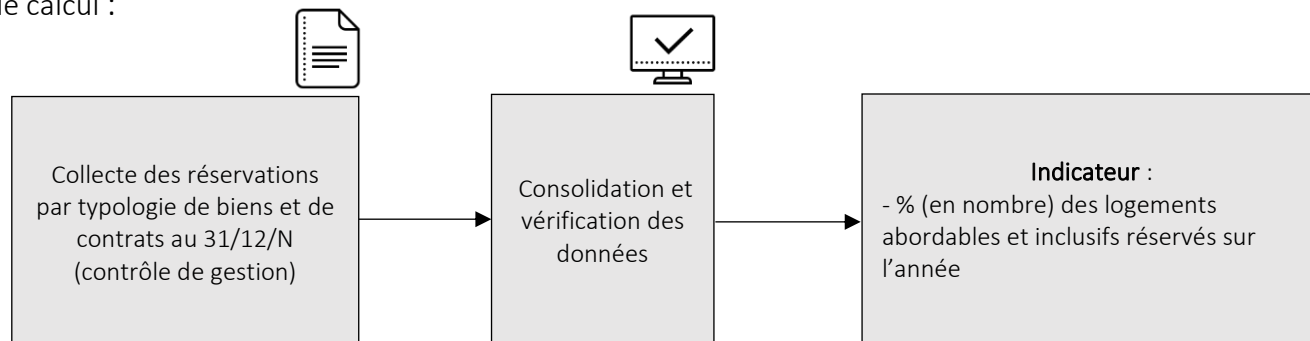
Pour faciliter l'accès à tous à la propriété, Icade vend des logements :

- en Bail Réel Solidaire ;
- dits « sociaux » : Prêt Locatif Aidé d'Intégration, Prêt Locatif à Usage Social, Prêt Locatif Social, Prêt Locatif Intermédiaire ;
- à « prix maîtrisés » ;
- dits « inclusifs » : comme par exemple les logements adaptés aux personnes en situation de handicap, les habitats seniors ou intergénérationnels partagés.

Un logement est donc considéré abordable ou inclusif sur la base de ses qualités intrinsèques ou sur la base de la nature du contrat de vente.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Part des logements abordables et inclusifs réservés

$$= \frac{\text{Nombre de logements réservés par typologie de biens ou de contrat}}{\text{Nombre de logements réservés au total}}$$

Légende :



Collecte



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET RELATIONS PARTENARIALES

Améliorer le bien-être, la santé et la sécurité des occupants

Améliorer le bien-être, la santé
et la sécurité des occupants

SERVICES AUX CLIENTS

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre « RSE »

Définition de l'indicateur

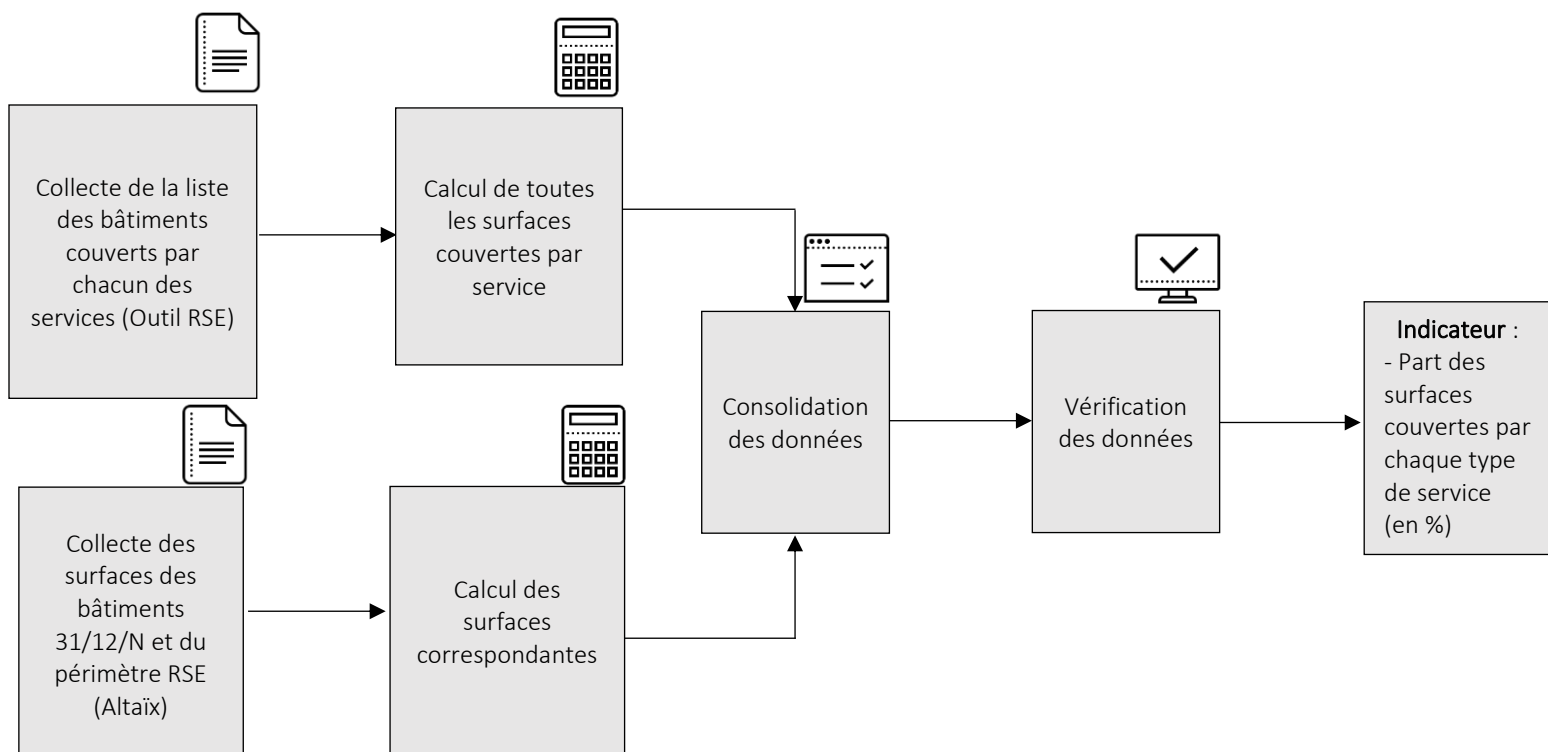
Plusieurs services peuvent être proposés aux occupants (liste non-exhaustive) :

- Conciergerie numérique ;
- Centre de fitness / sport ;
- Services clients / CRM ;
- Salle de repos
- Restauration / lounge
- Potagers urbains ;
- Services culturels ;
- Smart desk : espaces de coworking.

Le présent indicateur indique la part des surfaces couvertes pour chacun de ces services.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part des surfaces couvertes par un service (\%)} = \frac{\text{Total des surfaces couvertes par un service (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces du périmètre RSE (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

SANTÉ & SÉCURITÉ

Référence EPRA :
H&S-Asset, H&S-Comp

Référence GRI :
416-1 ; 416-2

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre Bureaux.

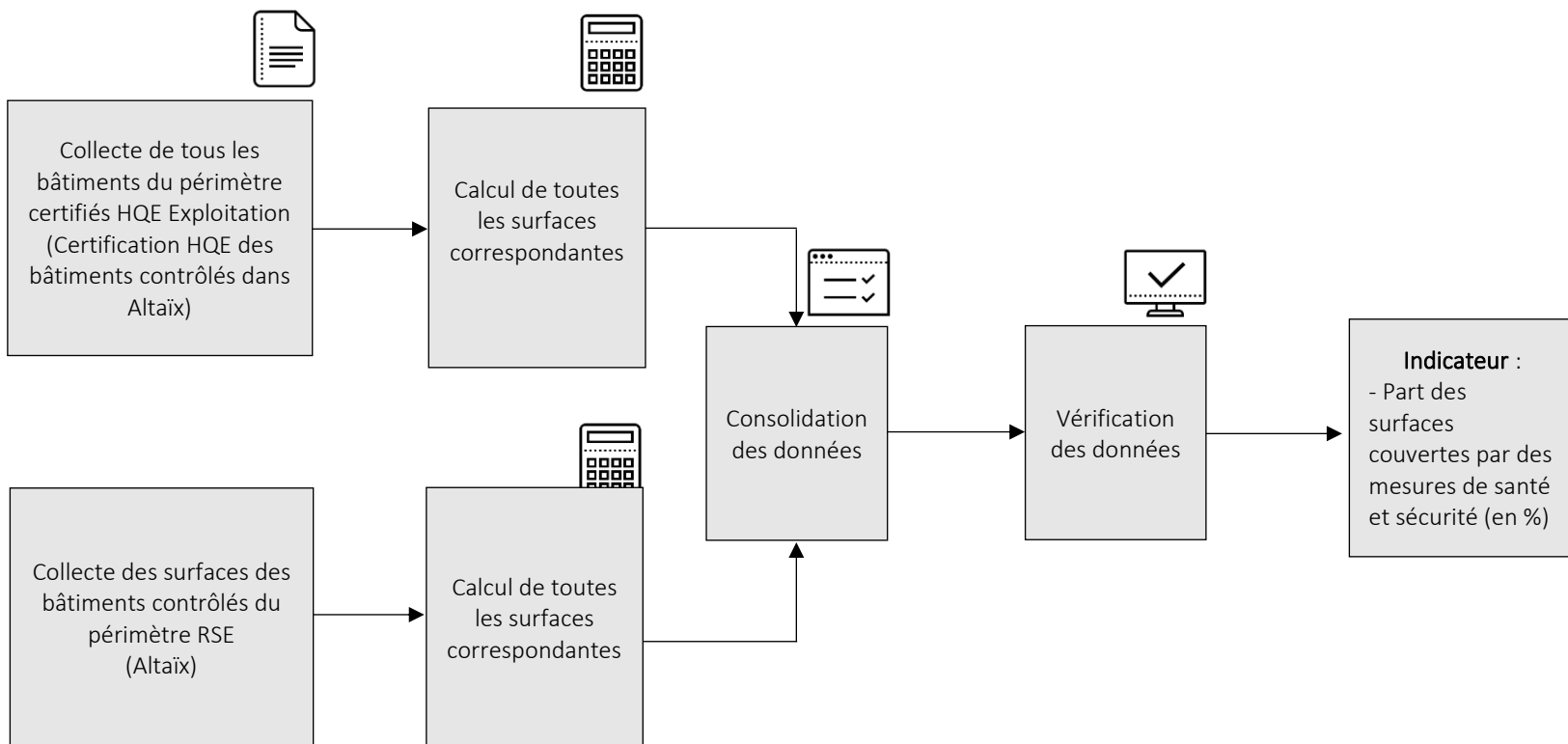
Définition de l'indicateur

La certification HQE Exploitation couvre les nuisances (sonores, olfactives, visuelles), l'accessibilité (stationnements, cheminements, zone d'arrêts, zone de livraison, sécurisation des accès), l'éclairage (sécurité cheminements et accès), le confort (hygrothermique, sonore, visuel - 1er jour, zoning), la qualité de l'air (respect des débits de ventilation, limitation polluants internes), les ondes électromagnétiques (limitation exposition, zoning) et la légionellose.

Le présent indicateur donne la part de bâtiments couverts par les mesures de santé et sécurité découlant de cette certification.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Actifs couverts par des mesures de Santé et Sécurité (%)

$$= \frac{\text{Total des surfaces HQE Exploitation des bâtiments contrôlés (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces des bâtiments contrôlés (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

AMÉNAGEMENTS PMR, MALVOYANTS ET MALENTENDANTS

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Parcs d'affaires.

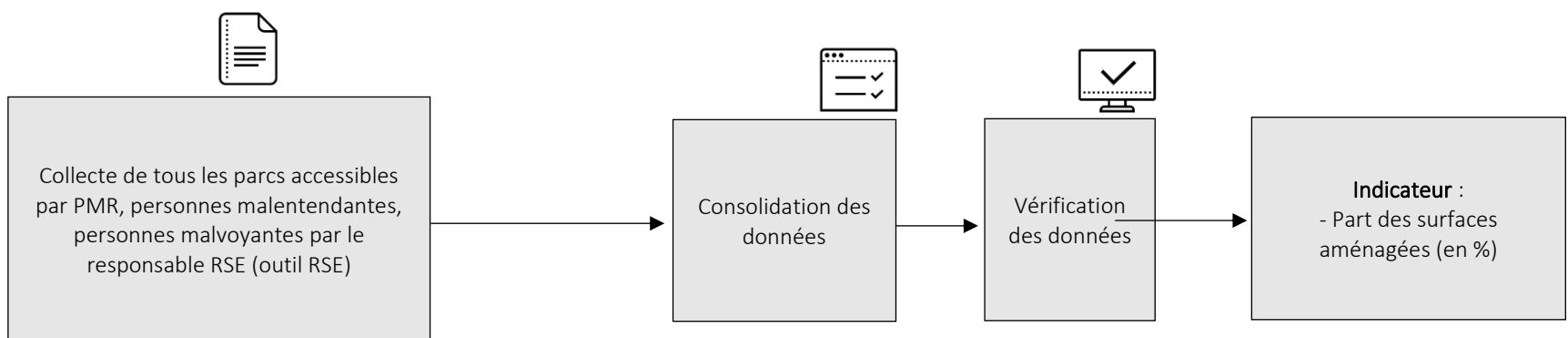
Définition de l'indicateur

Icade veille à rendre ses bâtiments accessibles à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR), malvoyantes et malentendantes.

Le présent indicateur permet de calculer la part de surfaces aménagées sur la totalité du périmètre.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$Part\ des\ surfaces\ aménagées\ (\%) = \frac{Total\ des\ surfaces\ aménagées\ (m^2)}{Total\ des\ surfaces\ des\ parcs\ d'affaires\ (m^2)} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ANALYSE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI)

Référence EPRA :
H&S-Asset, H&S-Comp

Référence GRI :
416-1 ; 416-2

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre « bureaux » : bâtiments contrôlés dont Icade gère les systèmes de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC)

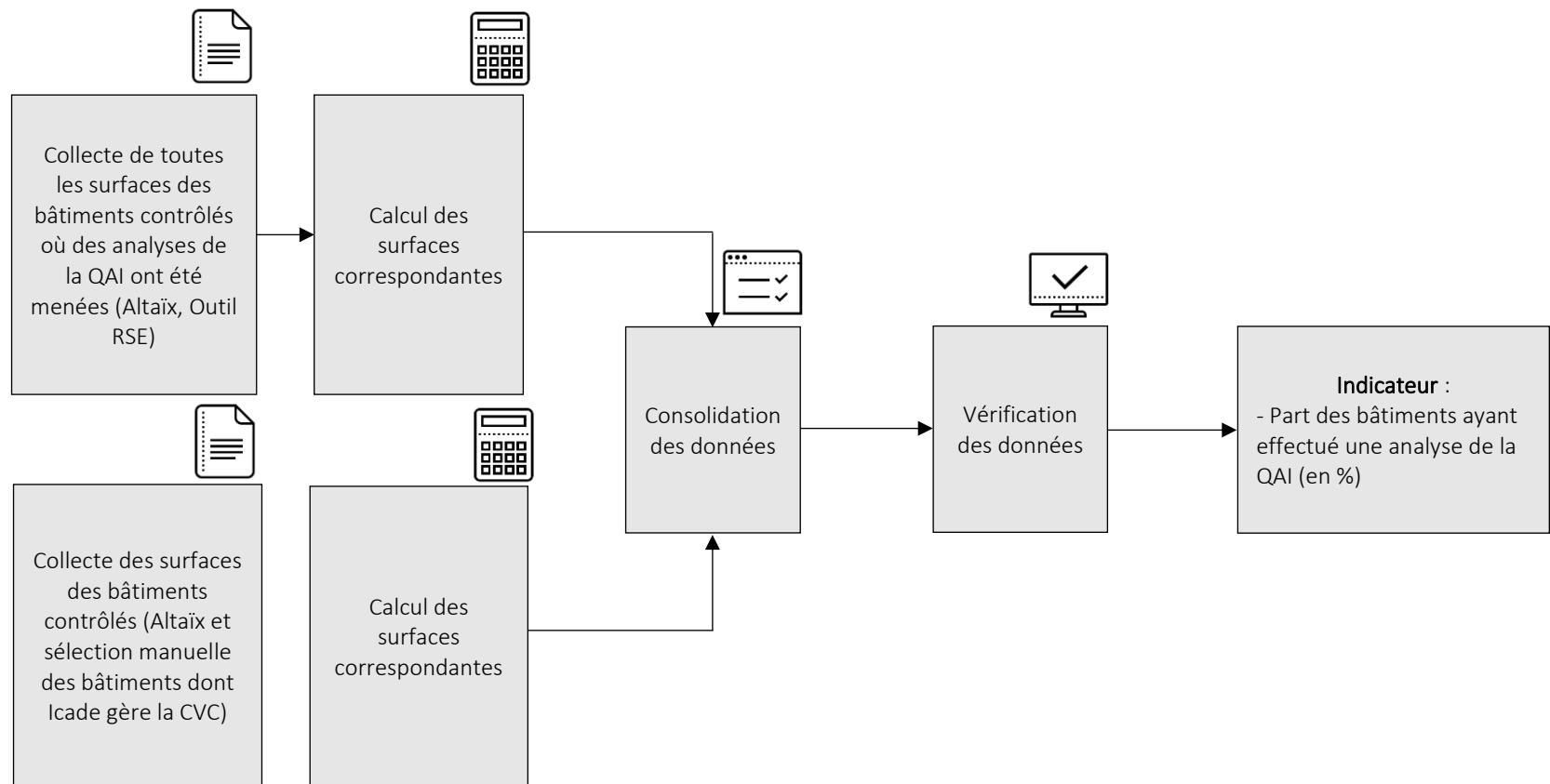
Définition de l'indicateur

À l'intérieur des bâtiments clos, la pollution de l'air est bien spécifique et différente de la pollution de l'air extérieur. L'analyse de la qualité de l'air intérieur (QAI) est donc essentielle pour mettre en place des solutions adéquates et améliorer sa qualité.

Le présent indicateur fournit la part d'immeubles multi-locataires ayant effectué une analyse de la QAI.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Part des bâtiments ayant effectué des analyses de la QAI (%)

$$= \frac{\text{Total des surfaces des bâtiments contrôlés ayant effectué des analyses de la QAI (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces des bâtiments contrôlés (m}^2\text{)}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR (QAI)

Référence EPRA :
H&S-Asset, H&S-Comp

Référence GRI :
416-1 ; 416-2

Pôle concerné :
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE
- Opérations en phase OS pendant l'année N.

Définition de l'indicateur

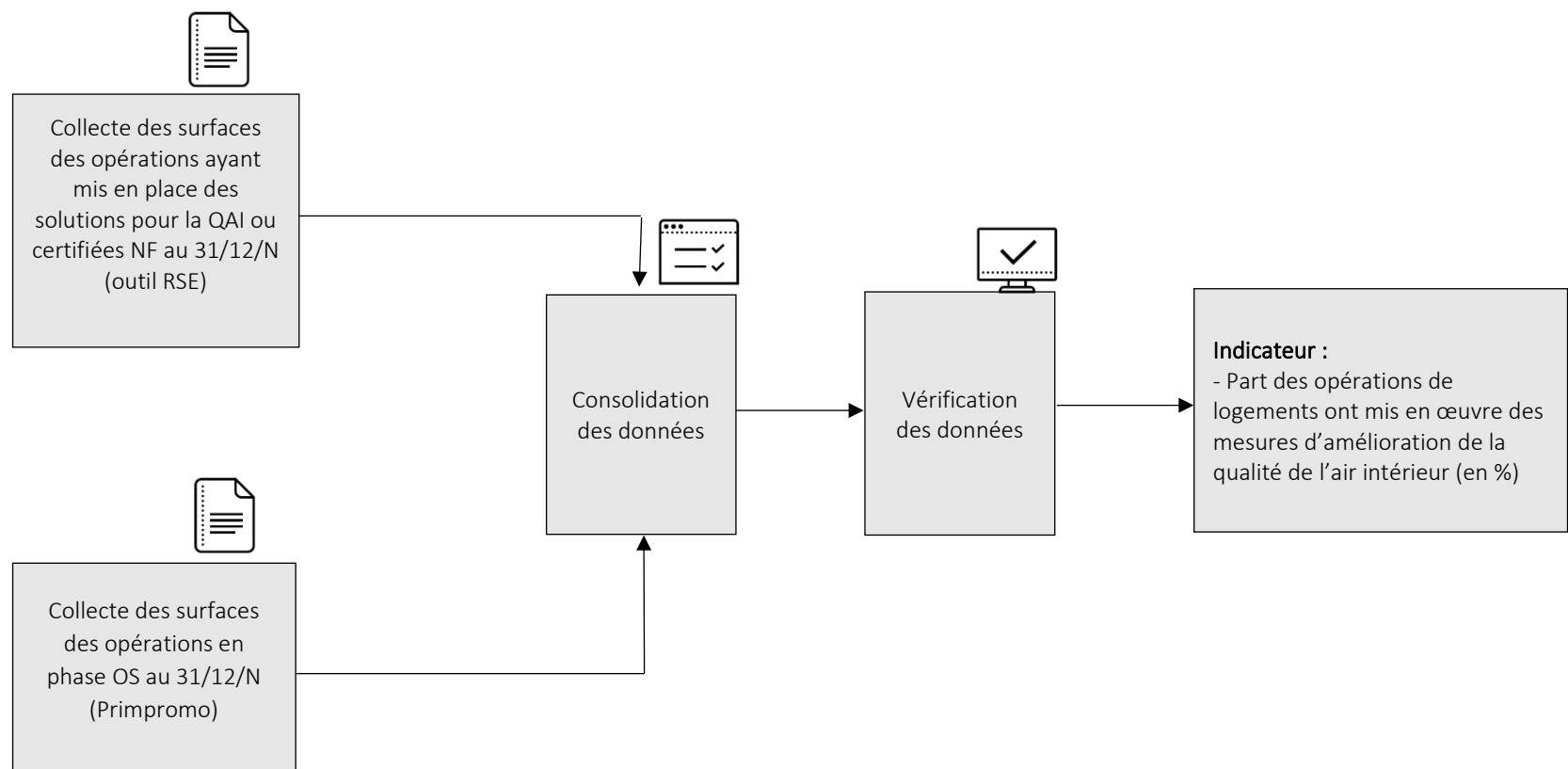
Icade a élaboré un catalogue de solutions en faveur de la qualité de l'air pour les logements et les bureaux.

Par ailleurs, la certification NF comprend le choix de matériaux faiblement émissifs (étiquette A ou A+) et fait l'objet d'une vérification de l'efficacité des systèmes de ventilation.

L'indicateur donne la part d'opérations ayant mis en place une des solutions du catalogue de solutions en faveur de la QAI ou qui sont certifiées NF.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Mise en place de solutions QAI (% des surfaces)

$$= \frac{\text{Surface totale des opérations où une solution pour la QAI a été mise en place}}{\text{Surface totale des opérations du périmètre}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET RELATIONS PARTENARIALES

Améliorer le bien-être, la santé et la sécurité des occupants

Satisfaction client

NET PROMOTER SCORE

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire,
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : périmètre RSE
- Icade Promotion : Opérations livrées durant le 4^{ème} trimestre de l'année N-1 et les 9 premiers mois de l'année N.

Définition de l'indicateur

Le Net Promoter Score (NPS) est un outil permettant de mesurer la satisfaction clients. Il évalue dans quelle mesure le répondant recommanderait la société à une autre personne. La question posée porte sur la probabilité de cette recommandation. Les réponses sont données sur une échelle de notation de 10 points, allant de 0 (tout à fait improbable) à 10 (tout à fait probable).

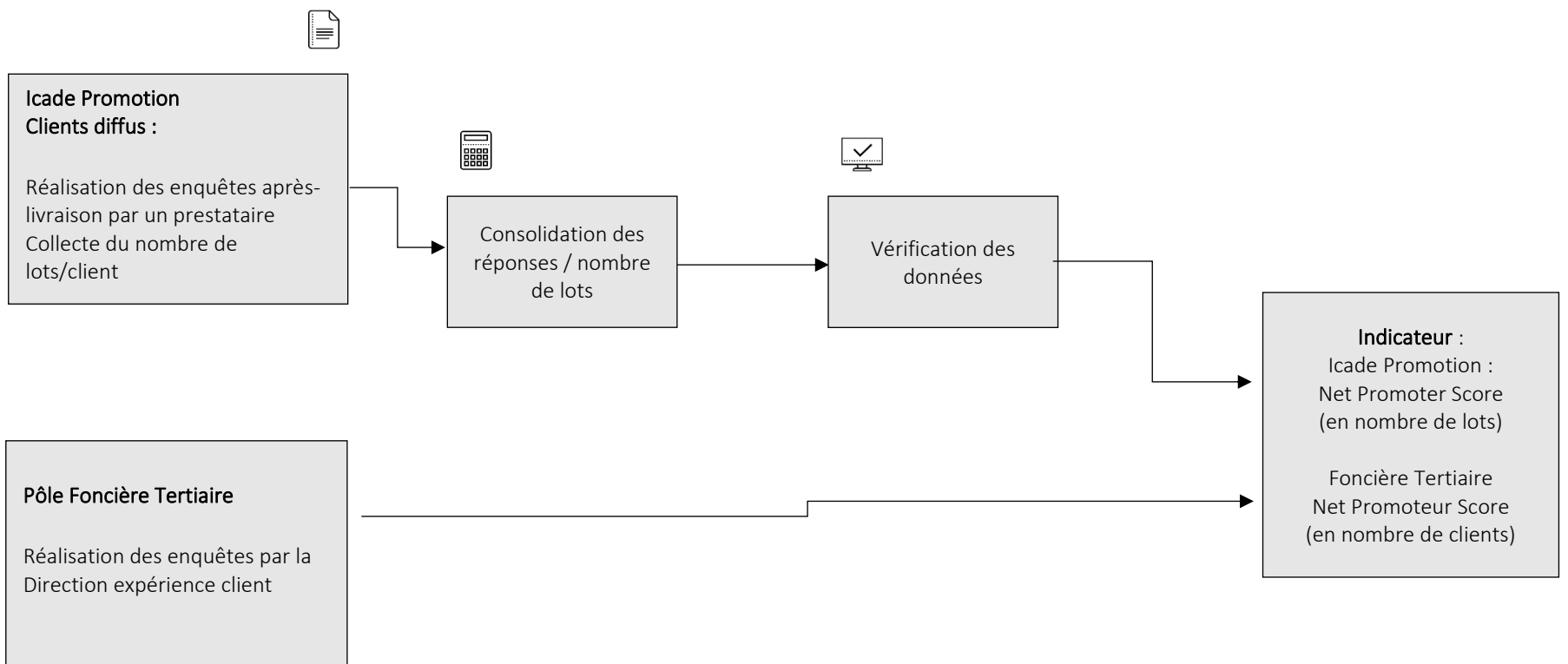
Le Net Promoter Score permet de classer la recommandation des clients vis-à-vis de la marque en trois catégories selon leur degré d'enthousiasme :

- Promoteurs = répondants donnant un score de 9 ou 10
- Passifs = répondants donnant un score de 7 ou 8
- Détracteurs = répondants donnant un score de 0 à 6

Un net promoteur score positif indique que l'entreprise a un nombre plus important de promoteurs que de détracteurs.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$NPS \text{ (en nombre)} = \% \text{ Promoteurs} - \% \text{ Détracteurs}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET RELATIONS PARTENARIALES

Accompagner la démarche RSE des clients

Accompagner la démarche RSE
des clients

ANNEXE ENVIRONNEMENTALE ET BAIL ENGAGE CLIMAT

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE

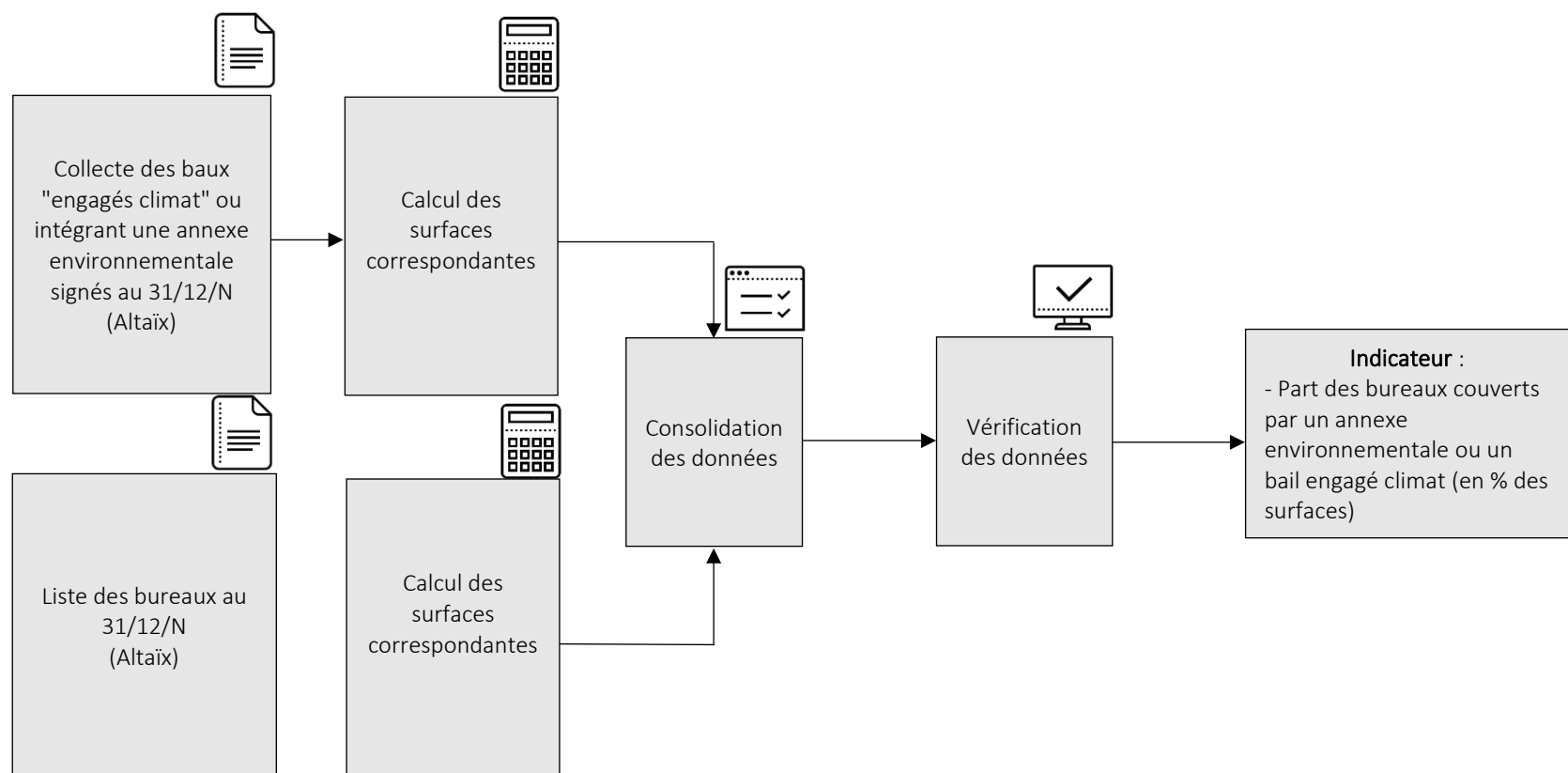
Définition de l'indicateur

L'article 8 de la loi Grenelle II sur les baux conclus ou renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2012 pour les locaux de bureaux ou de commerces dont la surface est supérieure à 2 000 m² impose la signature d'une « annexe environnementale » entre le locataire et le propriétaire. Selon cette annexe, le locataire et le propriétaire devront se communiquer mutuellement toutes informations utiles relatives aux consommations énergétiques, consommation d'eau et production de déchets des locaux loués. Le locataire permettra au propriétaire d'accéder aux locaux loués pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Le « bail engagé climat » est une version plus exigeante de cette « annexe environnementale » proposée par Icade à ses clients. Elle intègre des objectifs de sobriété énergétique et de décarbonation alignés avec l'objectif de l'accord de Paris.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part des baux "engagés climat" ou intégrant une annexe environnementale signés (\%)} \\
 & = \frac{\text{Total des surfaces des baux "engagés climat" ou intégrant une annexe environnementale signés (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces de bureaux (m}^2\text{)}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

COMITÉ ENVIRONNEMENTAUX

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire

Périmètre de l'indicateur

- Périmètre RSE

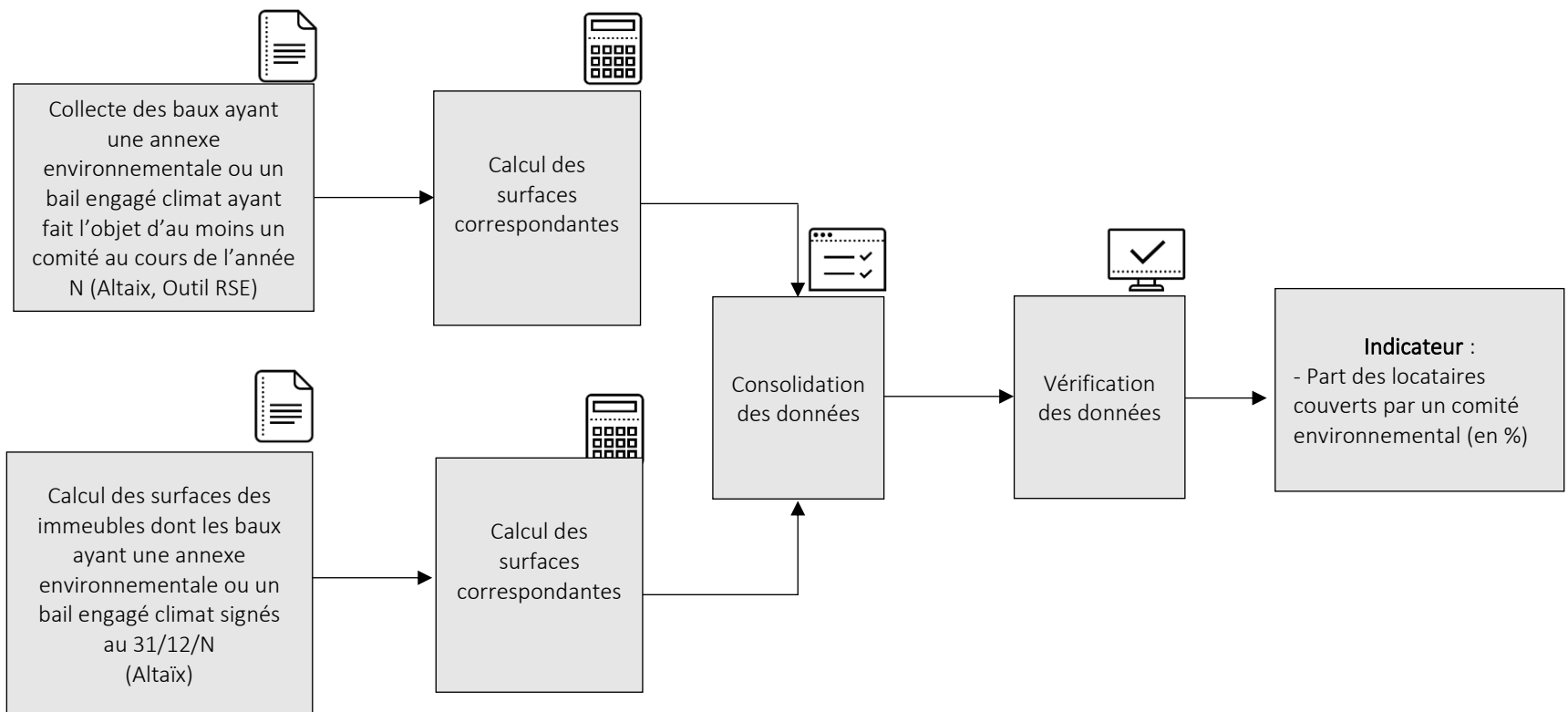
Définition de l'indicateur

Des comités environnementaux sont organisés par Icade avec les locataires ayant signé une annexe environnementale ou un bail engagé climat pour partager les bonnes pratiques et établir des plans d'action en matière de réduction des consommations d'énergie, d'eau et de gestion des déchets.

L'indicateur sur les comités environnementaux permet de déterminer la part de locataires couverts par un comité environnemental sur l'année N.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part des locataires couverts par un comité environnemental (\%)} \\
 & = \frac{\text{Total des surfaces de baux ayant une annexe environnementale signés ayant fait l'objet d'au moins un comité (m}^2\text{)}}{\text{Total des surfaces des baux ayant une annexe environnementale ou un bail engagé climat signés (m}^2\text{)}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :

- Collecte
- Calcul
- Consolidation
- Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET RELATIONS PARTENARIALES

Renforcer la politique d'achats responsables et le dialogue avec les fournisseurs

Achats responsables

INTÉGRATION DE CRITÈRES RSE DANS LES CONSULTATIONS

Pôles concernés :
Foncière Tertiaire,
Promotion

Périmètre de l'indicateur

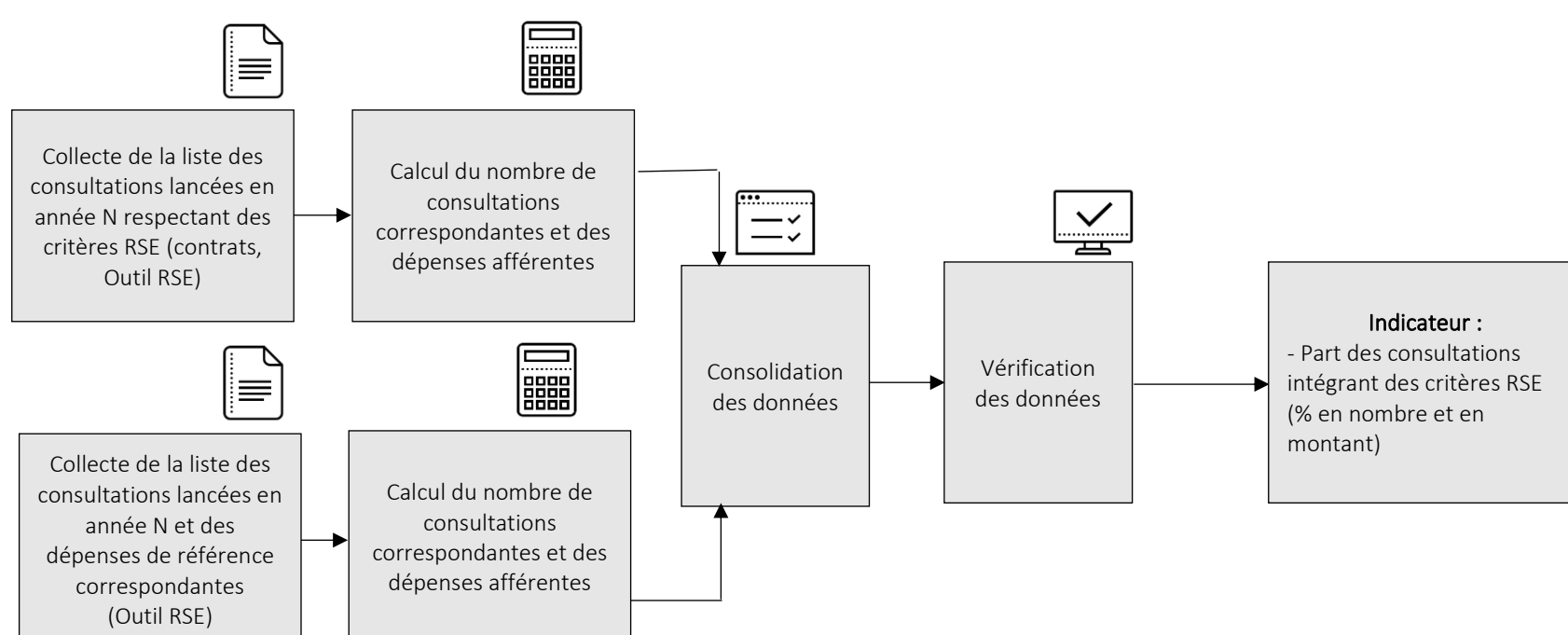
- Foncière Tertiaire : consultations finalisées pendant l'année N associées à des consultations d'un montant supérieur à 100 000€ pour les prestations de service de la Foncière Tertiaire.
- Promotion : consultations centralisées par la direction achat finalisées pendant l'année N associées à des consultations d'un montant supérieur à 100 000€ pour les achats du pôle (matériaux de construction, travaux ...).
- Transverse (corporate) : consultations centralisées par la direction achat finalisées pendant l'année N associées à des consultations d'un montant supérieur à 100 000€ pour les besoins du siège et des antennes régionales.

Définition de l'indicateur

Le présent indicateur donne la part des consultations réalisées au cours de l'année intégrant des critères RSE.

Processus et règles de calcul

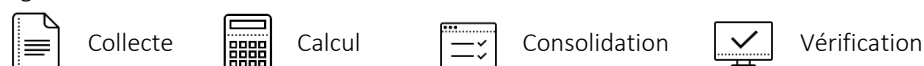
Processus de calcul :



$$\text{Part des consultations intégrant des critères RSE (\% en nombre)} = \frac{\text{Nombre total de consultations significatives intégrant des critères RSE}}{\text{Nombre total de consultations significatives}} \times 100$$

$$\text{Part des consultations intégrant des critères RSE (\% en euros)} = \frac{\text{Dépenses de référence liées aux consultations significatives intégrant des critères RSE}}{\text{Dépenses de référence liées aux consultations significatives}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ÉVALUATION RSE DES FOURNISSEURS

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : Principaux fournisseurs de prestations de services (100 000 euros de montants d'achats minimum en année N-1) suivis par la direction des achats.
- Promotion : principaux fournisseurs (plus de 75 000€) en contrat avec Icade sur les projets de construction livrés au cours de l'exercice N-1.

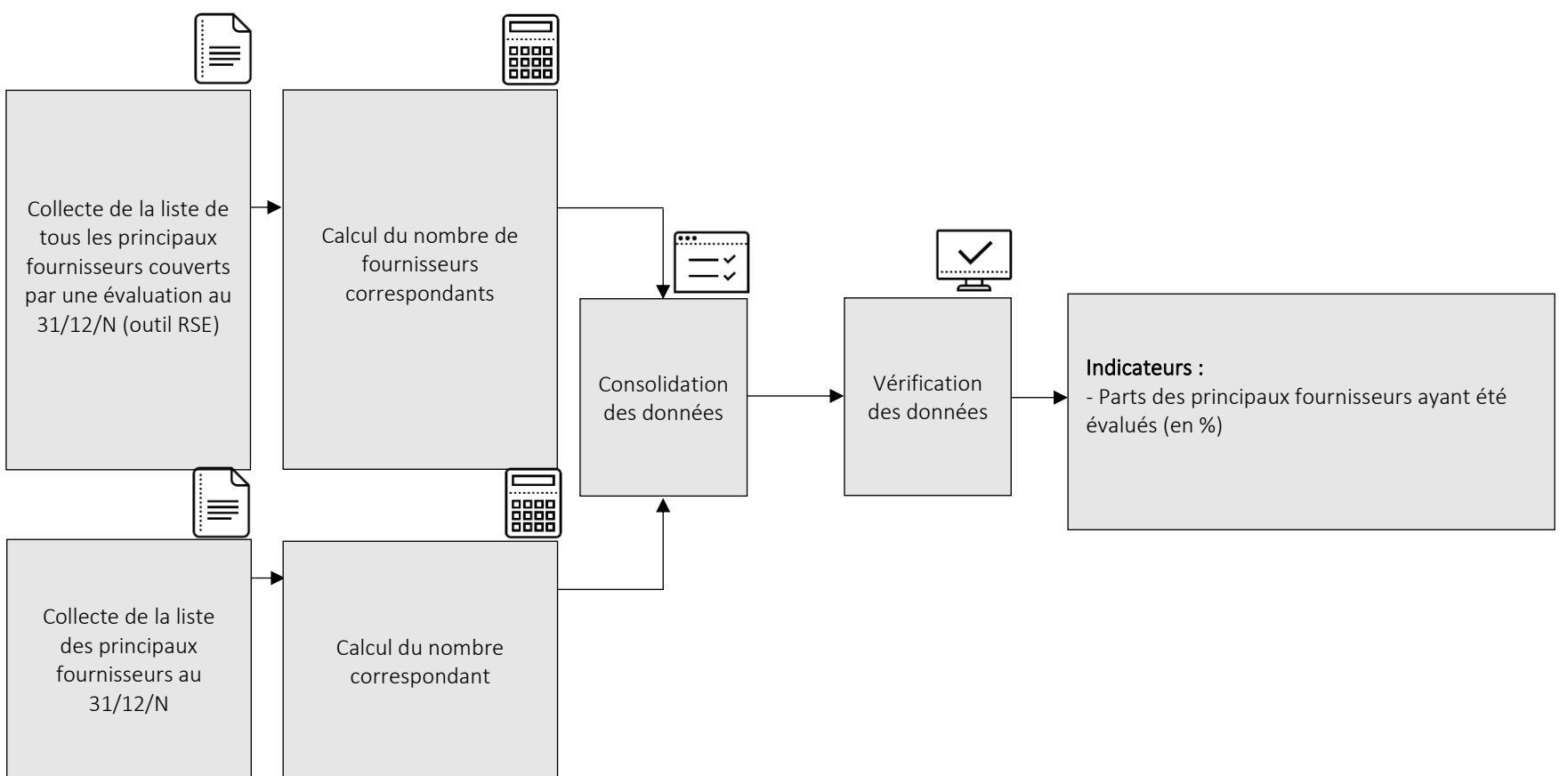
Définition de l'indicateur

Icade évalue le respect d'un certain nombre d'exigences RSE par ses fournisseurs via un questionnaire construit en interne et adapté à chaque famille d'achat analysée.

Le présent indicateur fournit la part des principaux fournisseurs suivis par la direction des achats ayant été évalués.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part des principaux fournisseurs ayant été évalués (\%)} \\
 & = \frac{\text{Principaux fournisseurs ayant été évalués (en nombre)}}{\text{Total des principaux fournisseurs (en nombre)}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :

- Collecte
- Calcul
- Consolidation
- Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

CHARTE ACHATS RESPONSABLES

Référence GRI :
414-1 et 308-1

Pôle concerné :
Foncière Tertiaire,
Promotion

Périmètre de l'indicateur

- Foncière Tertiaire : ensemble des nouveaux contrats de prestations de services et de travaux signés dans l'année et gérés par le service achats.
- Promotion : contrats de travaux pour les chantiers d'immeubles neufs en phase OS pendant l'année N (hors co-promotion pour laquelle la gestion administrative et/ou technique est contrôlée par une autre entreprise, à savoir lorsque les pièces écrites et juridiques ne sont pas gérées par Icade).

Définition de l'indicateur

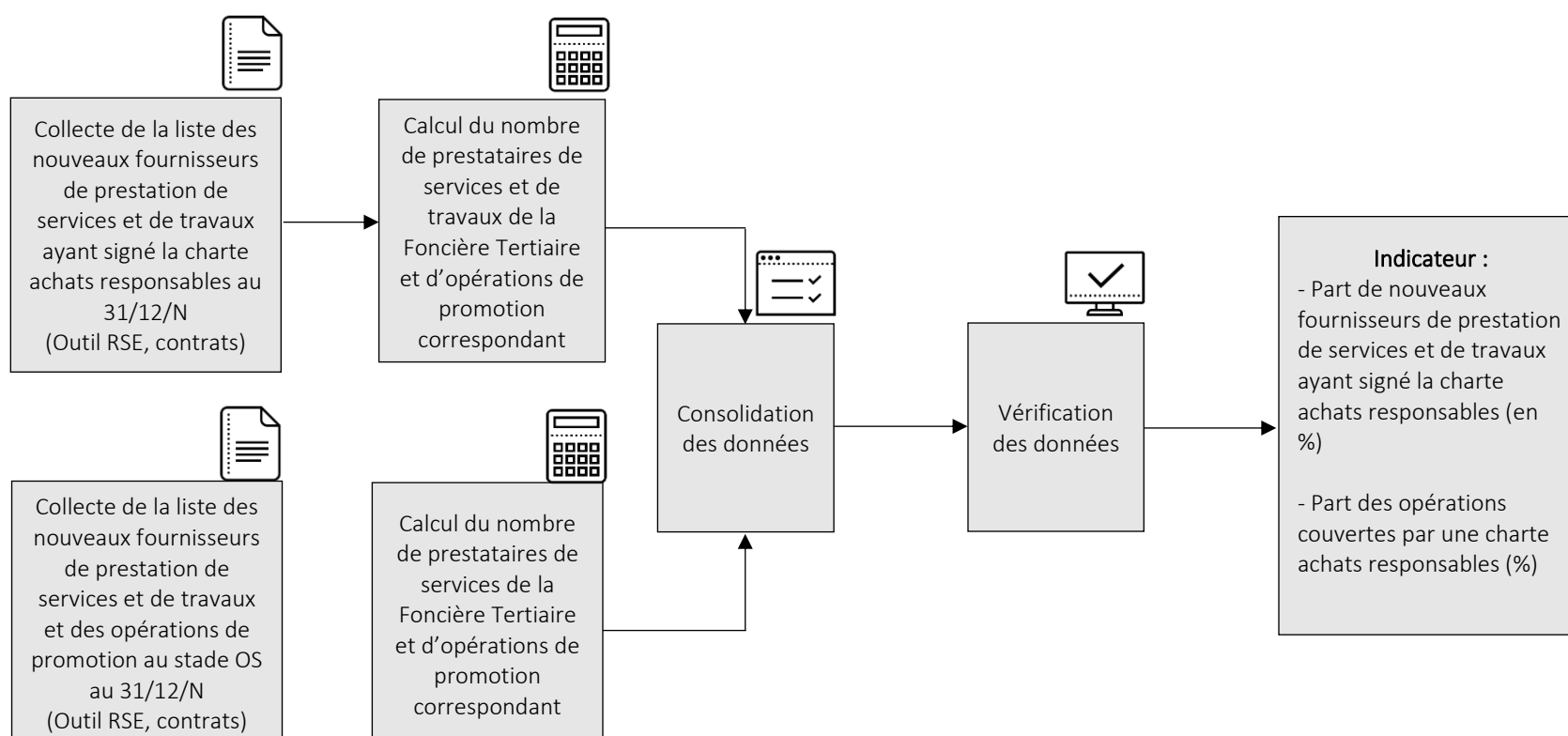
Icade associe ses fournisseurs et prestataires à ses ambitions en matière de RSE. Icade a pris à ce titre l'initiative de mettre en place et de déployer depuis plusieurs années des chartes achats responsables qui détaillent ses exigences RSE vis-à-vis de ses fournisseurs.

Pour la Foncière Tertiaire, le présent indicateur traduit la part des nouveaux fournisseurs de prestation de services et de travaux ayant signé la charte parmi les fournisseurs dont le contrat est géré par la direction achats.

Pour la Promotion, les indicateurs donnent la part d'achats de travaux pour les chantiers d'immeubles neufs couverts par une Charte Achats Responsables.

Processus et règles de calcul

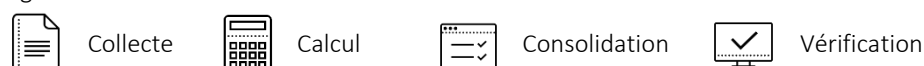
Processus de calcul :



$$\text{Nouveaux fournisseurs de prestation de services de la Foncière Tertiaire ayant signé la charte achats responsables (\%)} = \frac{\text{Total de nouveaux fournisseurs de prestation de services ayant signé la charte achats responsables (en nombre)}}{\text{Total de nouveaux fournisseurs de prestation de services (en nombre)}} \times 100$$

$$\text{Part des opérations couvertes par une charte achats responsables (\%)} = \frac{\text{Nombre d'opérations couvertes par une charte achats responsables}}{\text{Nombre total d'opérations}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

HANDICAP – SECTEUR DU TRAVAIL PROTÉGÉ ET ADAPTÉ

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade

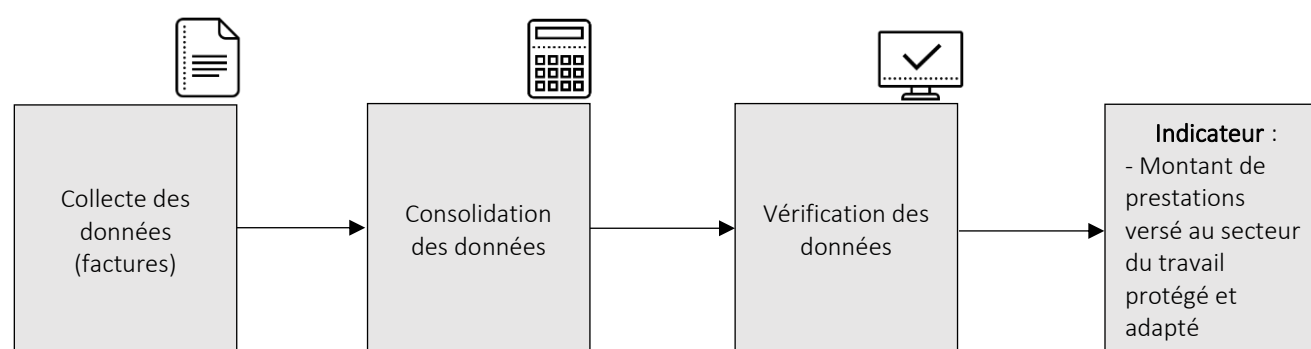
Définition de l'indicateur

Icade a recours à des prestations auprès d'acteurs du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA). Ce sont des centres d'accueil pour personnes en situation de handicap. Icade contribue ainsi à l'emploi indirect des travailleurs handicapés.

Le présent indicateur correspond au montant de prestations versé au STPA.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul mensuelle

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET DIVERSITÉ

Développer les compétences des salariés

Effectifs

EFFECTIF TOTAL DE FIN DE PÉRIODE

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade

Définition de l'indicateur

Les effectifs sont le nombre de salariés ayant un contrat de travail ICADE et présents le dernier jour de la période.

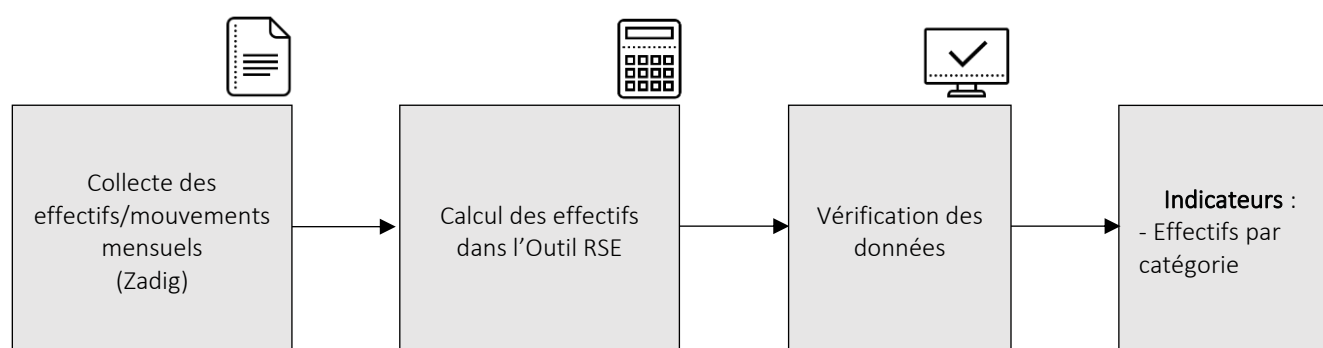
Ils sont catégorisés par :

- Genre : hommes – femmes (hors stagiaires et intérim) ;
- Pôle : Foncière Tertiaire (dont les fonctions support corporate) et Promotion (hors stagiaires et intérim) ;
- Région : France, Ile-de-France, régions (hors stagiaires et intérim) ;
- Statut : cadres et non cadres, par genre dans chacune des catégories (hors stagiaires et intérim) ;
- Type de contrat : CDI, CDD, alternants/apprentis, stages et intérim (ETP annuel*), par genre dans chacune de ces catégories.

** Un Équivalent Temps Plein (ETP) est une unité de mesure des coûts salariaux fréquemment utilisée en gestion. L'ETP permet d'évaluer la masse salariale ou l'effectif de l'entreprise de façon homogène en rapportant le temps travaillé par chaque salarié à un celui d'un salarié à temps plein.*

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

VARIATION ORGANIQUE DES EFFECTIFS

Référence GRI :
401-1

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

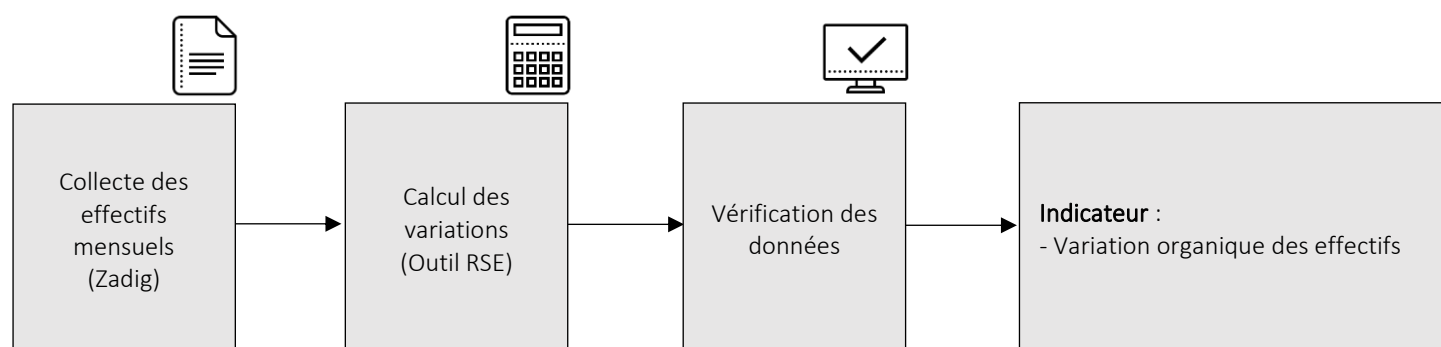
- Icade

Définition de l'indicateur

Le présent indicateur fournit le nombre net de postes créés. Il s'agit d'une variation organique des effectifs (variation hors effets de périmètre liés aux entrées et sorties en cas de cessions ou d'acquisitions).

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$= \frac{\text{Variation organique des effectifs}}{\text{Effectif total année } N - 1} = \frac{[(\text{Effectif total année } N) - (\text{Effectif total année } N - 1)] + \text{Sorties liées aux cessions} - \text{Entrées liées aux acquisitions}}{\text{Effectif total année } N - 1}$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ENTRÉES/SORTIES D'EFFECTIFS

Référence GRI :
401-1

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade

Définition de l'indicateur

Les entrées sont définies par le nombre de salariés ayant rejoint Icade pendant la période donnée et les sorties par le nombre de salariés ayant quitté Icade pendant cette même période. Les entrées et sorties d'effectifs sur l'année sont classées selon les catégories suivantes :

Pour les entrées :

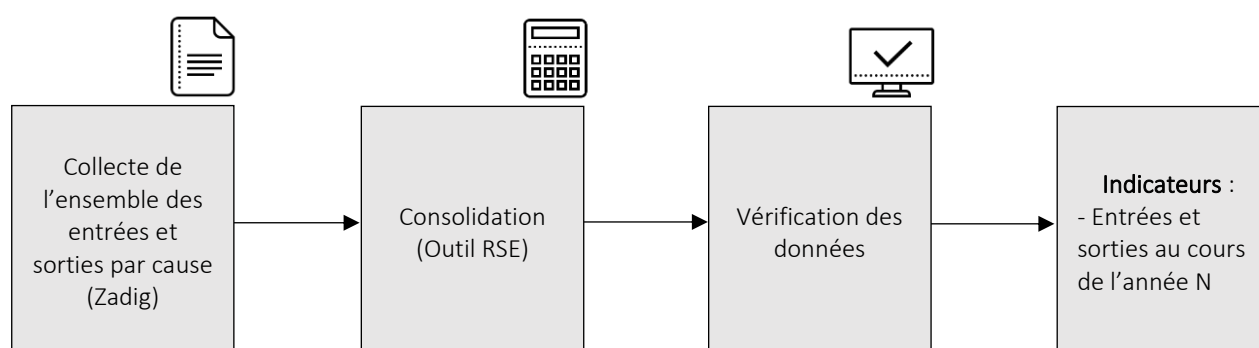
- Contrats à durée indéterminée (y compris la transformation de CDD en CDI) ;
- Acquisitions – Fusions ;
- Mobilités de la Caisse des dépôts (CDC) et ses filiales ;
- Contrats à durée déterminée (y compris CDD étudiant) ;
- Contrats d'apprentissage/professionnalisation ;

Pour les sorties :

- Démissions ;
- Licenciements ;
- Ruptures conventionnelles ;
- Ruptures de période d'essai ;
- Départs en retraite ;
- Décès ;
- Mobilités de la Caisse des dépôts et ses filiales ;
- Cessions.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

TAUX DE TURN-OVER

Référence EPRA :
Emp-Turnover

Référence GRI :
401-1

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade

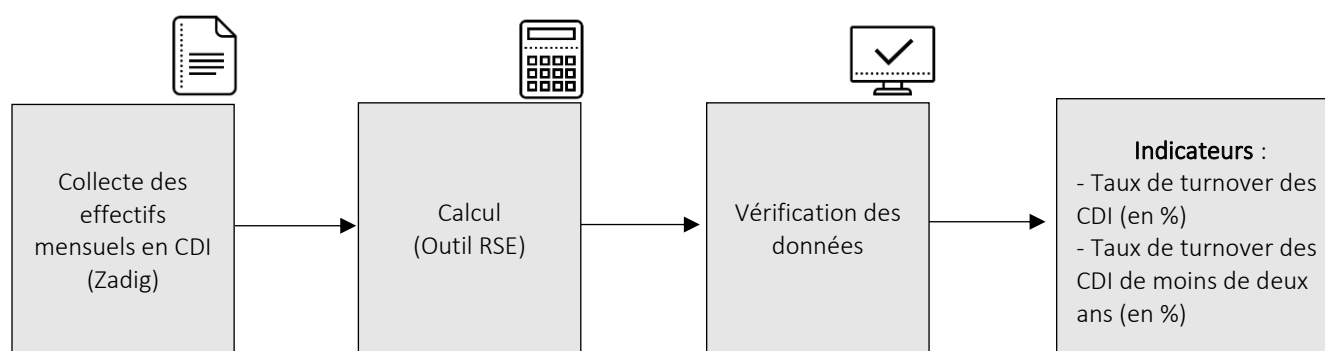
Définition de l'indicateur

Le taux de turnover ou taux de sortie est un indicateur décrivant le rythme de renouvellement des effectifs en CDI. Les entrées ne sont pas prises en compte.

Le taux de turnover est également calculé pour les effectifs en CDI depuis moins de deux ans afin d'analyser la fidélisation des nouveaux embauchés.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Taux de turnover des CDI de moins de deux ans (\%)} \\
 & = \frac{\text{Total des sorties CDI de moins de deux ans hors retraites et décès}}{\text{Effectif moyen mensuel CDI de moins de deux ans}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

INDICATEURS RELATIFS AU DIALOGUE SOCIAL

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

Définition de l'indicateur

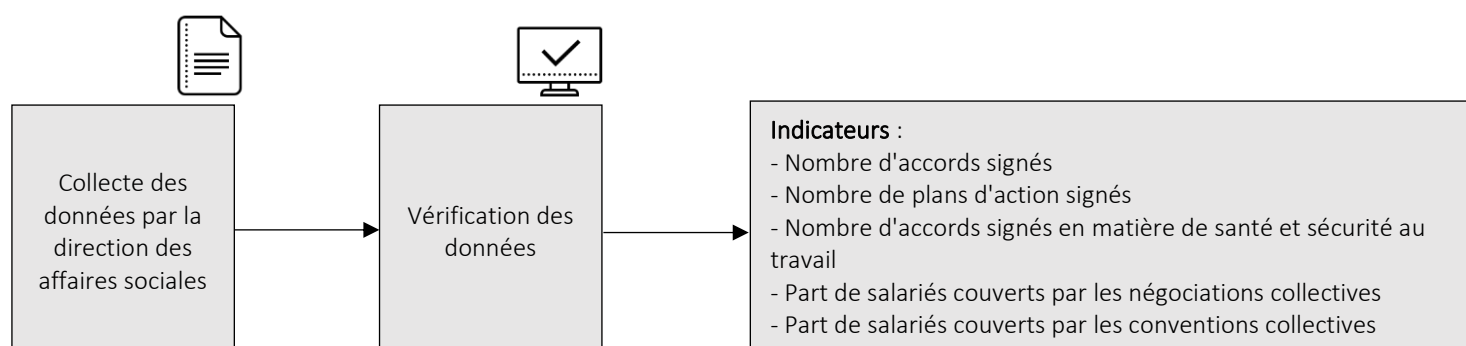
Le dialogue social concerne toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre représentants des employeurs et des employés sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale, tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail.

Les indicateurs sur le dialogue social sont les suivants :

- Nombre d'accords et de plans d'actions signés : il s'agit des accords et des plans d'actions signés au cours de l'année N avec les représentants des salariés ;
- Nombre d'accords signés en matière de santé et sécurité au travail ;
- Part de salariés couverts par les négociations collectives : il s'agit des discussions entre représentants des employeurs et organisations syndicales représentatives des salariés dans le but de conclure une convention ou un accord ;
- Part de salariés couverts par les conventions collectives : il s'agit des accords conclus entre représentants des employeurs et organisations syndicales en vue de régler les conditions d'emploi des travailleurs et les garanties sociales qui y sont attachées.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part de salariés couverts par des négociations collectives (\%)} \\
 & = \frac{\text{Nombre de salariés couverts par des négociations collectives}}{\text{Effectif total}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Collecte



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET DIVERSITÉ

Développer les compétences des salariés

Formation

HEURES DE FORMATION

Référence EPRA :
Emp-Training

Référence GRI :
404-1

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade, collaborateurs en CDI (comprend les CDD et alternants transformés en CDI au cours de l'année)

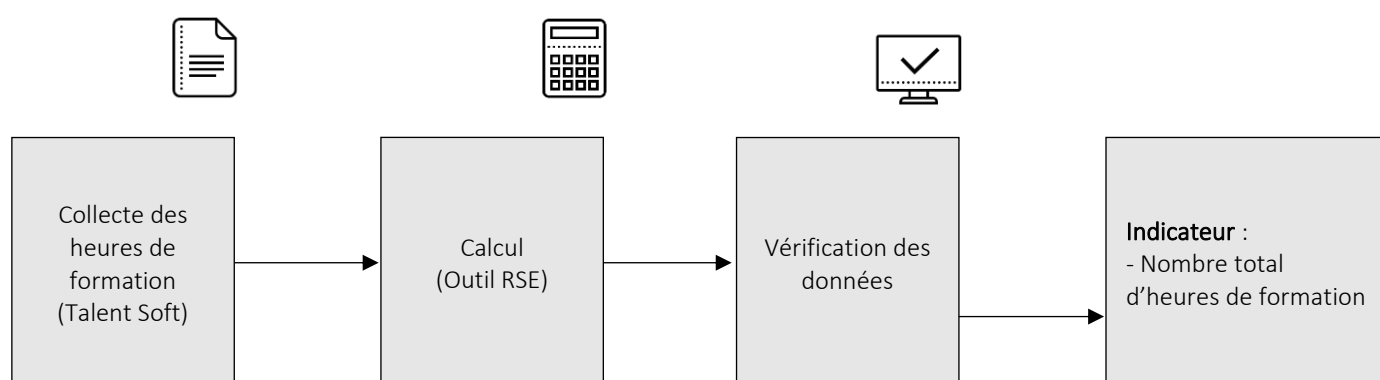
Définition de l'indicateur

Le présent indicateur donne le nombre total d'heures de formation suivies par les collaborateurs d'Icade en CDI, qu'il s'agisse de formations proposées en interne ou par des organismes de formations externes.

Les heures de formations des collaborateurs en CDD sont suivies indépendamment.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DÉPENSES DE FORMATION

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

Définition de l'indicateur

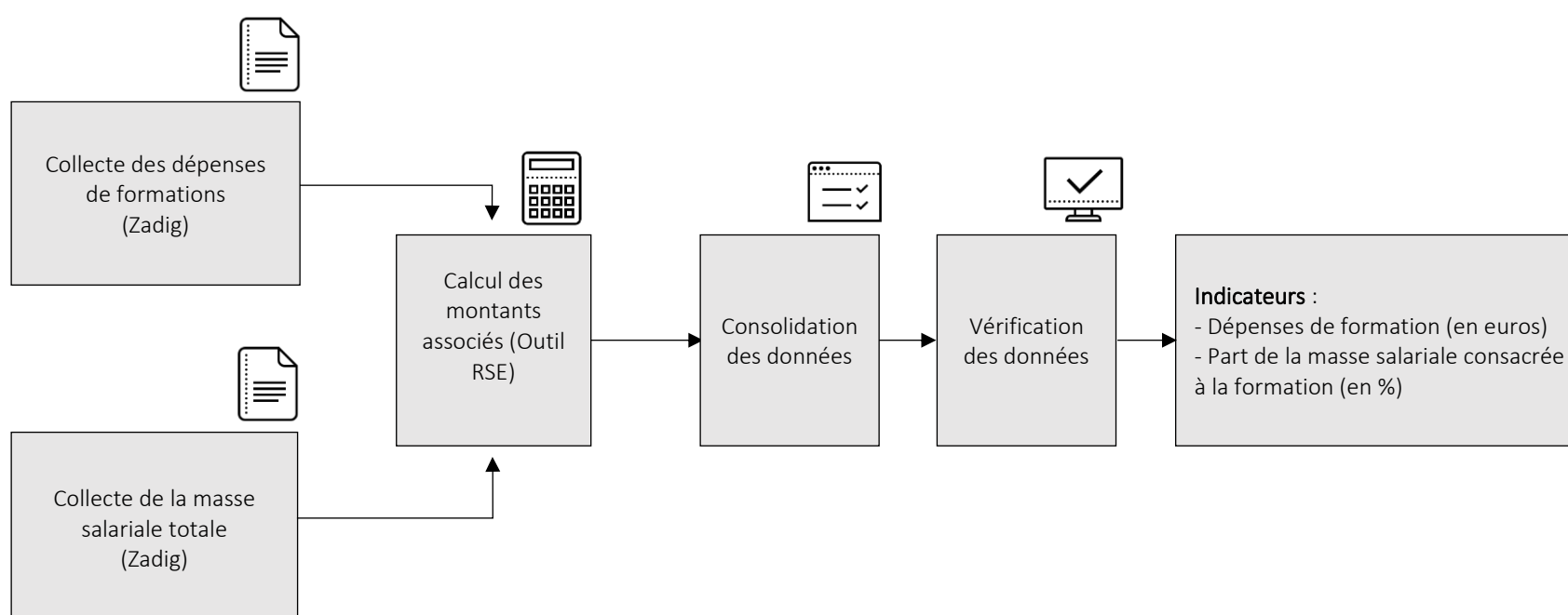
Les dépenses de formation professionnelle continue comprend les dépenses de formation ou frais de formation au sens strict (tels que les frais pédagogiques), la rémunération des stagiaires (rémunérations perçues par les salariés en formation ramenées au temps passé en formation), les frais d'investissement.

Les dépenses de formation sont rapportées à la masse salariale* concernée par la formation afin d'obtenir la part de masse salariale consacrée à la formation.

*La masse salariale est la somme des salaires bruts (hors cotisations patronales) telle qu'utilisée par les organismes sociaux.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :

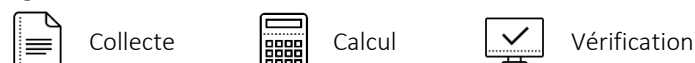


$$\text{Dépenses de formation} = \text{Coûts pédagogiques} + \text{Annexes} + \text{Versements}$$

Part de la masse salariale consacrée à la formation (%)

$$= \frac{\text{Dépenses consacrées à la formation}}{\text{Masse salariale totale}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

HEURES DE FORMATION ET PART DE COLLABORATEURS FORMÉS

Référence EPRA :
Emp-Training

Référence GRI :
404-1

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade : collaborateurs en CDI (comprend les CDD et alternants transformés en CDI au cours de l'année) hors absences longue durée.

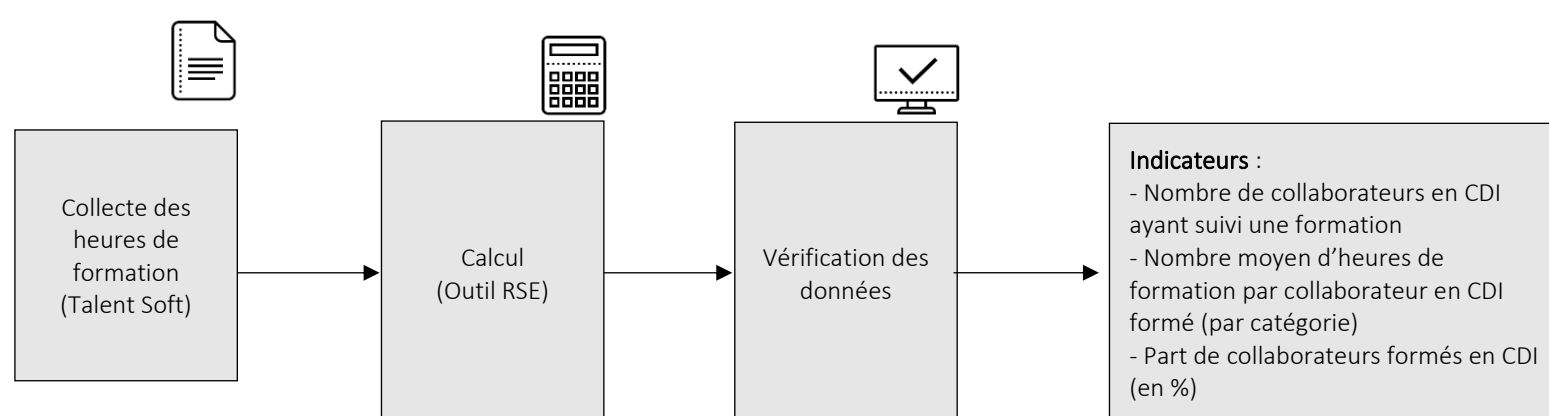
Définition de l'indicateur

Le présent indicateur donne le nombre de collaborateurs en CDI ayant suivi une formation pendant l'année N (sans exclusion des effectifs sortis en année N), le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur formé par genre et statut (cadre/ non cadre) et la part de collaborateurs formés par rapport à l'effectif moyen.

Le nombre de collaborateurs en CDD formé est suivi indépendamment.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned} & \text{Part de collaborateurs en CDI formés (\%)} \\ &= \frac{\text{Nombre de collaborateurs CDI formés}}{\text{Effectif moyen CDI}} \times 100 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur en CDI formé (par catégorie)} \\ &= \frac{\text{Nombre d'heures total de formation (par catégorie)}}{\text{Nombre total de collaborateurs formés (par catégorie)}} \end{aligned}$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

PART DES HEURES DE FORMATION PAR DOMAINE

Référence EPRA :
Emp-Training

Référence GRI :
404-1

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade : collaborateurs en CDI (comprend les CDD et alternants transformés en CDI au cours de l'année) hors absences longue durée, hors international.

Définition de l'indicateur

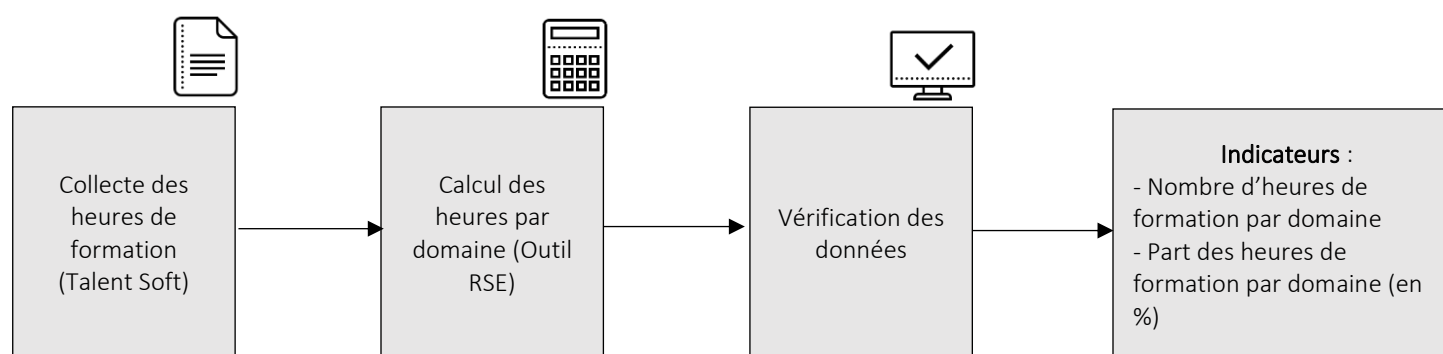
Les collaborateurs d'Icade peuvent bénéficier de plusieurs types de formations dans différents domaines :

- Immobilier, construction
- Digital, informatique, bureautique
- Management, accompagnement au changement
- Développement personnel, communication
- RSE, sécurité
- Comptabilité, finance, fiscalité, droit et achat
- Vente, marketing, relation client et qualité

Ces indicateurs donnent le nombre d'heures de formation pour chacun de ces domaines et la part d'heures de formation par domaine sur le nombre total d'heures de formation.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part des heures de formation par domaine (\%)} = \frac{\text{Nombre d'heures de formation dans un domaine}}{\text{Nombre total d'heures de formation}} \times 100$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

PARCOURS DE FORMATION SPÉCIFIQUES

Référence GRI :
404-1

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- « Collaborateurs concernés par une formation métier spécifique » : correspond à la somme du nombre de collaborateurs inscrits ou convoqués à chaque session de formation. Si un collaborateur a été inscrit/convoqué à plusieurs formations spécifiques correspondant à son parcours métier dans l'année il n'est compté qu'une seule fois.
- Ces indicateurs excluent les collaborateurs recrutés après la réalisation de la formation correspondant à leur parcours métier ou qui seraient dans les effectifs mais en arrêt longue durée, ils incluent les collaborateurs formés dans l'année qui ont quitté l'effectif au 31 décembre.

Définition de l'indicateur

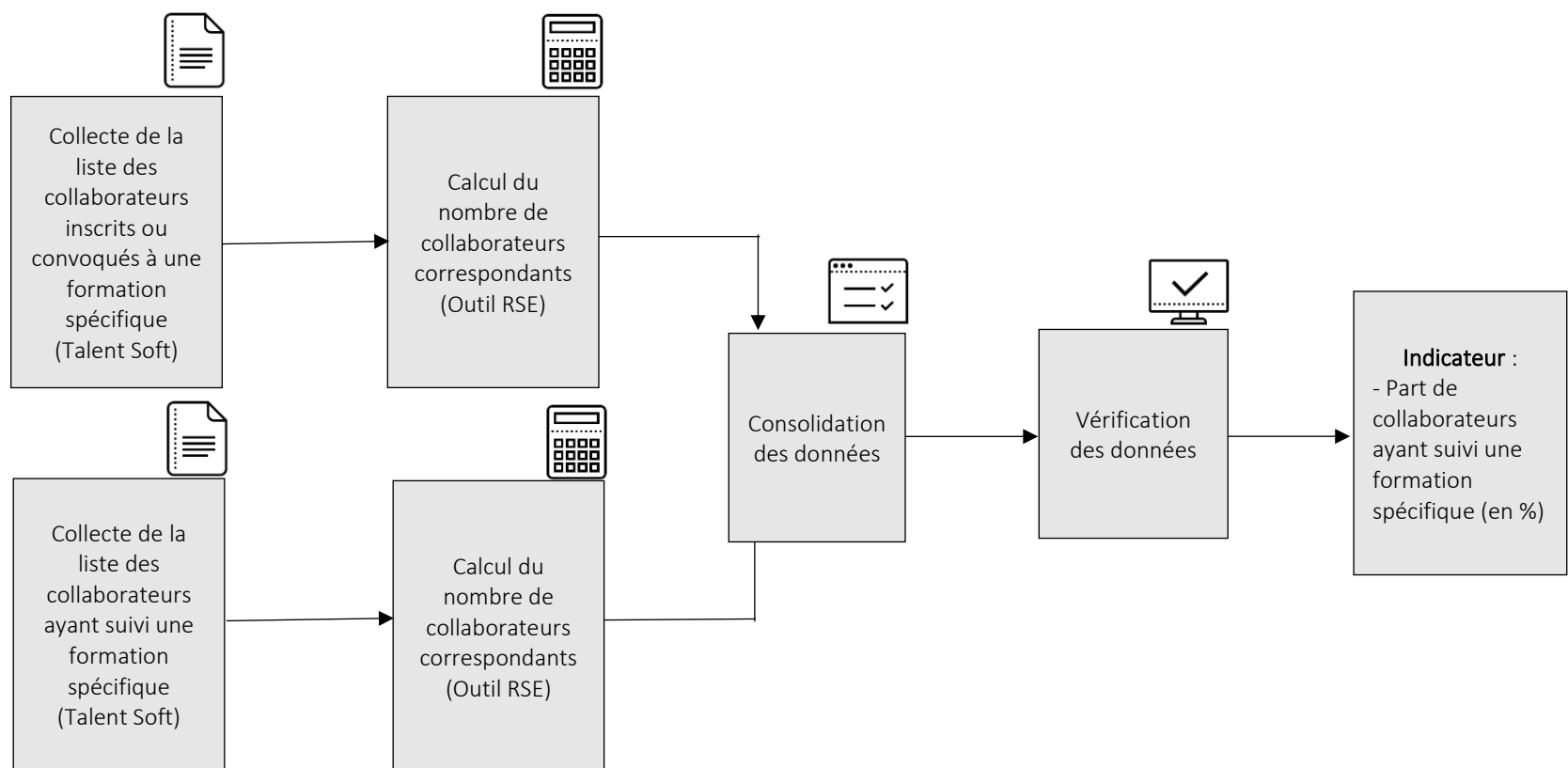
Le présent indicateur fournit la part de collaborateurs formés à des parcours de formation métier spécifiques. Ces formations sont liées à des métiers ou des positions spécifiques (par exemple : dédiées aux commerciaux, assets, responsables relation client etc.). Les formations incluses dans cet indicateur sont modifiées chaque année en fonction du programme prévu en N-1.

Des parcours spécifiques « RSE » et « Qualité » sont également mis en œuvre à destination de certaines populations cibles.

En 2023, un parcours spécifique « socle commun de culture managériale » est créé à destination des managers.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part de collaborateurs ayant suivi une formation spécifique (\%)} \\
 & = \frac{\text{Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation spécifique}}{\text{Nombre total de collaborateurs concernés par le parcours de formation spécifique}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS A L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Référence GRI :
404-2

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade : collaborateurs en CDI (comprend les CDD et alternants transformés en CDI au cours de l'année), hors absence longues durées, France et international.

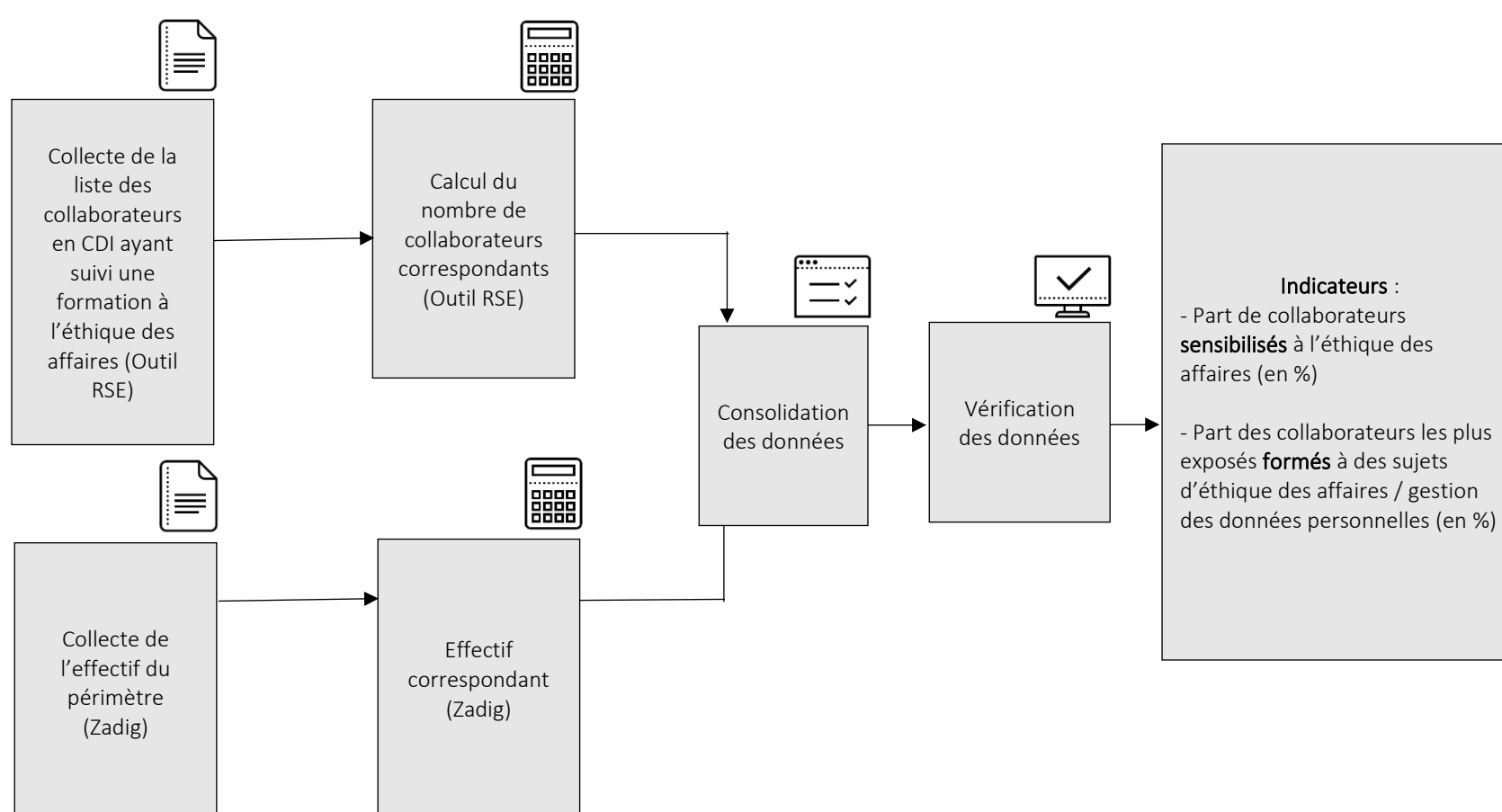
Définition de l'indicateur

Le présent indicateur fournit la part de collaborateurs sensibilisés via des e-learning ou des sessions d'information à l'éthique des affaires (lutte anti-corruption, lutte anti-blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, charte éthique, protection des données).

Il fournit également la part des collaborateurs les plus exposés, formés en présentiel à des sujets d'éthique des affaires (lutte anti-blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, lutte anti-corruption, et risque de fraude) ou de protection des données personnelles.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



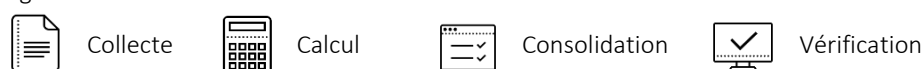
Part de collaborateurs sensibilisés à l'éthique des affaires (%)

$$= \frac{\text{Nombre de collaborateurs en CDI ayant suivi une sensibilisation à l'éthique des affaires}}{\text{Effectif moyen CDI}} \times 100$$

Part des collaborateurs exposés formés à des sujets d'éthique des affaires (resp. gestion éthique des données) (%)

$$= \frac{\text{Nombre de collaborateurs exposés ayant suivi une formation à l'éthique des affaires (resp. gestion éthique des données)}}{\text{Nombre total de collaborateurs exposés}}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET DIVERSITÉ

Développer les compétences des salariés

Mobilité

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade

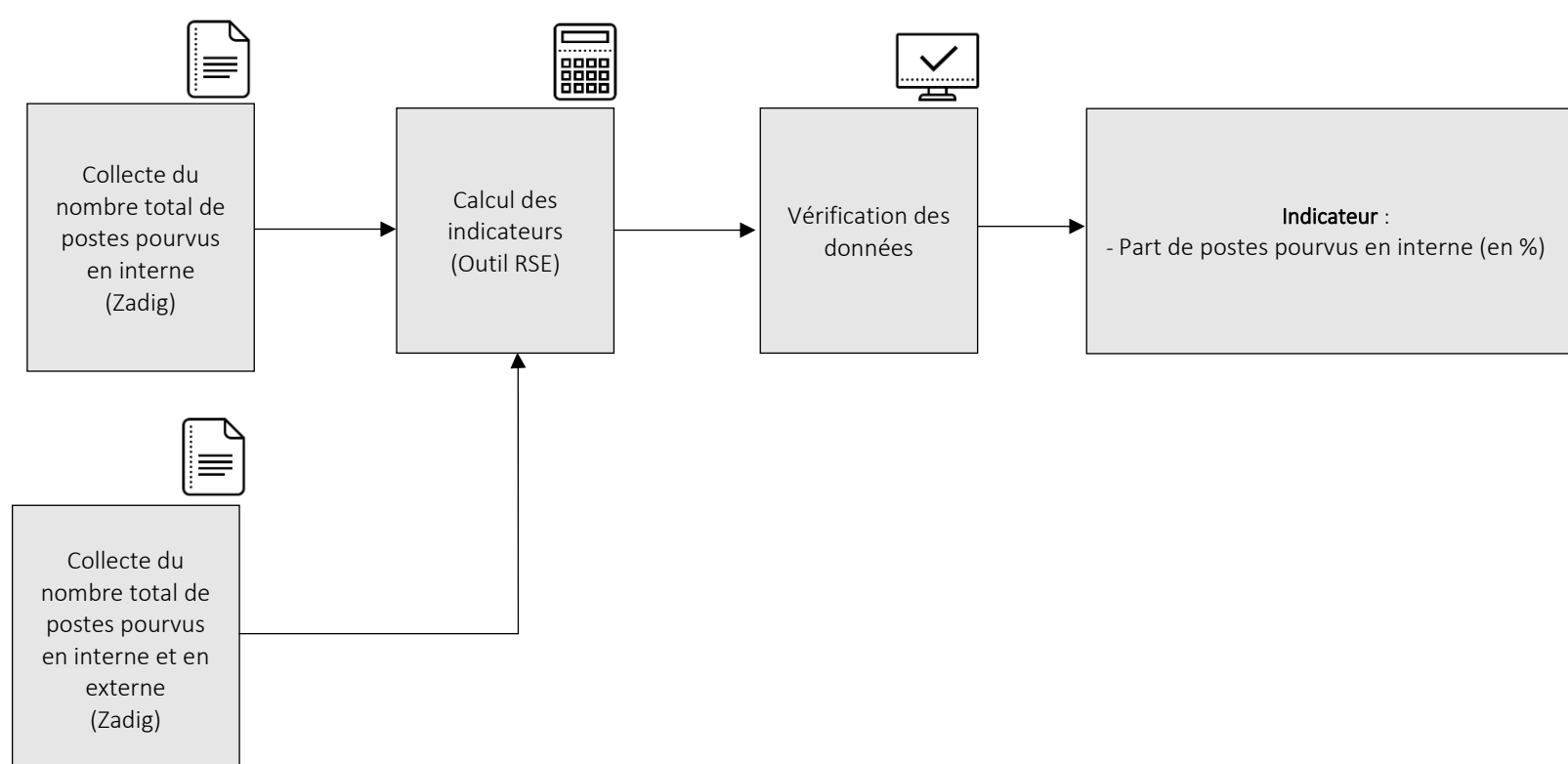
Définition de l'indicateur

La mobilité interne permet d'accompagner les évolutions stratégiques et transformations au sein d'Icade. Elle est mesurée grâce à la part de postes pourvus en interne.

Les postes pourvus en internes correspondent aux situations suivantes : changements de fonction, mobilités géographiques, changements de Business Unit, promotions, recrutement de collaborateurs issus d'une entité du groupe de la Caisse des Dépôts.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part de postes pourvus en interne (\%)} = \frac{\text{Nombre total de postes pourvus en interne}}{\text{Nombre total de postes pourvus chez Icade}} \times 100$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ENTRETIENS INDIVIDUELS, DE SUIVI RH ET DE MOBILITÉ

Référence EPRA :
Emp-Dev

Référence GRI :
404-3

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Effectifs Icade au 31/03/N, France, hors démissionnaires, CDD de courte durée (9 mois ou moins), COMEX et mandataires sociaux, absence longue durée.
- Il s'agit des collaborateurs invités à réaliser un entretien annuel lors du paramétrage de la campagne dans l'outil de suivi.

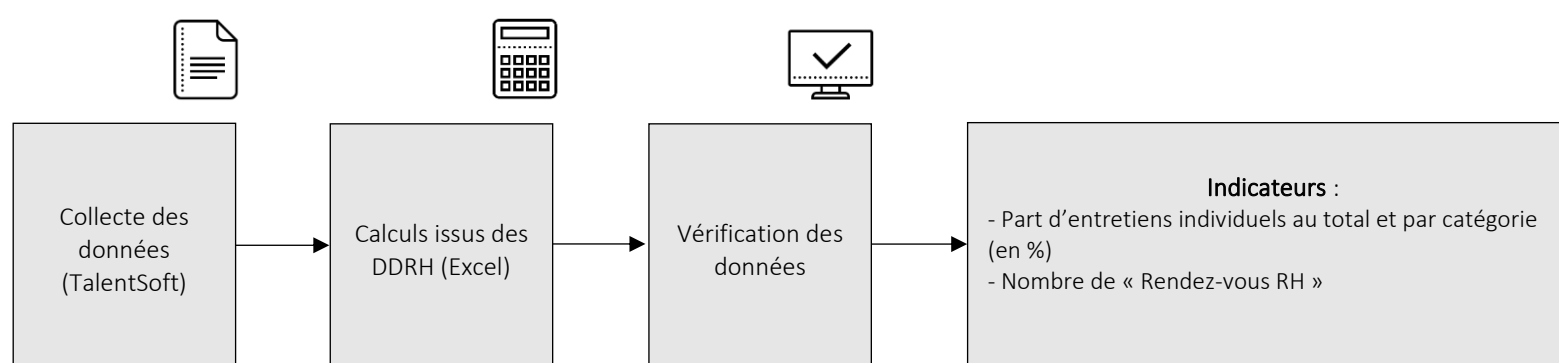
Définition de l'indicateur

Les entretiens individuels correspondent aux entretiens annuels de bilan réalisés chaque année par les collaborateurs en présence de leur manager pour faire un point d'étape sur l'atteinte des objectifs de l'année et les perspectives pour l'année qui vient (missions, souhaits de formation, etc.). L'indicateur est suivi par genre et par statut (cadre/non cadre).

Les rendez-vous RH réalisés suite aux demandes faites par les collaborateurs à l'issu de leurs entretiens annuels. L'indicateur est suivi au global.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part d'entretiens individuels et RH suivis au total et par catégorie (\%)} \\
 & = \frac{\text{Nombre d'entretiens individuels et RH suivis par catégorie}}{\text{Effectif par catégorie}} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET DIVERSITÉ

Développer les compétences des salariés

Rémunération

RÉMUNÉRATION, VARIABLE, INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade, hors suspension de contrats, hors personnel commercial, mandataires sociaux, membres du Comex.

Définition de l'indicateur

La rémunération est définie par le salaire de base mensuel moyen brut de l'effectif rémunéré en CDI au 31 décembre de l'année N.

L'indicateur calculé est le salaire de base CDI moyen (cadre / non cadre et par genre).

La rémunération variable consiste en un bonus ou une prime qui sont calculés en fonction des résultats ou des performances atteintes au niveau individuel ou au niveau collectif par les salariés.

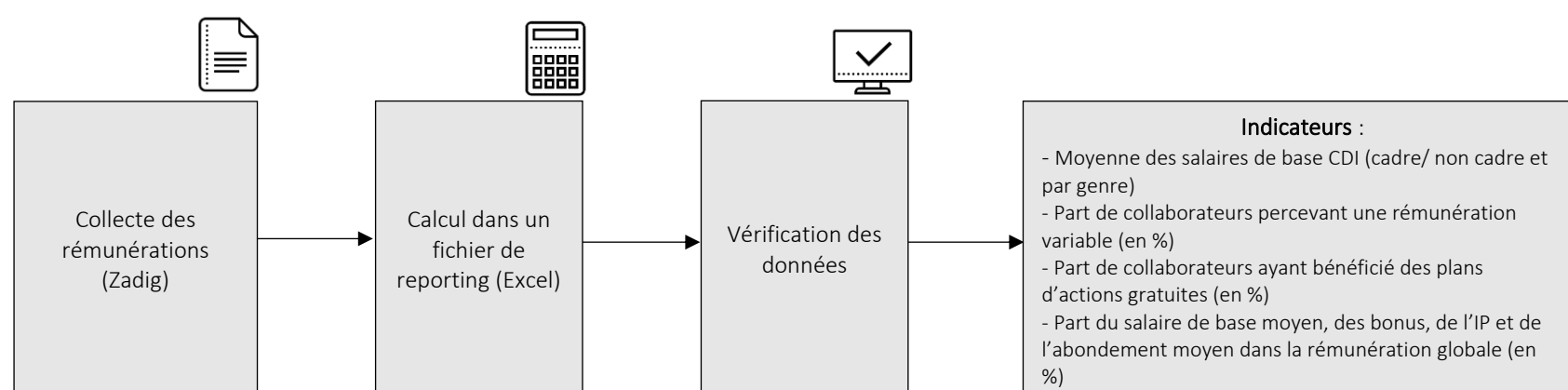
L'intéressement est défini comme un dispositif d'épargne salariale défini par voie d'accord qui permet d'associer collectivement les salariés aux résultats de l'entreprise. La participation est un dispositif légal prévoyant la redistribution d'une partie des bénéfices de l'entreprise au profit des salariés. Dans les deux cas, le salarié perçoit une prime dont le montant dépend des règles fixées par l'accord négocié avec les organisations syndicales.

Pour l'intéressement et la participation (IP), les indicateurs calculés sont le montant brut versé, le montant moyen par bénéficiaire (sans prendre en compte les personnes ayant quitté l'entreprise et/ou n'ayant pas perçu de salaire pendant l'année), et, pour l'intéressement, le nombre de bénéficiaires ainsi que l'abondement moyen.

Les collaborateurs perçoivent une rémunération variable ou peuvent bénéficier d'actions attribuées gratuitement par Icade dans le cadre des plans d'actions gratuites.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Moyenne des salaires de base bruts pour les CDI

$$= \frac{\text{Somme des salaires bruts des salariés en CDI rémunérés durant la période}}{\text{Effectif total des CDI (cadres et non cadres)}}$$

Part de collaborateurs percevant une rémunération variable (%)

$$= \frac{\text{Nombre de collaborateurs percevant une rémunération variable}}{\text{Effectif total}} \times 100$$

Part de collaborateurs ayant bénéficié des plans d'actions gratuites (%)

$$= \frac{\text{Nombre de collaborateurs ayant bénéficié des plans d'actions gratuites}}{\text{Effectif total à date d'attribution}} \times 100$$

Part du salaire de base moyen ou du bonus ou de l'IP ou de l'abondement moyen dans la rémunération globale (%)

$$= \frac{\text{Salaire de base moyen annuel ou rémunération variable moyenne ou IP moyen ou abondement moyen}}{\text{Rémunération globale moyenne}} \times 100$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

AUGMENTATION DE SALAIRE

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

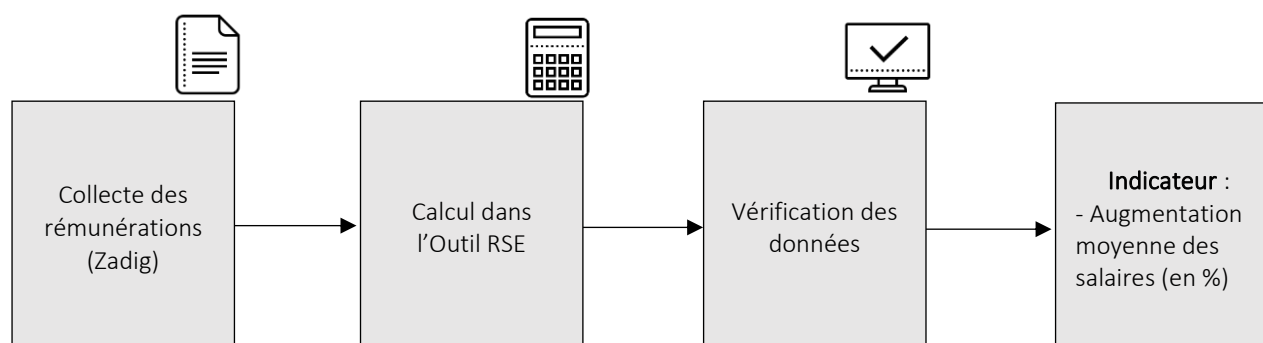
Définition de l'indicateur

L'indicateur donne l'évolution des salaires moyens mensuels de base entre le 31/12/N-1 et le 31/12/N. Il prend en compte le bonus versé en année N au titre de l'année N-1 et s'appuie sur les statistiques de la campagne N.

Il est calculé à périmètre constant, c'est-à-dire en prenant en compte la même base d'effectifs rémunérés d'une période à l'autre.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Taux d'augmentation du salaire de base moyen (%)

$$= \frac{(\text{Salaires de base moyen au } 31/12/N - \text{Salaires de base moyen au } 31/12/N - 1)}{\text{Salaires de base moyen au } 31/12/N} \times 100$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ÉCARTS DE SALAIRES FEMMES/HOMMES

Référence EPRA :
Diversity-Pay

Référence GRI :
405-2

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade, hors personnel commercial.

Définition de l'indicateur

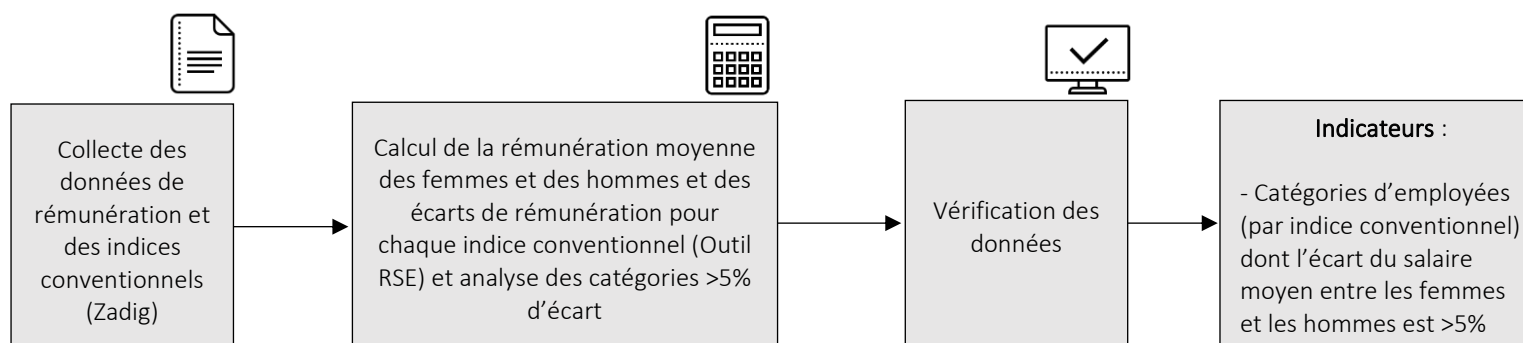
Le présent indicateur porte sur les catégories d'employés dont l'écart du salaire moyen femmes/hommes est supérieur à 5%.

La rémunération de chaque salarié est reconstituée en équivalent temps plein (salaire de base et variable) sur la période de référence annuelle considérée. Les indemnités de licenciement et de départ à la retraite, les primes liées à une sujétion particulière qui ne concerne pas la personne du salarié, les primes d'ancienneté, les heures supplémentaires, les heures complémentaires, ainsi que les versements effectués au titre de l'intéressement et de la participation ne sont pas pris en compte.

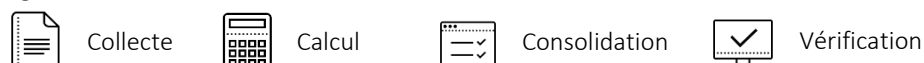
Pour classer les collaborateurs par catégories, Icade utilise les indices de rémunération conventionnels prévus par la convention collective qui lui est applicable (plusieurs catégories de cadres, employés, etc.). Il existe 30 indices conventionnels et 9 catégories d'employés chez Icade.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

OBJECTIFS RSE-INNOVATION

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade hors démissionnaires, CDD de courte durée, COMEX et mandataires sociaux, absence longue durée.

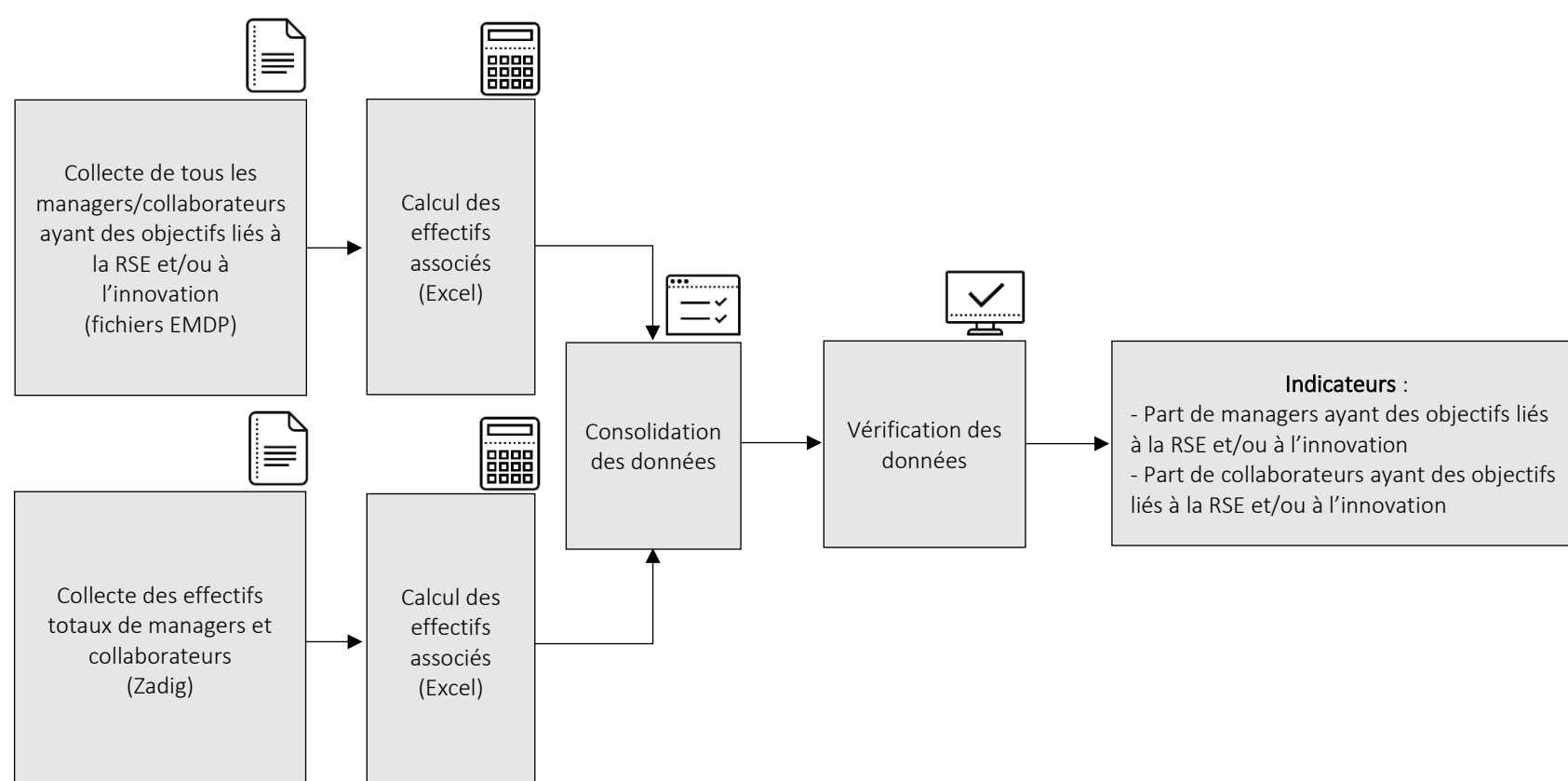
Définition de l'indicateur

Afin d'impliquer activement ses collaborateurs et managers dans sa politique RSE, Icade a défini des objectifs qui traduisent ses engagements RSE et Innovation. Ces objectifs sont intégrés à la feuille de route individuelle des collaborateurs et managers.

Les indicateurs calculent la part des collaborateurs et de managers ayant des objectifs RSE-innovation dans leur feuille de route individuelle. Tout collaborateur qui encadre au moins une personne en CDD ou CDI est considéré comme manager pour le calcul de cet indicateur.

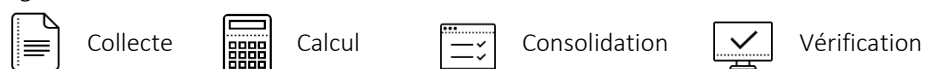
Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned} & \text{Part des managers ou collaborateurs ayant des objectifs liés à la RSE – innovation} \\ & = \frac{\text{Nombre de managers ou collaborateurs ayant des objectifs liés à la RSE – innovation}}{\text{Effectif total de managers ou collaborateurs}} \times 100 \end{aligned}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET DIVERSITÉ

Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail et favoriser le bien-être des collaborateurs

Santé et sécurité des salariés

TAUX D'ABSENTEISME

Référence EPRA :
H&S-Emp

Référence GRI :
403-2

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

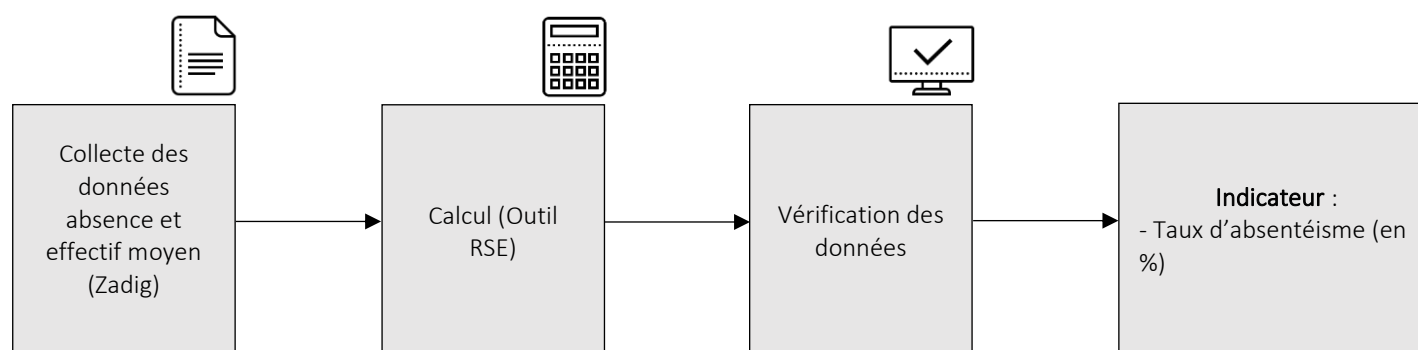
Définition de l'indicateur

La liste des motifs utilisés pour les absences selon la définition de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) est la suivante :

- Absence autorisée non payée ;
- Absence injustifiée non payée ;
- Accident de trajet ;
- Accident de travail ;
- Congé 13^{ème} mois ;
- Congé exceptionnel ;
- Congés enfant malade ;
- Congés sans solde courte durée ;
- Examen ;
- Maladie.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Taux d'absentéisme (\%)} \\
 & = \left[\frac{\text{Nombre de jours d'absence (jours calendaires)}}{\text{Effectif moyen}} \times 365 \right] \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET, TAUX DE FRÉQUENCE ET DE GRAVITÉ

Référence EPRA :
H&S-Emp

Référence GRI :
403-2 et 403-9

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

Définition de l'indicateur

L'accident du travail est un événement accidentel survenu au salarié par le fait ou à l'occasion de son travail, quelle qu'en soit la cause, ayant entraîné l'apparition soudaine d'une lésion.

Un accident de trajet est un accident ayant entraîné une lésion à un salarié, survenu pendant le trajet effectué entre les points suivants :

- Sa résidence et son lieu de travail ;
- Son lieu de travail et le lieu de restauration où le salarié se rend pendant la pause repas.

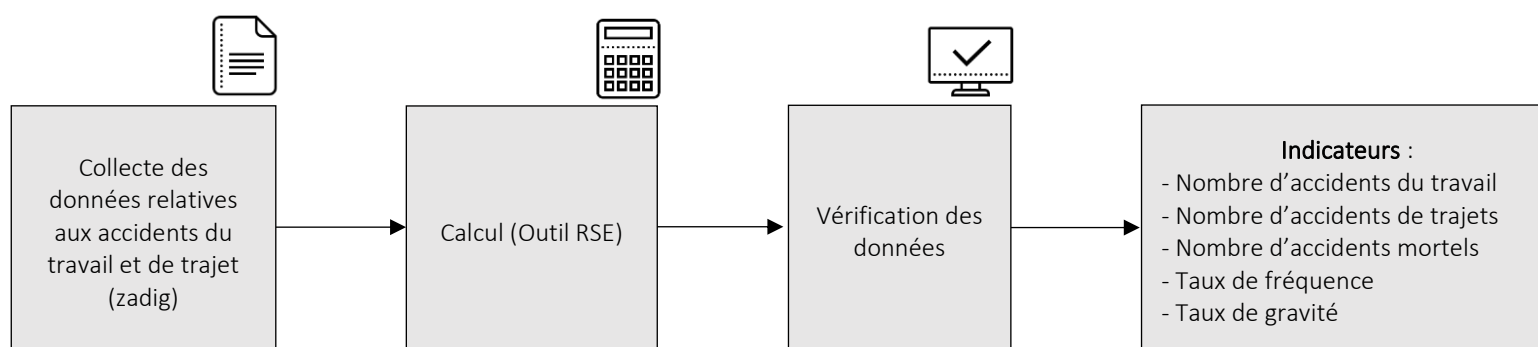
Le présent indicateur donne le nombre d'accidents du travail et le nombre d'accidents de trajets.

Les taux de fréquence et de gravité sont également calculés.

Le nombre d'accidents mortels calculé inclus les effectifs à l'international.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Taux de fréquence (\%)} = \frac{\text{Nombre d'accidents en premier règlement (accidents du travail)} *}{\text{Heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$

$$\text{Taux de gravité (\%)} = \frac{\text{Nombre de journées perdues par incapacité temporaire dues aux accidents du travail}}{\text{Heures travaillées}} \times 1\,000$$

*L'accident du travail en premier règlement est un accident de travail ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1^{er} règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente)
- ou d'un capital décès, consécutif à un accident mortel

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET DIVERSITÉ

Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail et favoriser le bien-être des collaborateurs

Qualité de vie au travail

ENQUÊTES WITTYFIT QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

Définition de l'indicateur

Wittyfit est une plateforme en ligne qui permet de mesurer et d'observer en temps réel les indices de bien-être au travail. Pour Icade, l'objectif est d'évaluer le niveau de stress et de satisfaction des collaborateurs et de définir des plans d'actions par équipe. Concernant la satisfaction du travail, les critères évalués sont l'ambiance, la reconnaissance, l'équilibre vie privée et professionnelle, l'organisation. Ceux relatifs à la gestion du stress sont la charge de travail et l'autonomie.

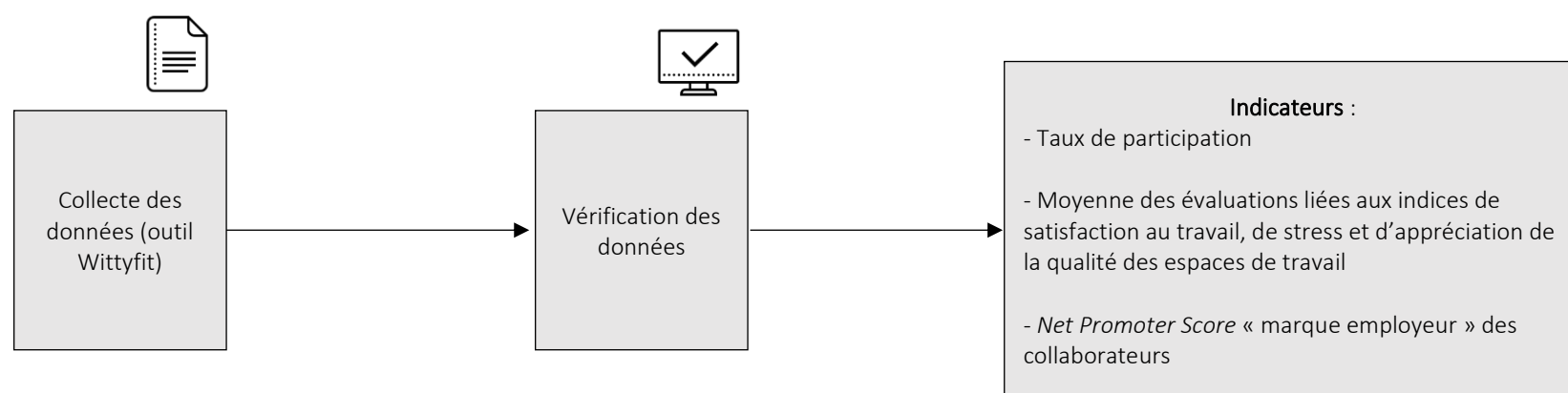
L'ensemble des collaborateurs peut participer au dispositif. La plateforme est accessible à tout moment et des campagnes sont organisées une à deux fois par an.

Les indicateurs calculés sont le taux de participation, les moyennes des évaluations liées aux indices de satisfaction au travail et de niveau de stress et le taux de recommandation des collaborateurs sur la politique sociale et environnement de travail mesurée par une enquête NPS (Net Promoter Score). Ils sont directement calculés par l'outil Wittyfit.

Le Net Promoter Score (NPS) est le pourcentage de "promoteurs" qui évaluent leur probabilité de recommander Icade, à un ami ou à un collègue à 9 ou 10 moins le pourcentage évaluant cette probabilité à 6 ou moins ("détracteurs") sur une échelle de 0 à 10.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



Légende :



Collecte



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

ENQUÊTES WITTYFIT

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

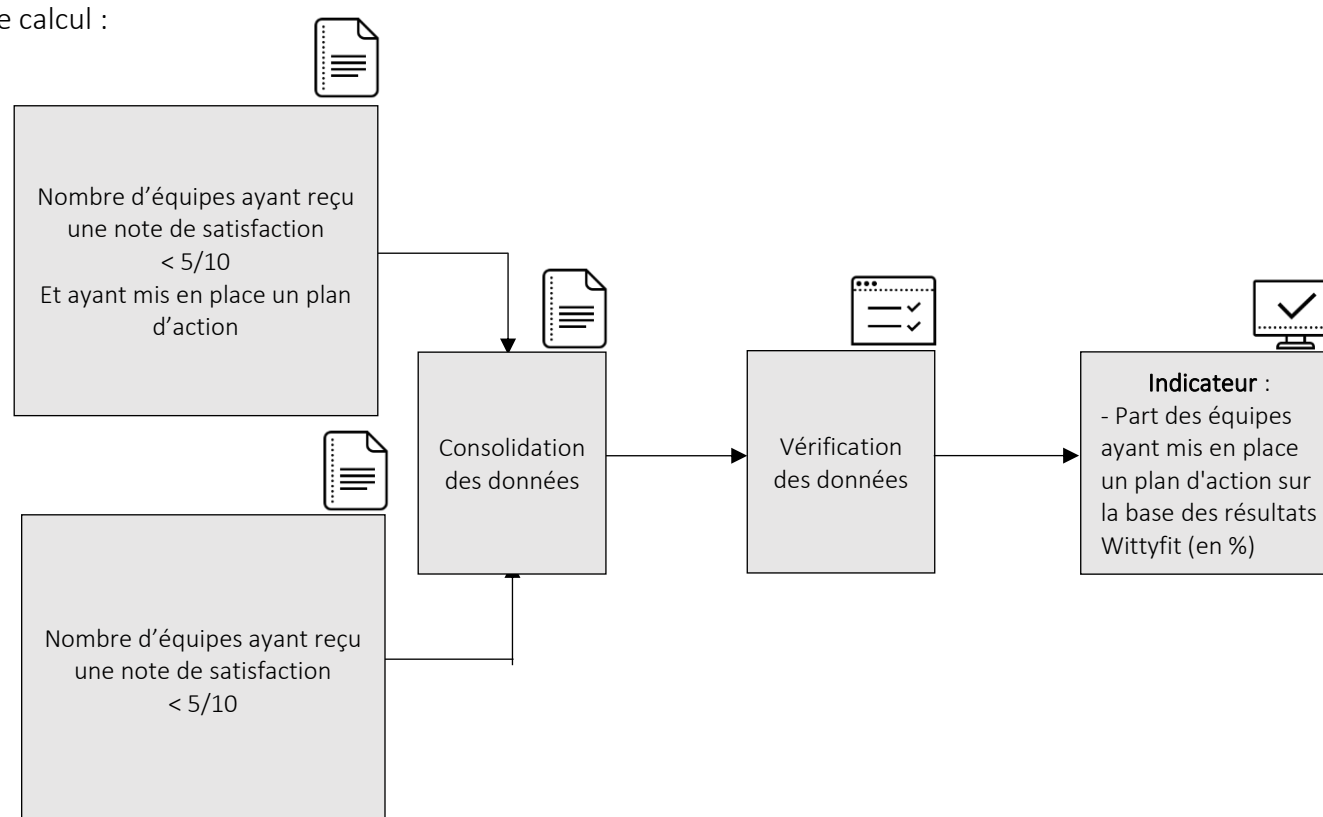
Définition de l'indicateur

Suite aux enquêtes Wittyfit, la moyenne des évaluations des collaborateurs d'une même équipe permet d'identifier des points forts et axes d'amélioration au sein de l'équipe. En fonction des points de faiblesse identifiés, le manager et son équipe doivent mettre en place un plan d'actions. Ceux-ci seront évalués soit par un questionnaire spécifique soit par une entrevue lors de la campagne suivante.

Le présent indicateur fournit la part des équipes ayant reçu une note de satisfaction < 5/10 et qui ont mis en place un plan d'action sur la base des résultats Wittyfit.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\begin{aligned}
 & \text{Part des équipes ayant mis en place un plan d'action sur la base des résultats Wittyfit (\%)} \\
 & = \frac{\text{Nombre d'équipes ayant eu une note de satisfaction } < 5 \text{ et ayant mis en place un plan d'action}}{\text{Nombre d'équipes ayant eu une note de satisfaction } < 5} \times 100
 \end{aligned}$$

Légende :



Collecte



Consolidation



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul annuelle

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET DIVERSITÉ

Promouvoir la diversité dans toutes ses dimensions

Diversité

PART DE FEMMES MANAGERS

Référence EPRA :
Diversity-Emp

Référence GRI :
405-1

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

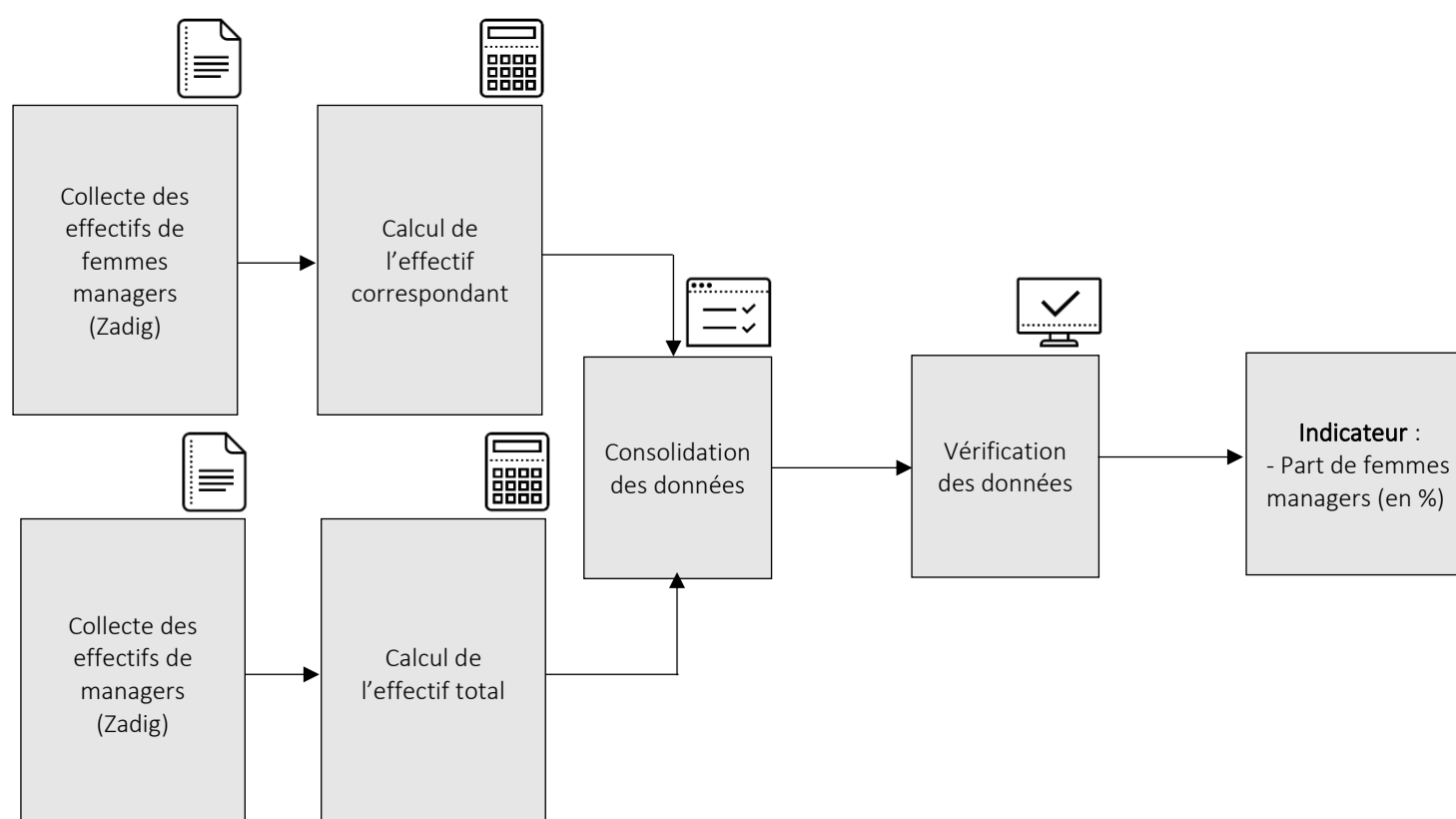
- Icade.

Définition de l'indicateur

Le présent indicateur traduit la représentativité des femmes dans les instances managériales au sein d'Icade, c'est-à-dire celles présentes au Comité Exécutif, au Comité de Coordination et l'ensemble des femmes qui managent au moins un salarié rémunéré en CDI.

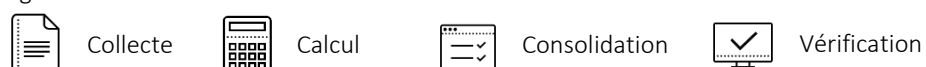
Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part de femmes managers (\%)} = \frac{\text{Nombre de femmes managers}}{\text{Effectif total de managers}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul mensuelle

HANDICAP – RQTH

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

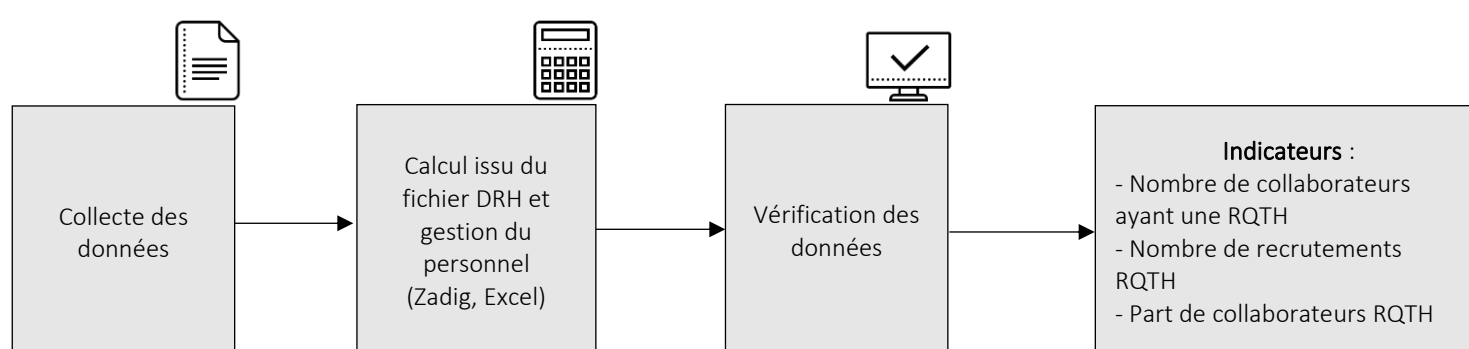
Définition de l'indicateur

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les indicateurs calculés sont : le nombre de collaborateurs ayant une RQTH et le nombre de recrutements de collaborateurs bénéficiant d'une RQTH.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part de collaborateurs RQTH (\%)} = \frac{\text{Nombre de collaborateurs ayant une RQTH}}{\text{Effectif total}} \times 100$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul mensuelle

PYRAMIDE DES ÂGES

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

- Icade.

Définition de l'indicateur

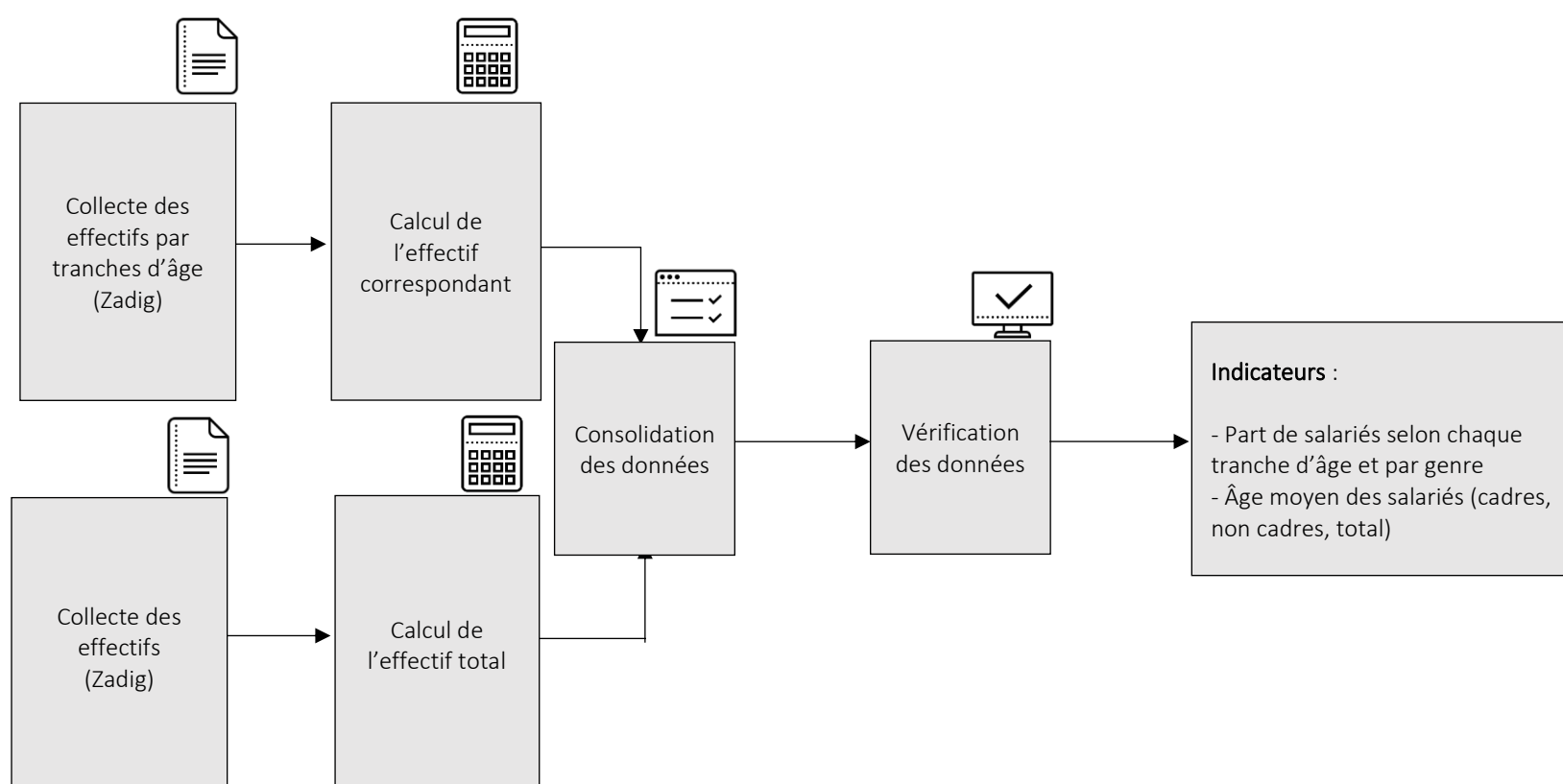
Les indicateurs calculés donnent le nombre d'hommes et de femmes selon chaque tranche d'âge et l'âge moyen des salariés au total et par statut (cadres, non cadres).

Les tranches d'âges sont les suivantes :

- Moins de 26 ans ;
- 26-39 ans ;
- 40-55 ans ;
- Plus de 55 ans.

Processus et règles de calcul

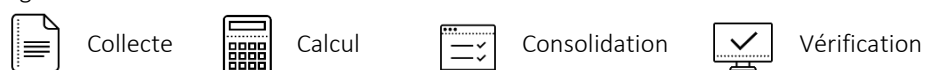
Processus de calcul :



$$\text{Part d'employés pour une tranche d'âge (\%)} = \frac{\text{Effectif d'employés dans cette tranche d'âge}}{\text{Effectif total}} \times 100$$

$$\text{Âge moyen (années)} = \frac{\text{Somme des âges des employés (années)}}{\text{Effectif total}}$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul mensuelle

TAUX DE RECRUTEMENT CDI POUR LES MOINS DE 26 ANS

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

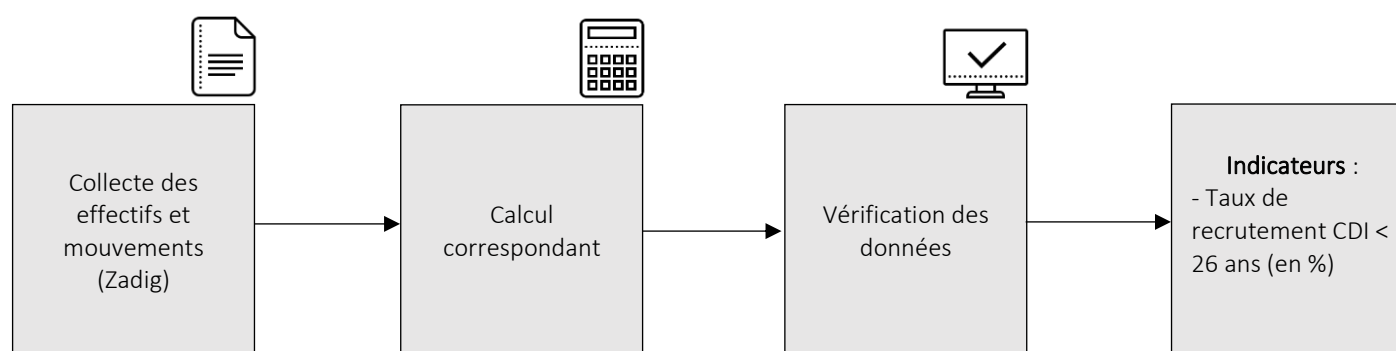
- Icade.

Définition de l'indicateur

Le présent indicateur donne le rapport entre les embauches externes et CDI de moins de 26 ans (hors intégration de CDD en CDI) par rapport à l'ensemble des entrées en CDI.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Taux de recrutement de CDI des jeunes (\%)} = \frac{\text{Embauches externes en CDI de } < 26 \text{ ans}}{\text{Total des entrées en CDI}} \times 100$$

Légende :



Collecte



Calcul



Vérification

Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul mensuelle

ALTERNANCE

Pôle :
Ressources Humaines

Périmètre de l'indicateur

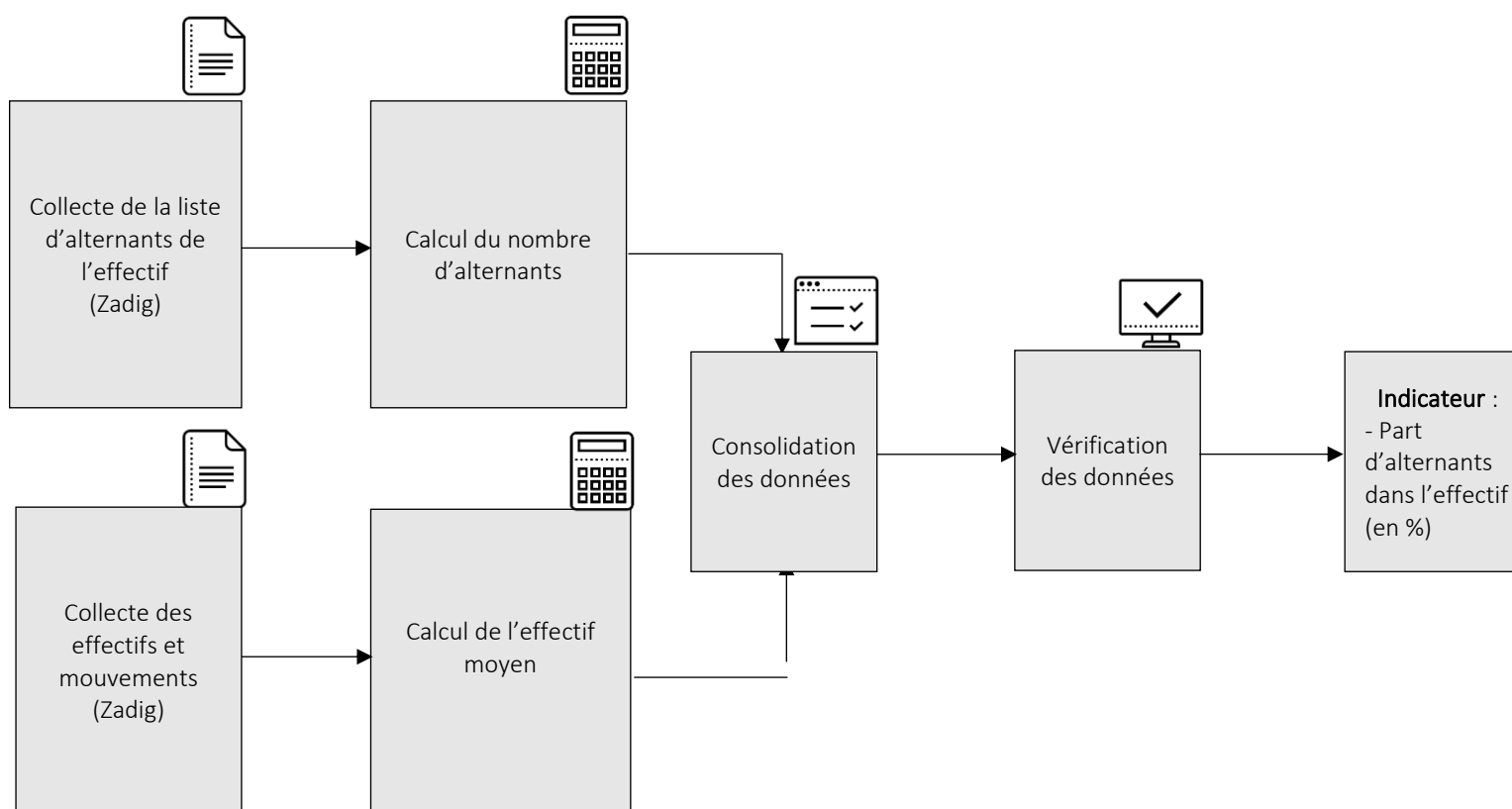
- Icade.

Définition de l'indicateur

Le présent indicateur donne la part d'alternants dans les effectifs pour l'année N.

Processus et règles de calcul

Processus de calcul :



$$\text{Part d'alternants dans l'effectif (\%)} = \frac{\text{Nombre d'alternants}}{\text{Effectif moyen}} \times 100$$

Légende :



Fréquence de collecte/ calcul

- Fréquence de collecte et de calcul mensuelle

5.5.9.